



HAL
open science

Patrimoine culturel et enjeux territoriaux en Afrique francophone: appui aux politiques locales

Arianna Ardesi, Bakonirina Rakotomamonjy

► **To cite this version:**

Arianna Ardesi, Bakonirina Rakotomamonjy. Patrimoine culturel et enjeux territoriaux en Afrique francophone: appui aux politiques locales. AIMF, pp.118, 2012. hal-00838273

HAL Id: hal-00838273

<https://hal.science/hal-00838273>

Submitted on 25 Jun 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Patrimoine culturel et enjeux territoriaux en Afrique francophone

Appui aux politiques locales



Ce projet est cofinancé par l'Union européenne et l'AIMF

*Cet ouvrage est dédié à la mémoire de Jean-Michel Moulod,
député-maire de Grand-Bassam.*

CET OUVRAGE A ÉTÉ RÉALISÉ SOUS LA DIRECTION DE

Mme Arianna Ardesi

chef du projet « Patrimoine culturel et développement local », conseillère technique, AIMF

Mme Bakonirina Rakotomamonjy

architecte, coordinatrice pédagogique du projet « Patrimoine culturel et développement local », AIMF et chercheur associé au Laboratoire CRAterre-ENSAG (unité de recherche Architecture Environnement & Cultures constructives)

RÉDACTEURS PRINCIPAUX :

Mme Emmanuelle Robert

et **Mme Youmna Tabet**

AIMF

COMITÉ DE RÉDACTION DE L'OUVRAGE :

Mme Victoire Adegbidi

coordinatrice pôle « Territoires et patrimoines », EPA

M. Pierre Baillet

secrétaire permanent, AIMF

Professeur Hamady Bocoum

directeur du patrimoine culturel du Sénégal et directeur de l'Institut fondamental d'Afrique noire (IFAN)

M. Lassana Cissé

directeur de la Mission culturelle de Bandiagara, Mali

M. Lazare Eloundou-Assomo

chef de l'unité Afrique, Centre du patrimoine mondial, Unesco

Mme Isabelle Longuet

directrice de la « Mission Val-de-Loire, Patrimoine mondial », France

Professeur Vincent Negri

juriste, chercheur au CNRS (Centre d'études sur la coopération juridique internationale), France

Professeur Ahmed Rangel

directeur de l'Institut supérieur de commerce et d'administration des entreprises (ISCAE), Mauritanie

M. Klessigué Sanogo

directeur national du Patrimoine culturel du Mali

M. David Stehl

spécialiste du programme Culture, Unesco

CONCEPTION GRAPHIQUE, SUIVI ÉDITORIAL

Surletoit

www.surletoit.com

IMPRESSION

Sipap Oudin, Poitiers

CONTRIBUTEURS

M. Léonard Ahonon

administrateur des Actions culturelles, ministère de la Culture, de l'Alphabétisation, de l'Artisanat et du Tourisme du Bénin

M. Mohamed Allaly

maire de Oualata, Mauritanie

M. Charles Samson Akibodé

conseiller au cabinet du ministre de la Culture, Cap-Vert

M. Mohamed Ould Biha

maire de Tidjikja, Mauritanie

M. Moctar Keyla Maiga

secrétaire général de la commune de Diafarabé, Mali

M. Sébastien Moriset

architecte, chercheur associé au laboratoire CRAterre-ENSAG

M. Samba Ndiaye

adjoint au maire de Podor, Sénégal

M. Christian Belinga Nko'o

architecte, DSA-Terre, consultant « Habitat économique et patrimoine bâti en terre »

M. Boris Ogoussan

directeur de l'Office de tourisme de Ouidah, Bénin

M. Soumaïla Sangaré

secrétaire général de la commune urbaine de Djenné, Mali

M. Adamou Sanni

chargé des Affaires culturelles de la commune de Nikki, Bénin

M. Aly Sine

directeur de la Planification urbaine et du Patrimoine à l'Agence de développement communal (ADC), Mali

M. Jocelyn Kongo

chef du service Affaires socioculturelles, Grand-Bassam, Côte-d'Ivoire

Ce document s'inscrit en appui aux politiques patrimoniales engagées par les collectivités territoriales africaines, dans un contexte où les acteurs locaux sont amenés à jouer un rôle croissant dans le champ du patrimoine. Destiné en priorité aux élus et aux techniciens municipaux, il intéressera également les professionnels.

Fruit du travail collectif réalisé par les partenaires du projet « Patrimoine culturel et développement local », piloté par l'AIMF et cofinancé par l'Union européenne, cet ouvrage s'appuie sur une expérience de terrain portée par les communes, étayée par l'analyse d'experts ou de professionnels. Les expériences présentées correspondent au contexte spécifique des pays bénéficiaires du projet (le Bénin, le Cap-Vert, la Côte-d'Ivoire, le Mali, la Mauritanie et le Sénégal). L'ambition, à terme, est d'inspirer des démarches similaires dans des collectivités d'autres pays du continent.

COMITÉ DE PILOTAGE DU PROJET « PATRIMOINE CULTUREL ET DÉVELOPPEMENT LOCAL »

BÉNIN

Association nationale des communes du Bénin :

M. Soulé Alagbé, président, maire de Parakou ;
M. Arnaud Sossou, secrétaire permanent ;
M. Eusébio Santos, chargé des études et de la recherche

École du patrimoine africain (EPA) :

M. Baba Keita, directeur ; Mme Victoire Adegbi,
coordinatrice pôle « Territoires et patrimoines »

Partenariat pour

le développement municipal (PDM) :

M. Owens Biram N'diaye, secrétaire exécutif ;
M. Félix Adegnika, chargé de programme

CAP-VERT

Association nationale des municipalités du Cap-Vert :

Mme Arlinda Neves, secrétaire permanente

Ville de Praia :

M. José Ulisses Correia e Silva, maire ;
Mme Aléluia Barbosa Andrade, maire-adjointe
pour la Coopération décentralisée et la Formation

CÔTE-D'IVOIRE

Ville de Grand-Bassam :

M. Anokoi Martin Ackah, maire ;
M. Josselyn Kongo, chef du service
Affaires socioculturelles

FRANCE

CRATerre-ENSAG :

M. Thierry Joffroy, président

MALI

Association des municipalités du Mali :

M. Boubacar Bah, président, maire de la commune V
du district de Bamako ;
M. Boubacar Traoré, responsable du service Programmes

Ville de Bamako :

M. Adama Sangaré, maire du district ;
M. Mamadou S. Koné, secrétariat général du district

Institut universitaire de développement territorial (IUDT), université de Bamako :

professeur Bani Touré, recteur de l'université
des Sciences sociales et de Gestion de Bamako,
directeur de l'IUDT

MAURITANIE

Association des maires de Mauritanie et Communauté urbaine de Nouakchott, Mauritanie :

M. Ahmed Hamza Ould Hamza, président

Institut supérieur de commerce et d'administration d'entreprises (ISCAE) :

professeur Ahmed Ould Ragel, directeur

SÉNÉGAL

Association des maires du Sénégal :

M. Abdoulaye Balde, président, maire de Ziguinchor ;
M. Ousmane Drame, maire de Nioro du Rip

Institut supérieur des arts et culture de Dakar :

professeur Aloyse N'Diaye, directeur

AUTRES INSTITUTIONS ASSOCIÉES

direction du Patrimoine culturel du Bénin :

M. Richard Sogan, directeur

Instituto da investigação e do património cultural :

M. Humberto Lima, directeur

direction nationale

du Patrimoine culturel du Mali :

M. Sanogo Klessigué, directeur

direction du Patrimoine culturel de Mauritanie :

M. Nami Ould Mohamed Kaber, directeur

direction du Patrimoine culturel du Sénégal :

M. Hamady Bocoum, directeur

Unesco : M. Lazare Eloundou Assomo,

chef de l'unité Afrique du Centre du patrimoine mondial

Patrimoine culturel et enjeux territoriaux en Afrique francophone

Sommaire

- 09 ... **1. Projet « Patrimoine culturel et développement local »**
Renforcer les capacités des autorités locales d'Afrique de l'Ouest dans le domaine
de la protection et de la valorisation durables du patrimoine culturel
- 10 ... Patrimoine et développement : une vision commune, un engagement partagé
- 11 ... Les collectivités locales au cœur du processus
- 12 ... Une démarche portée par l'AIMF
- 13 ... Le projet en bref
- 14 ... Les collectivités locales parlent de leur patrimoine : conclusions de l'enquête
- 16 ... Sensibiliser et former les élus et les techniciens : ateliers et séminaires
- 19 ... **2. Outil d'aide à la décision**
Élaborer et mettre en œuvre une politique locale du patrimoine
- 20 ... Construire une vision politique
- 24 ... Agir avec les populations
- 28 ... S'approprier le territoire et ses patrimoines
- 36 ... S'organiser pour agir
- 42 ... Identifier les biens prioritaires
- 46 ... Faire des choix et programmer
- 54 ... Prendre des mesures de protection ou de préservation
- 58 ... Assurer la gestion quotidienne et optimiser les ressources
- 62 ... Encadrer la conservation et la mise en valeur du patrimoine
- 66 ... Élaborer un projet et le financer
- 71 ... **3. Actions locales**
Onze collectivités partagent leur expérience
- 72 ... **Abomey**, Bénin
- 76 ... **Cidade Velha**, Cap-Vert
- 80 ... **Diafarabé**, Mali
- 84 ... **Djenné**, Mali
- 88 ... **Grand-Bassam**, Côte-d'Ivoire
- 92 ... **Nikki**, Bénin
- 96 ... **Oualata**, Mauritanie
- 100 ... **Ouidah**, Bénin
- 104 ... **Podor**, Sénégal
- 108 ... **Saint-Louis**, Sénégal
- 112 ... **Tidjikja**, Mauritanie

Préfaces

L'intérêt qu'a toujours porté l'Association internationale des maires de France (AIMF) au patrimoine, à son identification, à sa préservation, à sa projection dans l'avenir est le reflet de la préoccupation pour l'universel qui anime notre réseau. Ces legs, matériels comme immatériels, sont le témoignage de développements économiques et culturels passés. Par leur transmission, certains d'entre eux sont aussi le reflet d'un monde en paix, l'expression d'une culture de tolérance, d'une culture qui accepte toutes ses racines et toutes ses origines.

Le présent ouvrage, conçu comme un outil d'aide à la décision, expose ces enjeux de manière très didactique. Surtout, il communique son enthousiasme. À sa lecture, on prend la mesure de l'importance de la concertation, de la participation, du respect des autres dans leurs différences. Ici, le lien concret entre patrimoine et développement devient une réalité à travers des actions de terrain, autrement dit à travers une volonté politique chaque fois réaffirmée.

Le travail accompli par les États et les organismes internationaux traditionnellement en charge de ce domaine est à présent inséparable de l'action des élus locaux gardiens au quotidien de ces trésors, resitués dans les plans d'aménagement des territoires de demain.

Avec ce livre, chacun comprendra que le patrimoine n'est plus l'affaire des seuls architectes, archéologues et ethnologues. De par les fonctions qui leur sont confiées par le suffrage populaire, les élus locaux sont devenus décideurs en cette matière. Ils ont la charge d'identifier, de conserver, de valoriser, de faire vivre dans le cœur de chacun, ces legs qui jalonnent l'histoire, en veillant à ce que cette gestion s'ouvre sur le durable, sur une relation avec le futur. Il nous appartient ensemble de léguer notre patrimoine à l'avenir !

Apporter un appui pour atteindre cet objectif, telle est la vocation de l'AIMF, et que cet ouvrage marque nos remerciements pour la confiance que nous porte l'Union européenne qui a accepté de financer avec nous ce projet.

Pierre Baillet,
secrétaire permanent de l'AIMF.

Le patrimoine de nos communes représente un formidable levier de développement, une ressource essentielle qu'il nous faut prendre en compte dans le processus de développement des collectivités locales. Les villes africaines traversent aujourd'hui une étape charnière de leur histoire. Amenées à accueillir des populations croissantes, elles doivent imaginer leur avenir dans un contexte de mutations rapides et de contraintes fortes. Le défi auquel nous, décideurs locaux, faisons face est de concevoir des politiques d'aménagement sur mesure, adaptées à la réalité sociale et culturelle des territoires. La démarche « Patrimoine et développement » nous invite à porter un regard neuf sur nos territoires, à reconsidérer notre rapport à l'histoire, et à inventer de nouvelles stratégies de développement pour mieux répondre aux besoins essentiels des populations.

Préserver, valoriser et faire vivre nos patrimoines, constitue donc un enjeu majeur, non seulement pour la qualité de vie de nos populations, mais aussi pour la stabilité sociale. Nos sociétés sont multiculturelles, évolutives, parfois sous tensions. Encourager les expressions culturelles, favoriser la pérennité des savoirs et savoir-faire traditionnels, c'est aussi encourager le dialogue et permettre la cohabitation pacifique des différentes communautés. Ce travail de médiation est au cœur de notre mandat d'élu local.

Inscrite sur la Liste du patrimoine mondial, la ville de Saint-Louis se présente comme un laboratoire pour expérimenter de nouvelles pratiques d'aménagement et de gestion plus soucieuses des valeurs patrimoniales. Je me réjouis de constater que nombreux sont les élus qui inscrivent aujourd'hui au cœur de leur politique cette vision du patrimoine comme source génératrice de revenus et d'emplois, et comme vivier inestimable dans la quête de l'amélioration du bien-être et du développement humain. Cette démarche doit faire école. Gageons que cet ouvrage, et nos efforts associés, y contribueront.

Cheikh Mamadou Abiboulaye Dieye,
maire de Saint-Louis du Sénégal,
ministre de l'Aménagement du territoire
et des Collectivités locales.

Cet ouvrage est le fruit d'un travail collectif, produit par de nombreux experts, universitaires et professionnels majoritairement issus de six pays d'Afrique de l'Ouest. C'est donc au nom de tous les collègues qui ont animé et fait vivre ce projet pendant trois ans que je souhaite m'exprimer. Saluons tout d'abord la vision de l'AIMF, qui nous a rassemblés dans cette aventure commune et a fait le choix d'associer plusieurs organismes de formation de la sous-région. Construire une offre de formation pérenne pour les collectivités et les professionnels, c'est avant tout travailler en réseau : ce projet nous en a offert l'opportunité.

Je me réjouis de la démarche pédagogique élaborée au cours du projet et perfectionnée au fil des sessions de formation : une démarche multidisciplinaire qui associe universitaires et professionnels d'horizons différents – experts du patrimoine, géographes, anthropologues, juristes... Une démarche résolument pragmatique aussi, destinée à faire émerger des projets et à appuyer la construction des politiques locales. Car l'enjeu pour nos pays, confrontés à des problèmes cruciaux de développement, est bien de former des « promoteurs du développement local », d'offrir aux gestionnaires et aux techniciens des outils et des méthodes pour imaginer des solutions de développement adaptées à leurs territoires.

En ce sens, la démarche « Patrimoine et développement » me semble particulièrement porteuse. Sensibiliser les décideurs et techniciens locaux à la richesse de leur patrimoine, leur donner les outils pour construire des politiques de développement adaptées à la réalité culturelle des territoires, c'est offrir une piste d'avenir pour nos collectivités. Il est essentiel que les universités et organismes de formation accompagnent ce mouvement et élaborent des contenus de formation qui répondent aux besoins des collectivités locales. Le projet y a contribué, à nous désormais de poursuivre et pérenniser le travail engagé à travers nos actions respectives.

Professeur Bani Touré,

recteur de l'université des Sciences sociales et de Gestion de Bamako, directeur de l'Institut universitaire de développement territorial (IUDT).

Le processus de décentralisation à l'œuvre à l'échelle mondiale depuis une quinzaine d'années, est aujourd'hui très avancé sur le continent africain. Dans ce contexte, les organismes internationaux sont appelés à travailler plus étroitement avec les acteurs locaux. C'est en décembre 2003, lors du sommet « Africités III » organisé à Yaoundé au Cameroun, que l'Unesco a introduit le sujet du patrimoine auprès des collectivités locales africaines. À cette occasion, la session spéciale « Villes africaines et patrimoines » proposait de sensibiliser les maires à la valeur de leur patrimoine culturel et à sa contribution au développement de leurs territoires. La rencontre de 2003 a marqué l'émergence d'une dynamique associant directeurs du Patrimoine, élus et techniciens de collectivités locales et professionnels du secteur.

Depuis lors, des progrès significatifs ont été accomplis. La conscience des valeurs patrimoniales et culturelles a progressé au sein des collectivités locales africaines. Ces dernières ont gagné en maturité, en compétences, et sont plus impliquées dans les efforts de préservation et de gestion de leurs richesses patrimoniales. Des solutions ont été développées pour mettre en place des dispositifs de gestion efficaces, et prendre en compte les préoccupations patrimoniales dans les instruments d'aménagement et de développement.

Face aux enjeux pressants du développement, il est essentiel de poursuivre les efforts déployés pour identifier, protéger et gérer les patrimoines des collectivités. Le projet « Patrimoine culturel et développement local » a permis de mettre au point les outils de compréhension et d'intervention innovants, adaptés aux collectivités, qui sont présentés dans cet ouvrage. Je me réjouis de constater que les biens du Patrimoine mondial en Afrique sont engagés dans une démarche d'excellence, de promotion des pratiques de conservation et de gestion, et de partage d'expérience. Cet esprit d'innovation est au cœur de la Convention du patrimoine mondial, tout comme le sont les valeurs de solidarité, de paix et de respect des identités culturelles.

Lazare Eloundou Assomo,

chef de l'unité Afrique, Centre du patrimoine mondial de l'Unesco.

1

Projet « Patrimoine culturel et développement local »

Renforcer les capacités
des autorités locales
d'Afrique de l'Ouest
dans le domaine
de la protection
et de la valorisation durables
du patrimoine culturel

Patrimoine et développement : une vision commune, un engagement partagé



Séminaire régional d'échanges entre élus.
Grand-Bassam, Côte-d'Ivoire.

© AIMF

Un patrimoine remarquable en voie d'effacement

Les territoires africains portent la trace d'un patrimoine culturel exceptionnel : paysages, architectures, aménagements de l'espace, pratiques culturelles immatérielles et objets reflètent l'histoire des civilisations antérieures et l'intelligence des hommes dans l'exploitation des ressources comme dans l'organisation des sociétés. Cette richesse extraordinaire demeure pourtant sous-estimée. Trop souvent délaissée, y compris par ses propres détenteurs, elle ne reçoit pas l'attention qu'elle mérite. Face aux transformations sociales et aux aléas divers – catastrophes naturelles, conflits, etc. –, le risque est grand de voir ces témoignages de la mémoire collective s'effacer progressivement au profit de nouveaux modèles culturels, souvent importés, entraînant ainsi une banalisation du cadre de vie. Cette rupture avec le passé est déjà perceptible dans certaines villes du

continent et pourrait s'accélérer en l'absence d'une prise de conscience collective et d'une inflexion des politiques publiques.

Une nouvelle approche du développement local

Dans un contexte où les villes africaines traversent des mutations rapides, liées notamment aux flux de populations et au développement des infrastructures, la destruction du patrimoine se fait bien souvent au détriment de la qualité de vie. Cet ouvrage, comme le projet dans lequel il s'inscrit, valorise une approche du développement local au sein de laquelle le patrimoine culturel est considéré comme une ressource essentielle. Intégrer le patrimoine dans les choix d'aménagement et de développement, c'est assurer un mode de développement respectueux des spécificités locales et soucieux des retombées économiques pour les populations. Concilier les traces du passé et les attentes du présent et de l'avenir, c'est avant tout bâtir à partir des forces d'un territoire, préserver ses richesses et valoriser ses potentialités.



Premier cours technique.
Remise de diplôme par le maire de Ouidah. Ouidah, Bénin
© EPA



Les collectivités locales au cœur du processus

Des acteurs clés pour la reconquête du patrimoine des territoires

Si l'engagement de l'État demeure fondamental – la politique du patrimoine étant généralement une compétence nationale –, l'appropriation du patrimoine se joue aussi sur le plan local, et ce d'autant plus que de nombreux pays sont aujourd'hui engagés sur la voie de la décentralisation. Dotées de compétences nouvelles, notamment en matière de contrôle de la construction et de mise en œuvre des projets urbains, les collectivités locales jouent un rôle majeur pour intégrer le patrimoine dans un projet de territoire.



Atelier de formation pour les techniciens municipaux. Visite de terrain. Ségou, Mali.

© AIMF

Une demande clairement formulée par les élus

C'est en 2003 que le Centre du patrimoine mondial de l'Unesco a, pour la première fois, porté officiellement la question du patrimoine auprès des collectivités locales africaines. La session spéciale « Villes africaines et patrimoines » organisée dans le cadre du sommet « Africités III » (Yaoundé, Cameroun, décembre 2003) a permis de souligner l'intérêt croissant des collectivités locales pour leur patrimoine, de valoriser les bonnes pratiques et de faire émerger un réseau de collectivités et de professionnels. Les élus y ont clairement affirmé leur engagement en faveur de la valorisation de leurs patrimoines. Ils ont sollicité la production d'outils pédagogiques et de formation pour les accompagner dans cette démarche.



Une démarche portée par l'AIMF

Le patrimoine, un axe stratégique d'intervention

Le réseau international des maires francophones place depuis plusieurs années la question du patrimoine parmi ses domaines d'intervention prioritaires. Divers projets de restauration de bâtiments et de quartiers historiques ont ainsi été financés au cours de la dernière décennie dans des villes membres. En 2007, l'AIMF a dédié son séminaire annuel, à l'occasion de sa 22^e Assemblée générale à Huê (Vietnam), au thème du patrimoine culturel. Les élus ont alors exprimé leur souhait de disposer d'outils pédagogiques et de formations pour mieux maîtriser cette problématique. Ils se sont aussi engagés, avec l'appui de l'AIMF, dans la mise en œuvre de programmes globaux associant en un même projet les services déconcentrés de l'État, la société civile, l'expertise fonctionnelle et les bailleurs internationaux (en l'occurrence l'Union européenne).

Une synergie efficace avec le programme Africa 2009

Suite à la rencontre de Huê, les partenaires – à ce stade : l'AIMF, le Partenariat pour le développement municipal (PDM), CRAterre, l'École du patrimoine africain (EPA), l'Institut supérieur de commerce et d'administration d'entreprises (ISCAE), l'université de Bamako et l'Unesco – ont réalisé une première formation pilote à l'attention des élus du Bénin, du Togo et du Burkina Faso en novembre 2008 à Porto-Novo (Bénin). Elle a été organisée conjointement avec le 10^e séminaire des directeurs du Patrimoine culturel du programme Africa 2009 – programme décennal visant à renforcer les capacités des professionnels du patrimoine à l'échelle du continent africain. La rencontre visait à renforcer la synergie entre les représentants de l'État central et les collectivités locales.



Conférence de presse. Atelier de sensibilisation des élus. Bamako, Mali. © AIMF



Le projet en bref

Objectifs et bénéficiaires

Le projet « Patrimoine culturel et développement local » a été initié en 2010 en réponse aux besoins de formation formulés par les collectivités locales africaines. L'objectif était de renforcer leurs capacités et leur légitimité à intervenir directement dans les activités de développement basées sur les qualités patrimoniales des territoires. Il s'agit non seulement de sensibiliser de façon globale l'ensemble des acteurs du patrimoine mais aussi de faire naître des projets et des initiatives au sein des collectivités locales. Dans un premier temps, le projet a choisi de cibler six pays d'Afrique francophone : le Mali, le Bénin, la Mauritanie, le Sénégal, le Cap-Vert et la Côte-d'Ivoire.

Structures partenaires et associées

Le projet mobilise les collectivités locales par l'intermédiaire des associations de municipalités des pays bénéficiaires (Association nationale des communes du Bénin, Association nationale des municipalités du Cap-Vert, Association des municipalités du Mali, Association des maires de Mauritanie, Association des maires du Sénégal, PDM) et de quelques villes partenaires (Ville de Grand-Bassam, Ville de Praia, Communauté urbaine de Nouakchott, Ville de Bamako).

Pour structurer l'offre de formation et renforcer les liens entre collectivités locales et universités, le projet fait intervenir des organismes de formations spécialisés dans la gestion du patrimoine ou de la culture (CRAterre, Institut supérieur des arts et culture de Dakar, EPA) et des instituts dédiés à la formation des promoteurs du développement local (université de Bamako, ISCAE). Associer ces deux publics constitue l'originalité du projet.

Afin de renforcer les liens entre les stratégies locales et nationales, le projet associe enfin les directions nationales du Patrimoine (Bénin, Cap-Vert, Mali, Mauritanie et Sénégal) et l'Unesco (Centre du patrimoine mondial, Convention France-Unesco). Il s'appuie, de façon globale, sur le réseau d'institutions spécialisées et de professionnels créé dans le cadre



Deuxième cours technique. Travaux de groupe.
EPA, Porto-Novo.
© C. Belinga

du programme Africa 2009. Le projet est cofinancé par l'Union européenne (programme Acteurs non étatiques et autorités locales) et l'AIMF.

Activités

Pour contribuer à l'émergence d'une vision globale et aider à l'élaboration de programmes pédagogiques adaptés aux différentes réalités, une enquête a été conduite dans les pays bénéficiaires sur les besoins et les attentes des collectivités en matière de patrimoine culturel et sur l'offre de formation existante au niveau régional. Une étude publiée en avril 2012 rend compte des résultats de l'enquête et donne une vision d'ensemble du cadre législatif et institutionnel du secteur patrimonial des pays cibles.

Pour les formations, le projet associe des activités nationales et régionales, conçues à l'attention de deux types de publics : les maires et élus (sur des formats courts de sensibilisation et d'échange d'expériences) et les techniciens municipaux (sur des formats plus détaillés). En complément, des séminaires régionaux permettent des échanges d'expérience entre élus et professionnels du patrimoine.

Les collectivités locales parlent de leur patrimoine : conclusions de l'enquête

Pour mieux cerner la perception par les collectivités locales de leur propre patrimoine, et mieux comprendre leurs besoins spécifiques, une enquête a été menée dans les pays bénéficiaires à partir d'un questionnaire diffusé aux collectivités par l'intermédiaire des associations nationales des municipalités. Les résultats soulignent l'intérêt des collectivités pour leur patrimoine, et détaillent les contraintes principales qu'elles rencontrent.

Perception du patrimoine

Les collectivités locales interrogées reconnaissent en majorité la richesse de leur patrimoine (75 %), et en particulier du patrimoine culturel immatériel (85 %). Elles jugent toutefois préoccupant l'état de conservation du patrimoine (74 %) et l'estiment menacé en l'absence d'une intervention forte (79 %). Parmi les menaces principales, elles relèvent en priorité les facteurs humains, notamment le manque de moyens techniques et financiers et la faiblesse des capacités de gestion (34 %), l'abandon du bâti (10 %), le vandalisme et le non-respect des valeurs patrimoniales. Elles s'inquiètent aussi des menaces d'origine naturelle, en particulier les inondations, l'érosion ou le changement climatique. Les collectivités sont convaincues que le patrimoine représente une opportunité réelle pour leur développement (75 %), mais qu'il demeure largement sous-exploité, en particulier dans le cadre des activités éducatives.

Moyens humains, techniques et financiers

La majorité des collectivités disposent de conseillers dans le domaine de l'urbanisme (74 %) ou de la culture (85 %), parfois également du patrimoine (62 %). Toutefois, peu d'entre elles disposent de personnel technique dédié à la mise en œuvre des décisions, qu'il s'agisse de cadres (42 %) ou d'agents (52 %). Les collectivités disposant d'un budget

réservé aux questions patrimoniales sont largement minoritaires (26 %). En terme d'outils de gestion du patrimoine, 49 % des communes disposent d'un inventaire de leur patrimoine, mais seules 33 % ont participé activement à son élaboration. Si la plupart des collectivités ont mis en place un outil de gestion du territoire – Plan de développement communal (PDC) (80 %) ou schéma directeur (58 %) –, celui-ci inclut rarement une dimension patrimoniale. Seules 25 % des communes disposent d'un règlement d'urbanisme spécifique assurant une protection du patrimoine. 33 % des communes procèdent à des études d'impact avant travaux, mais celles-ci prennent très rarement en compte la dimension patrimoniale.

Cadre d'intervention et actions réalisées

Les communes sont globalement insatisfaites du cadre législatif et administratif associé à la gestion du patrimoine, qu'elles estiment peu efficace (67 %), ainsi que des mécanismes de gestion entre les différents échelons de l'État (68 %). Si 60 % affirment collaborer régulièrement avec l'État, ces échanges sont d'ordre plus administratif que technique et portent rarement sur des projets. Seules 21 % ont ainsi pu mettre en



place de réels partenariats avec l'État dans le domaine du patrimoine. Malgré les problèmes rencontrés, les collectivités se montrent actives : 47 % ont déjà mené des actions de protection, de conservation ou de mise en valeur du patrimoine, et 64 % ont engagé des activités pédagogiques sur ce thème au sein des écoles. Dans ce contexte, les collectivités expriment un besoin clair de renforcement des capacités, en particulier pour l'identification et la gestion du patrimoine, et pour le montage de projets culturels.

À lire

Les résultats de l'enquête, le cadre administratif et institutionnel, ainsi que l'offre de formation par pays sont insérés dans l'étude réalisée dans le cadre du projet :

<http://www.aimf.asso.fr/>

(programme « Culture et patrimoine », projet « Patrimoine culturel & développement local »)



Sensibiliser et former les élus et les techniciens : ateliers et séminaires

Démarche pédagogique

Le dispositif pédagogique est construit autour de deux modules complémentaires : des ateliers nationaux de cinq jours associant élus et techniciens, et des ateliers régionaux d'approfondissement de trois semaines dédiés aux techniciens. Selon des modalités différentes, ces deux types d'ateliers s'appuient sur une « pédagogie de l'opérationnel » associant l'apport théorique et l'expérimentation pratique à partir de cas réels proposés par les auditeurs. Les ateliers sont animés par une équipe pédagogique

de profil varié (architectes, experts du patrimoine, urbanistes, géographes, juristes...) laissant une large place aux experts et personnes ressources nationales (issues notamment des directions du Patrimoine ou des universités). À cela s'ajoutent des séminaires régionaux d'échange d'expériences : les élus sont invités à présenter leur politique locale et à en discuter avec leurs pairs, ainsi qu'avec des professionnels du patrimoine (représentants de l'État, experts, chercheurs). L'enjeu est en effet de créer une synergie plus grande entre les collectivités



Atelier de formation pour élus et techniciens du Sénégal et du Cap-Vert. Visite de terrain. Saint-Louis du Sénégal. © AIMF



et les sources d'expertise à l'échelle nationale, et de confronter les pratiques des villes de la sous-région.

Ateliers nationaux

Pour tenir compte des spécificités institutionnelles nationales, des formations sous forme de modules ont été menées dans chaque pays afin de sensibiliser les élus et de former les techniciens. Deux cent élus et techniciens ont ainsi bénéficié de modules courts, respectivement de trois et cinq jours.

Les communes bénéficiaires sont sélectionnées par l'intermédiaire de l'association nationale des municipalités, via un appel à candidatures. Chaque atelier rassemble quarante participants issus de vingt communes, chaque commune étant représentée conjointement par un élu et un technicien. L'objectif est en effet de faire évoluer la politique communale tout en développant les outils de compréhension et d'intervention. Les participants travaillent sur la réalité de leur propre territoire. À partir d'une identification préliminaire des patrimoines clés de leur commune, les élus sont invités à désigner le ou les biens culturels qu'ils estiment prioritaires. À travers des travaux de groupe encadrés par les personnes ressources, les techniciens sont ensuite accompagnés pour élaborer les différentes étapes d'une politique ou d'un projet de protection, de gestion et de valorisation. Chaque module est introduit par une séquence de présentation générale du cadre institutionnel et réglementaire propre à chaque pays, de la notion de patrimoine dans le contexte du développement local, et des différentes étapes de la chaîne patrimoniale (identification, gestion, valorisation...). Quelques exposés d'expériences réussies viennent illustrer le propos.

Ateliers régionaux

Pour consolider les acquis et créer une synergie entre techniciens et professionnels, deux cours d'approfondissement régionaux de trois semaines ont été organisés au Bénin, à Ouidah (juillet 2012) et Porto-Novo (septembre 2012), à l'attention des techniciens municipaux des six pays bénéficiaires – certains ayant préalablement participé à des modules de formation nationale. Chaque atelier rassemble vingt-cinq participants. Le cours offre une formation technique approfondie destinée à développer une approche globale du patrimoine et à maîtriser les différentes étapes d'une politique de

gestion et de valorisation du patrimoine. Les participants sont répartis en quatre groupes et appelés à travailler sur des biens culturels identifiés dans la ville d'accueil de la formation. À travers des présentations théoriques, des travaux de groupe, des sorties sur le terrain et des simulations *in situ* (organisation de réunions avec les parties prenantes des sites, séances de restitution, etc.), ils sont accompagnés pour élaborer un diagnostic et une politique d'intervention sur les biens proposés. Par un tutorat individuel, chaque participant est invité à tirer les enseignements de la formation au bénéfice de son territoire d'origine.

Pour renforcer les liens entre les stratégies locales et nationales, deux séminaires régionaux de réflexion ont rassemblé des élus et des directeurs du patrimoine des six pays sur les thèmes « Économie culturelle et patrimoine culturel » (Praïa, Cap-Vert, décembre 2010) et « Système de gestion des biens patrimoniaux urbains : quelles collaborations entre acteurs gouvernementaux, collectivités locales et détenteurs traditionnels ? » (Grand-Bassam, Côte-d'Ivoire, octobre 2011). Les exemples locaux ont été sélectionnés sur la base d'un appel à candidature international.

À lire

Les programmes des différentes formations, les listes des participants, les résultats et recommandations, sont disponibles sur la page du projet :

<http://www.aimf.asso.fr/>

(programme « Culture et patrimoine », projet « Patrimoine culturel & développement local »)

2

Outil d'aide à la décision

Élaborer et mettre
en œuvre une politique
locale du patrimoine

Cette partie du guide fournit des éléments de compréhension et d'analyse du processus politique et technique par lequel une collectivité peut agir en faveur de son patrimoine. Elle détaille les différentes étapes d'une intervention, depuis le diagnostic jusqu'à la réalisation. Chaque étape est étayée d'exemples issus de projets réalisés ou en cours de réalisation, et de témoignages d'élus ou de professionnels.

Construire une vision politique

→  Voir : *Abomey*, p. 72 • *Grand-Bassam*, p. 88 • *Ouidah*, p. 100 • *Saint-Louis*, p. 108

Formuler une vision : le patrimoine au cœur du développement de la commune

Définir une approche globale de la place du patrimoine dans un territoire est l'étape première : le patrimoine doit être considéré non comme une politique sectorielle isolée mais comme un élément transversal de la politique de développement de la commune. Ainsi, formuler une vision claire de la place du patrimoine dans l'histoire d'un territoire et du rôle qu'il peut jouer dans son devenir, la partager et la faire partager, constitue le socle de toute démarche de protection et de valorisation (voir p. 21).

Cette volonté politique initiale s'inscrit dans la réflexion globale engagée par le maire et les acteurs communaux sur les fondamentaux du développement. Quelles sont les forces et les faiblesses du territoire ? Qu'est-ce qui constitue sa caractéristique première ? Comment les ressources patrimoniales peuvent-elles contribuer à garantir l'accès aux services essentiels ? Comment assurer le bien-être des populations ? Comment concilier les intérêts socio-culturels et économiques des différents acteurs de la commune ? Comment préserver la cohésion sociale et le « vivre ensemble » ? Ces questions clés de l'agenda communal constituent le fil rouge de l'approche « patrimoine et développement ». Le plan communal de Gorée en fournit un exemple intéressant (voir page suivante).

Dresser un constat préliminaire : les signaux d'alerte

Cette orientation politique peut être étayée par un premier constat dressé par l'équipe municipale. Certains éléments d'observation de la réalité quotidienne constituent, pour les décideurs locaux, des signaux d'alerte de la dégradation progressive du patrimoine et des conséquences possibles pour la commune. La disparition progressive des savoir-faire

traditionnels, la perte de repères culturels, la standardisation des modes de construction, la paupérisation des quartiers historiques, l'abandon de parties de la ville ou des lieux d'échanges sociaux sont autant de témoignages de désaffection à l'égard du patrimoine.

Engager le débat avec les populations : une vision partagée

De nombreux élus soucieux de protéger le patrimoine de leur commune se heurtent à des résistances de la part des populations ou des acteurs économiques. Les arguments employés par les populations relèvent fréquemment d'une méconnaissance de l'autre et de sa culture, d'inquiétudes légitimes sur l'éventuelle altération de leurs conditions de vie qu'une patrimonialisation excessive pourrait entraîner. Engager le débat avec la totalité des parties prenantes est donc une condition essentielle pour construire une vision collective et l'inscrire dans la durée.

Par ailleurs, dans un contexte souvent multiculturel, c'est la mairie qui représente et assure la médiation entre les différentes communautés installées sur son territoire. Elle se doit de valoriser équitablement les cultures des diverses communautés et d'assurer leur cohabitation pacifique. Le projet communal doit donc tenir compte de l'ensemble des réalités culturelles du territoire, dans toute leur diversité.



Vue panoramique de la ville de Gorée, Sénégal.
© Manu25



L'île de Gorée a connu différents visages. "Gorée la bonne rade", port d'étape aux portes de Dakar, est devenue "Gorée la douloureuse", marquée par l'histoire de l'esclavage. L'île s'est ensuite affirmée comme "Gorée la bâtisseuse", pôle commercial et culturel jusqu'à la fin du XIX^e siècle avant de tomber dans l'oubli dans la première moitié du XX^e siècle et de devenir "Gorée l'abandonnée". Puis le regain d'intérêt a favorisé

l'émergence de "Gorée ville-musée" à partir des années 1970.

Il nous appartient aujourd'hui de réinterpréter les différentes facettes de cette histoire pour construire une autre Gorée, une "Gorée goréenne", ville vivante résolument tournée vers son développement. Tel est le défi que se lance la commune dans son Plan local de développement 2009-2014.

Annie Jouga, maire-adjointe de Gorée, Sénégal.

Patrimoine et développement : arguments clés

Un facteur d'identité et d'unité

Le patrimoine culturel est l'expression des valeurs et des idées d'un peuple. Connaître son patrimoine, c'est avant tout s'approprier son histoire et son identité pour la mettre au cœur d'un projet collectif. Dans des sociétés africaines multiculturelles et exposées à de profondes mutations, le patrimoine constitue un lien entre le passé et l'avenir, un élément de stabilité et de continuité. Il offre un support d'éducation et de transmission aux générations futures. Source de fierté, il permet aussi à un peuple de se faire connaître, de manifester son génie propre auprès des autres cultures.

Un moteur de développement économique local

La promotion et la valorisation du patrimoine culturel engendre des retombées économiques directes. La conservation du bâti et la promotion de l'artisanat

local permettent de revitaliser des métiers et des filières de production, et de créer des emplois locaux. Elles contribuent également à l'attractivité de la commune et au développement touristique. De plus, l'attachement des communautés à leur patrimoine contribue à leur ancrage territorial. Or, une démographie stable ou croissante constitue une base essentielle du développement économique.

Un outil pour l'aménagement du territoire et pour un développement durable

La démarche « patrimoine et développement » est une application concrète des principes du développement durable. Elle encourage la prise en compte

+
La pression du développement génère souvent des formes d'habitat en rupture avec la tradition et transforme le tissu urbain.
Rufisque, Sénégal.
© Sébastien Moriset, CRAterre





Promouvoir le patrimoine communal, c'est faire évoluer l'image du monde rural, stimuler les capacités d'entreprendre et la volonté d'agir.

Pascal Danha, maire de Diakotomey, Bénin.

du patrimoine dans l'aménagement du territoire, le développement d'une économie de proximité fondée sur la revitalisation des savoirs et des savoir-faire locaux, et promeut un habitat sain adapté aux conditions climatiques. Elle participe également à l'utilisation rationnelle des ressources existantes (culturelles et naturelles) et à la réactivation des systèmes de gestion traditionnels du territoire, souvent plus respectueux des éléments naturels.

Patrimoine et développement : éléments de débat

Valeur du patrimoine et réalités socio-économiques : le patrimoine coûte-t-il vraiment plus cher ?

On reproche parfois au patrimoine d'être un « luxe », un enjeu secondaire du développement, mobilisant un investissement important pour des effets limités. Pourtant, la démarche patrimoniale permet souvent de faire mieux à moindre coût et de générer des retombées économiques directes. Une maison construite en terre peut coûter nettement moins cher qu'une maison équivalente en béton (en particulier lorsqu'il s'agit d'auto-construction). De même, la production locale d'un objet artisanal est plus rentable économiquement : elle mobilise des matériaux et des savoir-faire directement disponibles, et stimule la création d'une filière locale pour concevoir, fabriquer et commercialiser les produits.

La dualité tradition/modernité perçue sous l'angle du patrimoine : comment rentabiliser les ressources locales ?

Les populations aspirent légitimement à améliorer leurs conditions de vie. Privilégier les modes de construction traditionnels c'est, aux yeux de certains, perpétuer un mode d'existence identifié au passé et à la pauvreté. Bâti en matériaux locaux n'empêche pourtant pas de doter les habitations de tout le

confort moderne. De même, l'artisanat ou les productions artistiques traditionnelles sont des supports de créativité susceptibles d'ouvrir de nouveaux marchés. De façon générale, le patrimoine s'inscrit dans un processus vivant et évolutif, il s'adapte et se transforme au fil du temps, au gré des dynamiques sociales et économiques. L'observation des sites archéologiques nous rappelle que nos ancêtres ont su conserver certains patrimoines antérieurs, mais également les abandonner, les détruire ou les transformer en fonction de leurs besoins. Malgré ces évolutions successives, le patrimoine perdure dès lors que les sociétés en conservent la maîtrise.

Identités, témoignages et appropriations : quelles interprétations du patrimoine ?

Un pan du patrimoine est hérité de la colonisation et d'une présence exogène que nous jugeons étrangère à nos valeurs. Il est parfois le rappel de périodes sombres de l'histoire – tels l'esclavage et le travail forcé – dont nous voudrions nous affranchir. Qu'ils soient positifs ou négatifs, ces témoignages font partie de notre histoire collective. Assimiler et se réapproprier cette histoire, la transmettre aux jeunes générations, c'est aussi se projeter dans l'avenir.



Le maintien du bâti traditionnel n'est pas incompatible avec l'amélioration des conditions de vie.
Île d'Ayorou Gougou, département de Tillabéri, Niger.
© Amélie Essesse



Agir avec les populations

→ Voir: *Djenné*, p. 84 • *Saint-Louis du Sénégal*, p. 108

Des acteurs clés

Le patrimoine culturel d'un territoire est avant tout celui de ses détenteurs (actuels et passés). Le cadre bâti, les objets, les manifestations culturelles sont l'expression de valeurs et d'un rapport au monde, le témoignage vivant de l'histoire d'ancêtres et de leurs héritiers. Ils font partie de la vie quotidienne, sont attachés à des symboles, des manifestations et des expressions, à des événements communautaires. Si ces patrimoines nous parviennent aujourd'hui, c'est aussi parce que leurs détenteurs ont su les préserver au fil des siècles.

Agir avec les populations est donc une condition première de la réussite d'une démarche patrimoniale. Cette étape est parfois escamotée par les décideurs publics par manque de temps, de connaissance du terrain ou simplement parce que les impératifs techniques prennent le dessus. Sous-estimer le regard des détenteurs entraîne parfois erreurs de jugement et conflits qu'il aurait été possible d'éviter. À cet égard, les élus communaux, investis de la légitimité démocratique et d'une relation de proximité, détiennent une indéniable valeur ajoutée.

Une relation de confiance

Construire une politique patrimoniale implique une disponibilité à l'échange et au partage d'informations. Les détenteurs sont invités à montrer leurs objets, à révéler leurs pratiques ou leurs savoirs – dont certains possèdent parfois une dimension secrète ou rituelle. Il est donc important que les détenteurs se sentent investis, reconnus dans leur identité culturelle, et que le caractère « incommunicable » de certaines pratiques soit respecté.

Par ailleurs, les mesures de protection engendrent des contraintes. C'est le cas notamment du patrimoine bâti, dont les habitants sont appelés à respecter les règles de construction (gabarits, matériaux, etc.). Il est donc essentiel d'établir une relation de confiance, non seulement pour que les détenteurs comprennent la raison d'être des réglementations, mais aussi pour



« L'heure est grave, les sites pour la plupart sont dans un état de dégradation avancé et il est urgent que les collectivités acceptent et adhèrent à une gestion collective de ces nombreux patrimoines historiques afin que la mémoire ne se perde.

Landry Médard Hinnou, secrétaire adjoint de la mairie de Ouidah, Bénin.

La base d'une collaboration entre les municipalités et les collectivités impose des traditions et le souci de sauvegarde des valeurs et de l'esprit de conception des sites concernés.

Dagbo Dehoué, dignitaire de la religion traditionnelle, Ouidah.

qu'ils soient en capacité de se faire les porte-parole de leur patrimoine.

De façon générale, établir une relation équilibrée avec les détenteurs du patrimoine est un gage de réussite et de pérennité. Certes, les populations doivent respecter des contraintes et s'inscrire dans la politique communale, mais en contrepartie elles souhaitent légitimement bénéficier d'un appui et d'une reconnaissance. Ces notions d'équilibre et de contrepartie – qu'elles soient d'ordre spirituel ou matériel – sont essentielles.



À Tombouctou, au Mali, le crépissage annuel de la mosquée est un événement qui rassemble les différentes communautés.

© Francesco Bandarin, Unesco



Construire et formaliser le dialogue avec les parties prenantes

Si les communautés sont les dépositaires du patrimoine et les bénéficiaires finaux de sa conservation, il revient à la commune d'identifier des interlocuteurs légitimes parmi elles pour engager un dialogue efficace. Les « parties prenantes » sont les individus ou groupements directement concernés par le patrimoine, soit parce qu'ils en sont les détenteurs (familles propriétaires ou personnes chargées d'assurer la gestion communautaire d'un espace), soit parce qu'ils ont un lien direct avec le bien (occupants du bâti, opérateurs économiques, etc.).

Avec eux, un dispositif de dialogue doit être construit et formalisé par la municipalité, à l'aide de réunions régulières, éventuellement formalisées dans des protocoles d'accord précisant les responsabilités de chacun. Quelques principes clés peuvent être utilement rappelés pour assurer un dialogue efficace et crédible : employer les langues locales, s'appuyer sur les leaders de communautés et les associations de femmes, prévoir un ordre du jour clair et assurer une restitution régulière des décisions prises.

Accompagner les habitants et les initiatives locales

La désaffection des populations à l'égard de leur patrimoine est souvent nourrie par les frustrations éprouvées du fait des difficultés économiques quotidiennes, des contraintes de leur cadre de vie, ou simplement du sentiment d'être peu écouté. Le travail de concertation mené par la commune permet à celle-ci d'être à l'écoute des habitants et des détenteurs du patrimoine, de mieux comprendre leurs contraintes et leurs besoins. Ce dialogue permet d'enclencher une dynamique positive de réappropriation sociale du territoire et de ses patrimoines, qui peut prendre la forme de dispositifs concrets d'accompagnement soutenus par la municipalité (banque de matériaux, fonds d'aide...).

Entreprendre une gestion participative

La participation directe des populations est souvent une condition essentielle à la pérennité des dispositifs de gestion. La mise en place d'un tel processus passe par une identification claire des menaces pesant sur la conservation du patrimoine, et des besoins et contraintes des parties prenantes. Ceci afin d'élaborer de façon consensuelle une feuille de route en faveur des actions prioritaires.

Sensibiliser le grand public

Le patrimoine est avant tout un bien commun, qui doit faire l'objet d'une appropriation collective. Au-delà des mesures de conservation engagées par les décideurs et les techniciens, la pérennité du patrimoine et des valeurs culturelles repose sur les communautés elles-mêmes. Bien souvent, musées et bâtiments remarquables sont très peu fréquentés par les populations locales, et l'histoire locale reste méconnue des jeunes générations. Prévoir des programmes pédagogiques pour transmettre la connaissance, susciter une curiosité ou un « appétit » pour le patrimoine, inviter les populations à le découvrir est donc une étape essentielle, dans laquelle les communes ont un rôle de premier plan.



Dans le cadre de l'atelier régional de formation (Ouidah, juillet 2012), les participants animent une réunion de parties prenantes avec les communautés du quartier de Zoungbodji.

© AIMF



À Ségou, une banque de matériaux a été mise en place par la commune avec l'aide de l'Association nationale des villes d'art et d'histoire et des villes à secteur sauvegardé (ANVPAH & VSS) pour permettre aux habitants de Somono – quartier historique en terre crue – de bénéficier, pour un tarif modique, des matériaux nécessaires à la construction et à l'entretien de leur maison (terre, paille...).
© ANVPAH & VSS



Suite à des dérives d'exploitation de la forêt sacrée d'Itchède-Toffo à Adja-Ouéré, au Bénin, un partage des tâches et des responsabilités a été décidé, sur la base d'un plan d'aménagement participatif. Par le biais de l'Association villageoise de gestion de la plantation domaniale (AVG), les communautés locales collaborent avec les communes avoisinantes et l'État pour gérer le bien. En vue de la préservation des richesses culturelles et des ressources naturelles de la forêt, l'AVG régule au sein de la population le marché rural du bois destiné à l'exploitation et à la commercialisation des produits de la plantation.
© Ville d'Adja-Ouéré, Bénin



À Abomey, un parcours-jeune a été élaboré, sur proposition de l'atelier de gestion des publics, afin de renforcer la fréquentation des palais royaux. Un partenariat a été engagé avec le milieu éducatif (chefs de la circonscription scolaire, directeurs d'école maternelle et primaire, enseignants du primaire et de la maternelle), et une malette pédagogique a été élaborée pour servir de support d'enseignement.
© Léonard Ahonon



S'approprier le territoire et ses patrimoines

→ Voir : *Podor*, p. 104

Diversité du patrimoine et réalités territoriales

Des patrimoines divers et vivants, fondement de l'identité collective

Urbain ou rural, chaque territoire possède ses propres ressources patrimoniales. L'histoire des hommes et de leur adaptation à l'environnement produit des objets, des pratiques et un cadre de vie qui reflètent tantôt leurs valeurs, tantôt leurs conceptions spirituelles. Les architectures mobilisent des matériaux disponibles à proximité et développent des formes adaptées au climat et aux activités humaines. L'organisation de l'espace est le fruit d'un projet social ou politique. Les savoir-faire artisanaux détenus et transmis par les populations s'inscrivent dans le tissu économique local. L'observation de l'environnement nourrit les récits de la tradition orale. Au fil du temps, le territoire s'imprègne des idées et de l'ingéniosité de ses occupants successifs. Cet « esprit du lieu », propre à chaque commune, s'incarne dans la diversité des patrimoines matériels et immatériels.



Les objets portent la dynamique des idées et des sentiments des hommes et des femmes qui les ont conçus et réalisés.

Alioune Badiane, professeur à l'Institut supérieur des arts et culture de Dakar, Sénégal.

Certains patrimoines – monuments emblématiques ou paysages remarquables – sont de valeur exceptionnelle à l'échelle nationale voire internationale et relèvent, de ce fait, de la responsabilité de l'État. De nombreux patrimoines participent néanmoins

de la quotidienneté : ce qui fait le patrimoine, c'est avant tout la valeur attribuée par une communauté à des objets, à des lieux, à des pratiques qui les caractérisent et illustrent son rapport au monde. Ce patrimoine ordinaire – habitations, points d'eau, objets quotidiens... –, contribuant à l'identité locale, est directement du ressort des collectivités et des populations riveraines.

Connaître son patrimoine et comprendre ses valeurs

Construire une politique patrimoniale, c'est donc dans un premier temps apprendre à observer le territoire – son environnement et ses habitants –, et comprendre ce qui le caractérise et fait sa richesse particulière. Connaître les patrimoines d'un territoire, c'est aussi mieux comprendre les dynamiques sociales qui ont présidé à son développement et déceler, dans l'ingéniosité de ceux qui nous ont précédé, des solutions aux questionnements contemporains. À l'occasion des séminaires régionaux organisés dans le cadre du projet « Patrimoine culturel et développement local », élus et techniciens municipaux ont travaillé en groupe sur une sélection de biens culturels matériels et immatériels du site d'accueil de la formation (Ouidah en juillet 2012, Porto-Novo en septembre 2012). Après des investigations de terrain, ils ont été invités à s'interroger sur les valeurs – sociales, économiques, culturelles – des biens étudiés : qu'est-ce qui rend le bien unique ? Quel est son apport à la communauté ? En quoi reflète-t-il les valeurs sociales ? Le fruit de ces réflexions est retranscrit à p.30 pour un des biens concernés, le « Cimetière des Phytons ». Cet exercice réalisé in situ offre une méthode possible pour aborder le patrimoine communal dans une première approche.



“

Pour poser les bases d'un développement durable et endogène, nous devons revenir à nos propres réalités culturelles, les faire vivre et fructifier, œuvrer pour les concilier avec la modernité. Porter attention à notre patrimoine, c'est aussi apprendre à nous respecter nous-mêmes. Écoutons nos anciens qui nous rappellent à cette réalité simple : « Comment savoir où l'on va si l'on ne sait pas d'où l'on vient ? »

Abdoulaye Sidibé, conseiller municipal chargé de la culture et de l'animation urbaine, ville de Ziguinchor, Sénégal.

+

Le patrimoine vivant est une composante essentielle de l'identité culturelle au pays bassari, Sénégal.
© Sébastien Moriset, CRAterre

+

Les peintures murales réalisées avec des pigments naturels sur des maisons de Oualata (Mauritanie) sont des éléments précieux du patrimoine.
© C. Hug





Les participants de l'atelier Ouidah 2012 se sont livrés à l'exercice de mettre des mots sur les valeurs associées au temple du Python de Ouidah. Depuis le XVI^e siècle, le python est considéré comme le protecteur des Xwéda, premiers habitants de la ville. Le temple est le lieu sacré où l'on vénère *xwéda dangbé*, le serpent protecteur.

par le règne animal mettent en scène les valeurs sociales ou le rapport à la nature. Bordé par des limites physiques repérables (montages, forêts, fleuves, berges), le territoire est une entité géographique dont les caractéristiques inspirent à ses occupants un sentiment d'appartenance et d'attachement, source de construction d'une identité collective.

Du patrimoine au territoire

Deux notions indissociables

Réfléchir au patrimoine, c'est avant tout s'interroger sur le territoire. Entité géographique et culturelle, le territoire reflète la façon dont les sociétés humaines se sont insérées dans leur environnement, ont appris à en exploiter les ressources naturelles pour répondre à leurs besoins et assurer leur développement. De l'occupation agricole à la construction des villes et des villages, il porte les traces physiques de l'histoire du peuplement. De nombreuses œuvres de l'homme ou celles conjuguées de l'homme et de la nature puisent leur source dans l'environnement le plus immédiat : faune, flore, cycles de la nature. Ainsi, les fêtes agraires marquent l'arrivée des pluies, les offrandes aux génies des eaux témoignent de la spiritualité attachée aux fleuves, les épopées inspirées

Du cadre bâti au paysage : les différentes échelles du patrimoine

La notion de patrimoine peut être abordée à différentes échelles. Le territoire est constitué de multiples lieux et espaces, du plus proche au plus vaste. Dans l'environnement quotidien, le patrimoine concerne d'abord la maison, construite traditionnellement avec les matériaux disponibles à proximité. Dans cet espace de vie, se déploient des pratiques et des usages propres aux différents lieux – la cour, la cuisine... Les objets du quotidien, parfois légués par les générations précédentes, sont l'expression matérielle de ces pratiques et des représentations culturelles qui s'y rattachent : ils témoignent de savoir-faire et racontent l'histoire de la lignée familiale. À une échelle plus large, la concession, le quartier, les places, les rues et les espaces publics, les villages et les ensembles urbains résultent de l'interaction entre les hommes et de leur vision du monde. Ils abritent des activités économiques, des pratiques culturelles



ou culturelles et incarnent des valeurs sociales. À plus vaste échelle encore, les points forts du paysage – montagnes, forêts, lacs ou fleuves – structurent et caractérisent le territoire. Ces éléments naturels et culturels, matériels et immatériels, participent de notre perception globale du patrimoine et sont constitutifs de l'identité du territoire.

Cités, sites habités et ensembles urbains

La ville est un phénomène très ancien en Afrique. Situées dans les zones historiques du peuplement (vallées fluviales, plaines, hauts plateaux), les villes étaient souvent des carrefours d'échanges et des centres de savoirs. Au fil des siècles, se sont développés des formes architecturales et des modes d'occupation de l'espace, adaptés à la spécificité des pratiques sociales et culturelles de ses occupants. Les traces de cette histoire sont encore visibles et cohabitent avec les témoignages plus récents de la période coloniale. Ce double visage africain et européen, la particularité des formes et des matériaux, l'importance accordée aux lieux d'échanges et aux espaces sacrés, sont les composants de l'identité de la ville africaine contemporaine.



Dans la ville de Grand-Bassam cohabitent un patrimoine d'origine coloniale et un patrimoine vernaculaire.

© Ministère de la Culture et de la Francophonie de Côte-d'Ivoire

À l'heure où les villes du continent grandissent de façon accélérée, optant pour des solutions d'aménagement parfois contestables, nombre d'élus et de responsables locaux s'interrogent sur l'identité culturelle et les racines historiques de leur territoire. Dans nos sociétés en profonde mutation, des modèles sociaux et économiques importés tendent à s'imposer au détriment des modes de vie traditionnels. Les migrations occasionnent fréquemment des conflits d'usage entre occupants historiques et nouveaux arrivants. Comment, dès lors, assurer le bien-être des populations et leur cohabitation pacifique ? Comment permettre l'appropriation du patrimoine par les populations en contexte de multiplicité culturelle ? Comment faciliter la pérennité des modes de vie traditionnels ?

Face à ces questionnements, qui sont au cœur de l'action publique locale, réfléchir sur l'identité



spécifique de la ville, valoriser les traces visibles de son histoire, apprendre à observer le tissu urbain et déceler ses particularités, comprendre l'organisation historique de l'espace, sont des enjeux clés. Consciente des valeurs patrimoniales, la commune est à même d'encourager des choix d'aménagement mieux adaptés à la spécificité culturelle, plus soucieux de l'« esprit des lieux » et de la mise en valeur des espaces d'échanges sociaux, nécessaires aux manifestations culturelles comme au développement des savoir-faire traditionnels. Elle dispose ainsi de moyens de contribuer à limiter la normalisation de l'espace urbain et la perte de références culturelles.

Paysages culturels

Œuvres conjuguées de l'homme et de la nature, les paysages culturels illustrent le lien étroit entre les sociétés humaines et leur environnement. Issue de la géographie, la notion de paysage culturel a été progressivement introduite dans le cadre de la Convention du patrimoine mondial de l'Unesco pour mieux prendre en compte la diversité des patrimoines, les liens étroits entre patrimoines culturels et naturels, et l'importance du territoire. Au-delà d'une catégorie ou d'une norme, c'est avant tout un outil de lecture, qui invite à observer le territoire dans sa dimension



L'identité culturelle de la ville de Mopti repose notamment sur la présence de l'eau et du fleuve, et sur la richesse de son patrimoine en terre crue, pourtant sous-estimé.

© Steven Gayme

matérielle – à la fois naturelle (géomorphologie, hydrographie, climat, faune, flore...) et culturelle (architecture, occupation des sols...) –, mais également dans sa dimension immatérielle et symbolique (cosmogonie, pratiques culturelles...).

Cette approche transversale est particulièrement féconde en contexte africain, où nature et culture sont si intimement liées. Dans l'espace rural aussi bien que dans l'espace urbain, les arbres, les forêts, les rochers, les sources et les rivières sont porteurs d'âmes et de valeurs culturelles. Vénérés par les populations, ils sont parfois le siège de rituels divinatoires, le support d'épopées ou de mythes fondateurs associés aux divinités qu'ils hébergent. Le lien entre l'homme et la nature est également attesté par les modes traditionnels de gestion des ressources naturelles. Au fil du temps, les hommes ont développé des manières d'exploiter l'eau, le bois, les terres agricoles et les territoires de pêche, répondant à leurs besoins tout en assurant le renouvellement des ressources.

La notion de paysage culturel offre aux responsables locaux un outil de compréhension du territoire dans sa globalité. Elle les invite à considérer l'ensemble des catégories du patrimoine – matériel et immatériel – en même temps que leur inscription dans un territoire. Elle souligne le lien étroit entre l'homme et son environnement, qui façonne les valeurs sociales et les traits culturels des sociétés humaines, et favorise l'émergence de bonnes pratiques de gestion des ressources naturelles. Mobiliser ces valeurs sociales et revitaliser ces bonnes pratiques de gestion offre aux décideurs des perspectives nouvelles pour répondre aux enjeux contemporains du développement durable.

Les catégories de patrimoine les plus représentées dans nos communes

Pour aborder les typologies du patrimoine, on distingue communément le patrimoine matériel – architecture, objets, paysages, sites archéologiques – et le patrimoine immatériel – expressions culturelles, littérature orale. À chacune de ces catégories correspondent des contraintes et des menaces particulières, un mode de description, de préservation et de transmission spécifique. Cette distinction entre le matériel et l'immatériel est donc avant tout destinée à faciliter la compréhension et l'action, elle ne constitue pas les deux types de patrimoines correspondant en deux catégories étanches. Ceux-ci cohabitent sur nos territoires et sont souvent étroitement liés. Ainsi, les valeurs d'un bâtiment sont indissociables de l'usage social et culturel qui en est fait. Symétriquement, les traditions culturelles peuvent trouver une matérialisation physique dans des lieux, des objets et des paysages.

Éléments d'architecture

Les villes et villages d'Afrique se caractérisent par une grande richesse architecturale. Les matériaux employés dans l'architecture traditionnelle sont généralement disponibles à proximité (terre, pierre...). Les constructions témoignent d'une intelligence constructive (économie des matériaux, ingéniosité des structures, propriétés climatiques, etc.) et d'une créativité dans les formes et les volumes. Les modes d'organisation de l'espace sont directement liés aux pratiques sociales et culturelles, comme en témoigne l'importance des cours intérieures et autres lieux d'interaction. Ce savoir-faire constructif est visible



Le paysage culturel du pays bassari, au Sénégal, inscrit sur la Liste du patrimoine mondial, illustre le lien étroit entre le paysage, les pratiques culturelles immatérielles et le bâti.

© Sébastien Moriset, CRAterre

dans l'habitat quotidien mais aussi dans l'architecture monumentale (palais, lieux de pouvoirs...).

La conservation de l'architecture traditionnelle soulève le problème de la transmission des savoir-faire et de l'évolution des modes de vie. Les populations, en particulier lorsqu'elles s'urbanisent, ont tendance à délaisser les modèles traditionnels au profit d'un habitat plus standardisé, qu'elles estiment plus confortable mais qui se révèle souvent inadapté et anonyme. Les élus locaux ont un rôle important à jouer pour valoriser auprès de leurs populations les formes constructives traditionnelles, démontrer au moyen de projets pilotes qu'elles peuvent accueillir toutes les commodités modernes, qu'elles offrent un rapport coût-bénéfice intéressant et qu'elles sont, avant tout, un élément fort d'identification culturelle dans un environnement que la mondialisation uniformise. Les formes architecturales portent en outre l'empreinte de l'histoire, des mouvements de population et des occupations successives. Ces legs d'une histoire parfois sombre et douloureuse invitent à un travail de mémoire et à une réflexion sur l'identité collective. Les communes recèlent ainsi de nombreuses traces de la période coloniale, qui a produit des formes architecturales variées, issues du métissage avec



Pêcheur réparant un filet.
© Marc Heller

les formes vernaculaires. Parfois très dégradés, ces bâtiments soulèvent des problèmes complexes de conservation, nécessitant des compétences spécifiques. De grande dimension, ils sont souvent réaffectés à un usage public ou administratif. Les bâtiments les plus récents – à partir de la fin du XIX^e siècle – sont le produit du premier essor de la construction industrielle, mettant en œuvre structures métalliques et modules préfabriqués.

Patrimoine culturel immatériel

La culture de chaque peuple s'incarne et se manifeste dans le patrimoine bâti ou mobilier, mais aussi dans des pratiques et des expressions immatérielles. La notion de patrimoine culturel immatériel (PCI) a été consolidée et théorisée pour donner plus de place à des réalités sociales et culturelles longtemps restées en dehors du débat sur le patrimoine. L'enjeu était à la fois d'attirer l'attention sur la nécessité de préserver la diversité culturelle face à l'uniformisation des modèles, et d'ancrer la notion de patrimoine au sein des communautés. Le concept de patrimoine culturel immatériel a été reconnu officiellement sur

le plan international avec l'adoption en 2003 par l'Unesco de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. La communauté intellectuelle et scientifique africaine a activement contribué à l'émergence de ce nouveau regard, qui réinterprète le concept de patrimoine dans un sens particulièrement adapté à la réalité africaine.



Un projet de développement autour de la préservation du patrimoine immatériel a été mené à Rosso (Mauritanie) pour développer des activités de pêche fluviale. C'est une activité à laquelle s'adonnent plusieurs villages, en coopérative pour les besoins d'autosuffisance alimentaire, mais surtout pour la lutte contre la pauvreté et le maintien des populations autour d'un terroir.

Cheikh Gaye, maire-adjoint de Rosso, Mauritanie.

Le patrimoine culturel immatériel recouvre les savoirs, compétences ou processus culturels qui reflètent les valeurs d'une communauté et son rapport au monde, autrement dit, selon les termes de la Convention de

2003 : « Les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire – ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés – que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. » Selon la typologie établie par l'Unesco, il englobe les traditions et expressions orales (y compris la langue), les arts du spectacle, les pratiques sociales, les rituels et événements festifs, les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers, et les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel.

Souvent transmis oralement, le patrimoine culturel immatériel se caractérise avant tout par sa dimension vivante. Il reflète la dynamique culturelle contemporaine d'une communauté, qui absorbe diverses influences, se réapproprie l'héritage transmis par les générations précédentes, l'adapte, le renouvelle, le réinterprète sans cesse et construit ainsi sa propre identité. Protéger le patrimoine culturel immatériel, ce n'est donc pas le figer dans le temps mais au contraire lui permettre de s'épanouir et de se perpétuer dans la vie quotidienne des populations.

Les décideurs locaux ont une contribution importante à apporter à la vitalité de ce patrimoine. Ils assurent avant tout une fonction de médiation dans le but de mobiliser les communautés et de contribuer à la construction du lien social et d'une identité collective, notamment dans des contextes multiculturels.

Objets et productions patrimoniales

Outils de transport, instruments de musique, objets rituels et objets du quotidien : la diversité des productions illustre la force créatrice d'un peuple et sa capacité à résoudre simultanément fonction, symbolique, esthétique et optimisation des matériaux. Qu'ils aient une valeur esthétique, technique, religieuse, symbolique ou identitaire, ces objets méritent d'être préservés et valorisés à travers une documentation rigoureuse et la création de collections.

Lieux de mémoire

Une grande importance est accordée aux lieux de mémoire où se sont déroulés des événements historiques marquants. Certains faits sont relatés dans des gravures et des peintures rupestres, d'autres en des lieux et sous des formes récents. Cette volonté commémorative se retrouve aujourd'hui dans la



La technique traditionnelle d'application de teintures naturelles sur coton (fabrication de bogolans et galas) est perpétuée et actualisée dans l'atelier N'domo, Mali.


© AIMF

création de monuments qui, illustrant tantôt des conflits, tantôt des espoirs, tantôt des visions d'avenir, commencent à marquer nos espaces urbains.

Sites archéologiques

Les sites archéologiques sont les témoins de la longue histoire de l'humanité. Des vestiges visibles au sein des zones habitées les rendent parfois familiers aux populations. Les vestiges archéologiques prennent des formes variées (ensembles urbains, mégalithes, peintures rupestres, artefacts...) et sont susceptibles d'être mis au jour de manière fortuite, dans le champ d'un agriculteur par exemple. Souvent menacés par le pillage et les opérations d'aménagement, il est très important de les identifier et d'adopter à leur égard des principes de prévention.

S'organiser pour agir

→  Voir : Abomey, p. 72 • Diarafarabé, p. 80 • Grand-Bassam, p. 88 • Nikki, p. 92

Porter un projet à dimension patrimoniale implique pour une commune de mobiliser des compétences spécifiques et de prendre des dispositions institutionnelles pour assurer un suivi efficace au sein de ses propres services comme auprès des autres acteurs du territoire. Déterminées au cas par cas en fonction de la taille et des problématiques spécifiques de chaque commune, ces mesures dépendent également du cadre national de la décentralisation, des compétences dévolues aux communes et des ressources dont celles-ci disposent.

Construire un cadre d'intervention efficace : les conditions minimales

Organiser les services communaux

La première étape consiste à désigner, au sein des services communaux, le service ou la personne qui endossera la responsabilité politique et technique des activités liées au patrimoine. Sur le plan politique, un élu en charge du patrimoine, de l'urbanisme ou des affaires culturelles peut-être désigné ; une commission *ad hoc* peut être mise en place, ou une commission existante redynamisée. Sur le plan technique, un service ou *a minima* une personne ressource doit être identifié pour assurer le suivi des activités et l'interface avec les partenaires et les populations. Pour une commune rurale, c'est souvent le secrétaire général qui assure cette mission. Pour une plus grande commune, un service technique doit être désigné : le service du patrimoine lorsqu'il existe, celui des affaires culturelles ou du tourisme, ou encore celui des domaines ou de l'urbanisme. Un programme sectoriel sur le patrimoine peut également être élaboré. Quel que soit le dispositif retenu, il est important de veiller à son caractère opérationnel, en valorisant le plus possible les mécanismes existants (éviter la multiplication des commissions et des groupes de travail), en l'officialisant (par arrêté municipal par exemple), et en veillant à son fonctionnement

effectif (réunions régulières, élaboration et adoption des rapports, restitution au conseil municipal et aux populations, etc.).

Prévoir un budget et identifier des ressources

L'identification de ressources financières pérennes est une condition clé pour la faisabilité du projet patrimonial. Pour crédibiliser son engagement, il est important que la commune engage des fonds propres, à la mesure de ses moyens, sur son budget de fonctionnement et d'investissement. Une enveloppe peut être spécifiquement dédiée aux activités patrimoniales dans le budget communal. À défaut, les ressources nécessaires peuvent être mutualisées avec des programmes existants : les activités patrimoniales étant souvent de nature transversale, des synergies peuvent être trouvées avec différentes lignes de crédit sectorielles. Ainsi, l'appui à l'artisanat local peut être incorporé dans le budget consacré au développement économique, l'entretien des abords des bâtiments historiques dans celui de la voirie, les activités de restauration du bâti en zone urbaine dans le budget affecté à l'aménagement urbain, etc.

En complément de ses fonds propres, la commune peut mobiliser au niveau national des financements complémentaires dans le cadre des dispositifs d'appui aux collectivités locales. Sur les programmes de restauration nécessitant des investissements importants, une synergie peut être recherchée avec l'État. Ainsi, sur l'impulsion initiale de la commune de Grand-Bassam, un programme de réhabilitation du Palais de justice a été engagé, avec un financement conjoint de la mairie et du ministère de la Culture et de la Francophonie de Côte-d'Ivoire, et une contribution de l'AIMF mobilisée par la Ville.

Un appui peut également être recherché auprès de la coopération bilatérale ou multilatérale. La coopération décentralisée représente un potentiel



Après la restauration du port, le service de la voirie de la commune urbaine de Mopti a inscrit au budget de fonctionnement une ligne spécifique pour l'entretien annuel des espaces réhabilités, couvrant notamment la réfection des peintures du muret et du mobilier urbain, l'entretien de la végétation et des trottoirs.

© Daniel Roussel

intéressant pour appuyer les activités patrimoniales. Des programmes de coopération décentralisée peuvent être engagés sur une thématique patrimoniale avec des communes aux problématiques similaires. Un volet patrimonial peut également être intégré dans des coopérations existant de longue date, comme ce fut le cas entre Saint-Louis (Sénégal) et Lille (France), et entre Kayes (Mali) et Évry (France). Pour plus d'informations, l'ouvrage *Vade-mecum « patrimoine et coopération décentralisée »*, publié en 2012 par l'Association nationale des villes et pays d'art et d'histoire et villes à secteur sauvegardé (ANVPH&VSS) et le ministère français des Affaires étrangères, dresse un bilan des coopérations en faveur du patrimoine portées par des collectivités locales françaises. Sur le plan multilatéral, les programmes

de soutien aux initiatives culturelles proposées par certaines délégations de l'Union européenne en Afrique offrent aux communes ou associations de la société civile des opportunités de financement pour une grande variété de projets (festivals, expositions, tourisme culturel, restauration...). Certaines d'entre elles fournissent, en amont, un appui technique aux porteurs de projet pour l'élaboration de leurs dossiers et documents.

Mobiliser les compétences

L'élaboration et la conduite d'un projet patrimonial nécessite des compétences spécifiques que la commune doit mettre en place au sein de ses services ou, si nécessaire, mobiliser auprès de structures extérieures. Une commune ne dispose pas toujours d'un spécialiste du patrimoine culturel en tant que tel, il est cependant important que la personne en charge du patrimoine soit en mesure d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie globale en faveur de la politique patrimoniale, de conduire un diagnostic, de programmer les actions prioritaires et de mobiliser l'expertise nécessaire. Une personne de profil généraliste, formée à la gestion publique et

à la conduite du développement local, peut assurer cette mission si elle bénéficie d'une formation complémentaire. Le projet « Patrimoine culturel et développement local » a démontré qu'il était possible, au moyen de modules courts de cinq jours, de donner à des techniciens communaux les outils minimum de compréhension et d'intervention pour conduire une démarche patrimoniale (voir la description de la méthodologie en partie 1 du présent ouvrage). De façon générale, les programmes de formation à l'attention des collectivités locales se développent dans la sous-région. Certains d'entre eux disposent à présent de modules de spécialisation en gestion du patrimoine culturel. C'est le cas de l'Institut universitaire du développement territorial (IUDT) de l'université de Bamako (Mali), qui, dans le cadre du cursus de formation, propose aujourd'hui une option de spécialisation de 200 heures intitulée « Gestion du patrimoine culturel et du développement local ». Cette formation continue du personnel communal est essentielle : elle doit être planifiée et budgétée. Des bourses sont d'ailleurs mobilisables à cet effet. Selon ses besoins, la commune doit également savoir mobiliser des compétences techniques complémentaires dans différentes spécialités (archéologie, anthropologie, géographie...). Ces compétences peuvent être identifiées au niveau local, au sein des ONG ou au sein de la communauté (collecte de la mémoire et de la connaissance orale). Des groupes de travail spécifiques peuvent être constitués à cet effet. L'expertise peut enfin être recherchée au plan national, auprès des directions du Patrimoine culturel (qui disposent parfois de services déconcentrés en régions), des universités, des instituts de recherche ou des musées. Bien souvent, les communes méconnaissent la qualité de l'expertise disponible sur le territoire national, susceptible d'accompagner les initiatives locales.

Formaliser un cadre de concertation

La mise en place de mécanismes de coopération efficaces et crédibles est essentielle au succès de la démarche patrimoniale. Prendre en compte les idées, les intérêts et les contraintes des différents acteurs (opérateurs économiques, populations, détenteurs traditionnels, etc.) permet d'élaborer une vision partagée des valeurs patrimoniales de la ville et d'élaborer des principes directeurs compris

et acceptés par tous, afin d'assurer une gestion durable du patrimoine et des retombées profitables au développement local. La commune a tout intérêt à faciliter cette concertation : elle garantit la pérennité et l'efficacité des décisions, elle permet d'établir une relation de confiance et de repérer ou de faire émerger les forces vives de la commune (personnes ressources, propositions...). Ce cadre de concertation est élaboré au cas par cas, en fonction de la nature des biens et des parties prenantes. Il peut prendre la forme d'un comité de gestion composé d'élus et d'acteurs de la communauté locale. Les modalités de collaboration, d'échange d'informations, ainsi que le mode de partage des tâches, sera précisé entre les acteurs.

Utiliser les instruments existants : l'exemple des plans de développement communaux

Le cadre national de la décentralisation prévoit la mise en place, par les communes, d'instruments de programmation des politiques communales, en particulier de plans de développement communaux. Présents dans la plupart des pays du projet, ces outils demeurent très peu utilisés au bénéfice de la protection du patrimoine. La valorisation des ressources culturelles peut pourtant y être affichée comme un objectif stratégique, voir un secteur d'activité à part entière.



La commune de Sakété décline sa vision stratégique dans son Plan de développement communal : « Filles et fils de Sakété, unis dans la paix et la concorde pour un développement intégré basé sur l'agriculture, une administration performante et une culture positivement valorisée en vue d'un bien-être social de toutes les familles à l'horizon 2025. »

Plan de développement communal, commune de Sakété, Bénin.





Créer ou désigner un opérateur du projet patrimonial

Mettre en place une structure de gestion du patrimoine

Lorsque la nature ou la dimension du projet le justifie – en particulier en matière de patrimoine urbain – une commune peut mettre en place, de sa propre initiative ou en coopération avec l'État, une structure opérationnelle de mise en œuvre des activités patrimoniales. Les Villes de Grand-Bassam, Saint-Louis du Sénégal et Porto-Novo ont ainsi créé des Maisons du patrimoine pour appuyer la mise en œuvre de leur politique patrimoniale. La nature et l'étendue de leurs missions varient d'un site à l'autre. À Saint-Louis, la Maison du patrimoine est chargée notamment de garantir la mise en œuvre de la réglementation patrimoniale (Plan de sauvegarde et de mise en valeur, PSMV), de délivrer un avis lors de l'examen des permis de construire dans les zones protégées, et de conseiller les porteurs de projet.



Maison de tourisme et de patrimoine, Ouidah.
© B. Rakotomamonjy, CRAterre

À Porto-Novo, elle est un pôle de ressources : elle centralise les données techniques et iconographiques sur le patrimoine de la ville, et conduit des inventaires et des études techniques. À Grand-Bassam, elle est centrée depuis sa création sur la médiation et la sensibilisation au patrimoine, et accueille régulièrement expositions et événements. Depuis l'inscription du site sur la Liste du patrimoine mondial en 2012, un décret a renforcé ses missions, désormais étendues au contrôle architectural.

Responsabiliser les offices du tourisme

Le patrimoine est bien souvent au cœur des stratégies touristiques communales. Certaines communes font ainsi le choix de mettre à profit leur office du tourisme pour renforcer les activités patrimoniales.



Réunion de parties prenantes.
Lors d'un atelier de formation
« Africa 2009 » réalisé en 2008,
les participants ont fait des
propositions pour le plan
de gestion des villages lacustres
aguégoué, au Bénin.
© B. Rakotomamonjy, CRAterre

À Ouidah, la Maison du tourisme et du patrimoine est officiellement habilitée à « exploiter les valeurs patrimoniales de la ville ». Elle joue un rôle d'information, de communication et de médiation sur le patrimoine, à travers un centre multimédia et la commercialisation de produits touristiques. Ses activités s'inscrivent dans une stratégie de tourisme responsable et durable. Au-delà de leur mission traditionnelle d'information, certains offices du tourisme sont donc amenés à devenir de véritables centres d'interprétation du patrimoine.

Intégrer le patrimoine dans les projets et programmes de développement communal et urbain

Sur certains sites urbains, la commune délègue à des agences spécialisées des missions d'aménagement ou de développement économique. Sensibiliser ces acteurs du territoire aux valeurs patrimoniales et les impliquer en amont est essentiel pour garantir la cohérence entre le projet patrimonial porté par la commune et les décisions d'aménagement ou de développement. Dans certains cas, les questions patrimoniales peuvent être directement incorporées dans le mandat de ces agences, en créant un pôle ou une division spécifique, ou en en faisant un élément clé de sa stratégie d'intervention. C'est le cas de l'Agence de développement communal de Saint-Louis du Sénégal.

Agir en synergie

Coopérer efficacement avec l'État

La mise en place d'une coopération efficace entre la commune et les services de l'État est essentielle pour garantir la cohérence entre les initiatives patrimoniales locales et le cadre national. Elle permet d'assurer une mobilisation plus efficace des ressources, de renforcer l'impact local et de favoriser l'application effective des réglementations. D'une façon générale, ce dialogue permet également de construire une approche plus fine du patrimoine, nourrie à la fois de la vision globale portée par l'État et de la connaissance du terrain apportée par les collectivités. Elle peut s'établir tantôt au niveau de la direction nationale du Patrimoine culturel, tantôt, lorsqu'ils existent, au niveau des services déconcentrés.

La répartition des rôles entre État et collectivités locales dans la gestion du patrimoine est inscrite en premier lieu dans la réglementation nationale, en particulier dans les lois cadre sur le patrimoine et dans les lois de décentralisation. Bien que les contextes nationaux diffèrent, on peut d'une façon générale distinguer patrimoine classé et non classé. Le patrimoine classé (patrimoine national ou Patrimoine mondial) relève en premier lieu de la responsabilité de l'État, qui doit coopérer pour sa gestion avec les acteurs locaux. Le patrimoine non classé est du ressort de la collectivité sur le territoire de laquelle il se situe. Elle en assure la responsabilité première et peut solliciter l'appui de l'État si nécessaire.



À Djenné, la réflexion en cours sur le plan de gestion a permis de clarifier la répartition des missions entre la commune et la Mission culturelle (service déconcentré de l'État chargé de la gestion du site Patrimoine mondial). Dans ce cadre, la commune est chargée en particulier de la sensibilisation des populations et de la gestion de l'assainissement, élément clé du maintien de l'intégrité et de l'authenticité du site (voir Djenné, p.84).
Dépôt de transit. © Ville de Djenné



À partir de cette distinction fondamentale, la coopération entre État et collectivités s'organise à toutes les étapes de la chaîne patrimoniale (inventaire, sensibilisation et consultation des populations, conservation, contrôle architectural, entretien du bâti, aménagement, financement...). Lorsque c'est nécessaire, elle est formalisée par la signature d'accords ou de conventions. Dans le cas d'un site Patrimoine mondial, c'est le plan de gestion qui établit clairement le partage des responsabilités entre acteurs locaux et nationaux.

Ce point essentiel que constitue l'interaction entre État et collectivités a fait l'objet, dans le cadre du projet, d'un séminaire régional intitulé « Système de gestion des biens patrimoniaux urbains : quelles collaborations entre les acteurs gouvernementaux, les collectivités locales et les détenteurs traditionnels ? » (Grand-Bassam, 7-8 octobre 2011). Pour renforcer cette coopération, qui demeure insuffisante malgré les progrès constatés dans la plupart des pays, il est important que les collectivités adoptent une démarche proactive et prennent des initiatives en faveur de la protection de leur patrimoine en mobilisant leurs propres moyens et en sollicitant l'aide de l'État lorsqu'elle est nécessaire. De son côté, l'État doit renforcer la concertation en amont avec les collectivités pour les décisions qui les concernent directement (par exemple : la nomination d'un gestionnaire de site Patrimoine mondial, ou la réaffectation des bâtiments de propriété étatique).

Travailler en réseau : l'intercommunalité

Lorsqu'un patrimoine s'inscrit à l'échelle d'un vaste territoire ou qu'il est partagé entre plusieurs collectivités, la mise en place d'un dispositif de coopération intercommunale s'impose, aussi bien au moment des travaux préliminaires (inventaire, collecte de données ou d'objets...) qu'au moment de conserver et de gérer le bien concerné. La coopération intercommunale peut notamment porter sur la gestion d'un Patrimoine mondial (voir Oualata, p.96), sur l'organisation d'un événement culturel (voir Nikki, p.92, et Diafarabé, p.80), ou encore sur la gestion d'un équipement culturel (musée ou centre de ressources).



Le musée régional de Kinkinhoué à Djakotomey, au Bénin, présente des objets royaux, rituels et artisanaux qui racontent l'histoire de la culture des peuples Adja. Pour revitaliser ce musée, récemment restauré avec l'aide de l'État mais pas encore ouvert au public, les communes des départements du Mono et du Couffo ont décidé de joindre leurs efforts afin de collecter des objets à l'échelle régionale, d'engager des études historiques et d'envisager une gestion partagée (mise en place d'un comité de gestion intercommunal, partage des recettes...).

Identifier les biens prioritaires

→ **Voir:** *Ouidah*, p. 100 • *Podor*, p. 104

L'inventaire, une démarche essentielle

Un outil de connaissance, d'appropriation et de protection du patrimoine

À l'exception des sites et des monuments les plus remarquables, le patrimoine est souvent perçu comme un élément quotidien, presque banal. En le côtoyant tous les jours, on perd de vue sa valeur et ses potentialités. Connaître et documenter le patrimoine est une étape nécessaire de toute politique patrimoniale. L'inventaire est un outil de connaissance, de protection et d'appropriation. Il permet de se forger une vision globale de la richesse culturelle du territoire, de repérer les biens prioritaires, d'apprendre à décrire leurs attributs et leurs valeurs, et d'apprécier leur état de conservation. Au-delà d'un exercice descriptif, l'inventaire s'inscrit dans une vision prospective, destinée à évaluer la contribution potentielle du patrimoine au développement de la commune et à



Un agent de la direction nationale du Patrimoine culturel dresse un inventaire à Moribabougou, à proximité de Bamako, dans le cadre de l'inventaire thématique sur le fleuve Niger, Mali.
© Modibo Bagayoko, DNPC Mali



programmer les actions de conservation, de restauration ou de protection. L'inventaire peut être réalisé pour tous les types de patrimoines, matériels aussi bien qu'immatériels.

L'implication croissante des collectivités locales

L'inventaire du patrimoine classé au niveau national est, par essence, une mission régalienne sous la responsabilité de l'État. Dans de nombreux pays, les collectivités locales jouent cependant un rôle croissant dans la mise en œuvre de l'Inventaire national. Aux prises directes avec la réalité locale, elles sont de plus en plus associées à l'identification du patrimoine, à la mobilisation des parties prenantes locales et à la réalisation d'enquêtes.

Par ailleurs, les collectivités peuvent, de leur propre initiative, dresser l'inventaire du patrimoine communal et mobiliser pour cela, si nécessaire, les services déconcentrés de l'État ou une expertise complémentaire. Prendre la responsabilité de l'inventaire permet aux communes de s'approprier le patrimoine de leur territoire et de développer leur capacité d'intervention.

Quelques principes fondamentaux

Fixer des objectifs clairs

Il est important de préciser les objectifs assignés à l'inventaire : quel type d'inventaire souhaite-t-on mener pour quels résultats ? Si la démarche générale d'un inventaire consiste à collecter des informations fondamentales à propos d'un bien culturel, on distingue plusieurs formes d'inventaires, selon la nature et le niveau de précision des informations souhaitées. L'Inventaire général du patrimoine est généralement du ressort de l'État ; il s'inscrit dans une approche globale et dans un objectif de connaissance ou de protection. Les collectivités locales ont elles aussi la possibilité d'engager des travaux d'inventaire, généralement à visée plus opérationnelle (réflexion préalable à un projet d'aménagement, par exemple) et selon des modalités distinctes : pré-inventaire



Chanteuses traditionnelles, Cap-Vert.
© Sébastien Moriset, CRAterre

(simple répertoire de biens culturels), inventaire sélectif (en fonction de critères déterminés), ou encore inventaire thématique (selon les priorités du projet culturel de la Ville).

Adopter une démarche pragmatique

Il est généralement illusoire de souhaiter finaliser un inventaire exhaustif avant d'engager des actions patrimoniales. Une démarche pragmatique et itérative est souvent plus efficace. Sur la base d'une première consultation des parties prenantes, il est possible d'opérer une pré-sélection des biens prioritaires en vue d'un pré-inventaire. Les résultats pourront être affinés ou approfondis par des enquêtes complémentaires ou des études thématiques. De fait, l'inventaire s'inscrit dans la durée. Il est réalisé par étapes successives et nécessite des mises à jour régulières.



Dans le cadre du processus de décentralisation et de déconcentration engagé par le gouvernement du Mali, le ministère de la Culture a mis en place des directions régionales de la Culture, dans la perspective du transfert effectif aux collectivités locales de compétences et de ressources en matière culturelle. Les collectivités décentralisées deviennent progressivement des acteurs privilégiés de la conception et de la réalisation de programmes de développement culturel. Elles sont étroitement associées à la mise en œuvre de la politique nationale de conservation, d'inventaire et de promotion du patrimoine culturel, en rapport direct avec les communautés

Klessigué Sanogo, directeur national du Patrimoine culturel du Mali.

Impliquer les communautés

Si l'inventaire est une démarche technique mobilisant de l'expertise, l'implication des populations détentrices du patrimoine est une exigence croissante. Cette démarche participative est l'un des principes fondateurs de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'Unesco (2003), qui préconise d'associer à l'identification du patrimoine des personnes ressources issues des communautés (facilitateurs, informateurs ou médiateurs). Ce nouveau regard fait évoluer les pratiques d'inventaire contemporaines, qui donnaient traditionnellement une place plus prépondérante aux experts. L'identification du patrimoine est désormais le fruit d'échanges entre les communautés détentrices et des professionnels aux profils variés.

Les étapes clés

Faire un premier repérage du patrimoine

Un premier repérage du patrimoine peut être effectué en s'appuyant sur les communautés (habitants, associations, scolaires, érudits...) et sur les membres du Conseil municipal, afin qu'ils désignent ce qu'ils considèrent comme le patrimoine de leur communauté et transmettent des informations à ce sujet. Cette première étape permet de cibler le champ de l'inventaire et de l'ancrer dans les représentations des populations. Elle peut faire l'objet de réunions publiques ou individuelles, de promenades urbaines en groupe, d'un forum de discussion, etc. Une collaboration peut également être engagée avec les écoles, les universités et les ONG. Les résultats de cette première étape doivent être synthétisés dans un rapport et diffusés.

Préparer la méthode :

fiches d'inventaire et personnes ressources

Les données collectées sont généralement synthétisées dans des fiches d'inventaire. Celles-ci peuvent être pré-imprimées pour être renseignées directement sur le terrain, ou remplies *a posteriori* sur la base des notes d'enquête. Il est donc important de déterminer le contenu prioritaire de ces fiches, c'est-à-dire de définir les informations essentielles recherchées. *A minima*, les fiches d'inventaire doivent permettre d'identifier et de décrire le bien de façon sommaire : quel est son nom (notamment en langue locale) ? Quelles sont ses valeurs ? Quel est

son usage originel et son usage actuel ? Etc. Selon les objectifs de l'inventaire et le niveau de précision souhaité, les fiches peuvent également rassembler des données destinées à préparer les différentes étapes de la politique patrimoniale : protection, gestion, entretien / conservation et mise en valeur (voir le modèle de fiche ci-contre).

Collecter la documentation

Un travail documentaire peut ensuite être engagé par les services municipaux pour collecter des informations sur les biens pré-identifiés et les replacer dans un contexte historique. Ce travail peut recevoir l'appui de partenaires techniques (direction du Patrimoine culturel, universités, musées...). Différentes sources d'informations sont disponibles : archives ou services de documentation, ouvrages thématiques. Les recherches iconographiques concernent les plans, les relevés architecturaux, les photographies contemporaines ou anciennes, les plans cadastraux, les vues aériennes... En complément, de précieux témoignages peuvent être collectés auprès de personnes ressources, historiens ou détenteurs traditionnels, qui viendront consolider et étayer la matière bibliographique collectée.

Mettre en œuvre les enquêtes sur le terrain

L'équipe d'inventaire associe donc des professionnels de compétences variées (architectes, anthropologues, géographes...), des responsables traditionnels et des représentants de la communauté. Pour préparer les enquêtes, une première information des détenteurs est recommandée, sous la forme d'une réunion préliminaire par exemple. Un équipement minimum (appareil photo, dictaphone) est requis pour mener l'enquête.

Exploiter et partager les résultats

Au retour de l'enquête, les données sont enregistrées et analysées. Certains éléments nécessiteront une recherche documentaire complémentaire. Parallèlement, il est essentiel de restituer et de partager les résultats par le biais de séances ouvertes aux citoyens, en mettant à profit les relais de la société civile (écoles, structures d'animation socioculturelle, associations, radio, presse) afin de responsabiliser les communautés et de faciliter leur adhésion au projet.

QUESTIONS ASSOCIÉES À LA FICHE D'INVENTAIRE

La grille ci-dessous a été développée dans le cadre du projet pour guider le travail d'inventaire. Les questions sont proposées à titre indicatif, elles peuvent être précisées ou remaniées.

IDENTIFICATION

CONTEXTE

- Décrire l'environnement global du bien (caractéristiques du quartier et des alentours, ancienneté du quartier, accessibilité)
 - Description sommaire
 - De quoi s'agit-il globalement ?
 - Quels sont les éléments importants, matériels ou immatériels, qui s'y trouvent ?
 - Quels sont les éléments importants, matériels ou immatériels, associés au bien ?
-

HISTOIRE

- Depuis quand ce patrimoine existe-t-il ?
 - Quelle est l'histoire du bien ? Que s'est-il passé d'important sur le site ?
-

VALEUR / USAGES

- Quels étaient ses usages originels ?
 - Quels sont ses usages actuels ?
 - Quel message patrimonial le bien véhicule-t-il ?
 - Quelles sont les valeurs du bien ?
 - Quelle est l'échelle d'influence du bien ? (familial / communautaire / communal / national / international)
-

GESTION

- Qui gère le bien ?
 - Qui l'accompagne dans cette gestion ? (listez les parties prenantes)
 - Quel est le statut du bien ? (public / communautaire / familial / privé)
 - Existe-t-il des dispositifs réglementaires (traditionnels ou non) de gestion du bien ?
 - Le mode de gestion est-il efficace et durable ?
-

PROTECTION

- Qui en est le propriétaire ou le détenteur ?
 - Existe-t-il des dispositifs réglementaires (traditionnels ou non) protégeant le bien ? (si oui, le(s) nommer)
 - Existe-t-il des dispositifs physiques protégeant le bien ?
 - La délimitation du bien est-elle claire et perceptible ?
 - La protection est-elle efficace ? (très / un peu / pas suffisamment)
-

ENTRETIEN / CONSERVATION

- Le bien offre-t-il une image agréable ?
 - Le bien souffre-t-il d'une menace pressante ?
 - Le site a-t-il gardé son intégrité ?
 - Le site a-t-il gardé son authenticité ?
 - Le site souffre-t-il d'empiètement ?
 - Quelles sont les menaces ?
 - Qui entretient le bien ?
 - Le bien est-il bien entretenu ? (très bien / moyennement / insuffisamment)
-

MISE EN VALEUR

- Quels sont les supports de mise en valeur ? (Internet / signalétique / office de tourisme / éducation / festival / spectacle)
-

DIVERS

- Possibles développements ?
 - Souhaits des détenteurs ?
 - Recherches potentielles ?
-

Faire des choix et programmer

→ Voir: *Tidjikja*, p. 112

Analyser : **dresser un diagnostic préliminaire**

Une démarche globale et prospective

Le travail d'inventaire a permis de rassembler une connaissance de base sur les biens culturels du territoire et d'identifier, de façon préliminaire, leurs attributs et leurs valeurs. Forte de cette vision d'ensemble, la commune doit à présent établir un diagnostic plus précis, qui lui permettra de déterminer des priorités et

de prendre des décisions. Il s'agit à ce stade d'estimer de façon globale l'état du patrimoine et son potentiel socioculturel et économique. Ce diagnostic s'inscrit dans une démarche prospective, qui non seulement considère l'état actuel du patrimoine mais envisage sa contribution potentielle au développement du territoire. Par la suite, et selon les besoins, la municipalité sollicitera l'appui d'un spécialiste du patrimoine afin d'approfondir le diagnostic technique sur des points particuliers (par exemple sur la stabilité des structures ou la composition des matériaux).

Un travail de concertation en plusieurs étapes

Le travail de diagnostic s'inscrit dans un processus dynamique de concertation et d'échanges entre de multiples acteurs. Le responsable désigné au sein de la municipalité peut mobiliser la compétence technique d'agents de l'État ou de professionnels dans différents domaines (conservateurs, artisans, spécialistes du tourisme, environnementalistes...). Il peut également explorer la connaissance des populations du site concerné (responsables traditionnels, habitants, commerçants, associations de quartier, passionnés du patrimoine, artistes, historiens traditionnels...). Créer des passerelles entre les mondes professionnel et communautaire est souvent porteur de solutions. Sur le plan technique, le diagnostic requiert à la fois une analyse des données disponibles et une observation de l'évolution du bien sur le terrain. Le schéma de la démarche est la suivante :

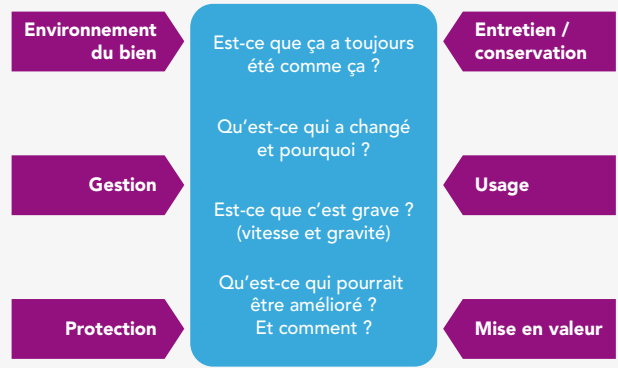
- analyse préliminaire à partir de l'inventaire et de la documentation pour déterminer l'état d'origine du bien ;
- observation sur le terrain par des promenades urbaines et des rencontres avec les autorités coutumières, pour identifier les signes de dégradation ;



Vote. © Claudia Dewald

DIAGNOSTIQUER

Le patrimoine matériel et immatériel, ses valeurs, les détenteurs associés



- discussion et analyse par le coordinateur pour comprendre les sources de dégradation et estimer l'évolution possible de la situation ;
- restitution de l'analyse auprès des autorités et des populations du quartier ;
- synthèse du diagnostic et des problèmes clés, éventuellement appuyée par une expertise complémentaire.

Structurer la réflexion : six paramètres fondamentaux

Le diagnostic patrimonial prend en compte six paramètres : l'environnement du bien, la gestion, la protection, l'usage, l'entretien et la mise en valeur. Ces six points permettent de comprendre l'importance du patrimoine, d'en décrire le contexte global (social, institutionnel, réglementaire...) et d'analyser son évolution, qu'elle soit liée à des facteurs internes (relevant du bien lui-même) ou externes (associés à l'environnement). Pour chacun des paramètres, l'évaluation s'organise à partir d'une série de questionnements sur les indicateurs de menaces pesant sur le bien. La collectivité locale est en mesure d'identifier les signaux d'alerte, mais elle devra solliciter l'intervention d'un professionnel pour analyser le processus de dégradation d'un bien patrimonial. Le travail de diagnostic s'organise autour de quelques questions essentielles :

- Est-ce que ça a toujours été comme ça ? Qu'est ce qui a changé ? Pourquoi ?
- Est-ce grave (en termes de vitesse et de niveau de dégradation) ? Qu'est ce qui pourrait être amélioré ? Comment ?

Pour répondre à ces questions, les différentes thématiques peuvent être analysées à travers une série d'indicateurs :

Environnement du bien

- Aspect général de la ville.
- Maîtrise de la trame urbaine (pas d'obstruction de places, continuité historique).
- Degré d'animation sociale dans les rues.
- Cohésion sociale entre les communautés présentes.
- Exode de la population.
- Propreté de la ville (assainissement, évacuation des ordures).
- Contrôle de la publicité.
- Sérénité des ruelles et placettes dans le centre historique.

Mode de gestion

- Pérennité des modes traditionnels de gestion.
- Harmonie entre gestion administrative et gestion traditionnelle.
- Respect de la parole des chefs coutumiers.
- Vivacité du système de gestion traditionnelle (fréquence des cérémonies, réunions, réceptions).

Protection

- Respect des codes de conduite et de l'organisation sociale.
- Sacralité des sites sacrés.
- Nombre de fouilles illégales et pillages enregistrés.
- Respect de la réglementation d'urbanisme.
- Respect des zones interdites (non-installation d'habitations ou d'équipements touristiques)



Le diagnostic se base sur un travail de concertation en plusieurs étapes. Réunion de sensibilisation des populations.
© Ville de Ouagadougou, Burkina Faso

dans les zones naturelles protégées ou dans les zones culturelles sensibles du fait de leur valeur sacrée, archéologique ou autres).

Conservation

- État de conservation et authenticité des sites.
- État de conservation et authenticité des habitations dans leurs formes, matériaux, usages et détails.
- Vulnérabilité des sites aux aléas naturels (ensablement, inondations, pluies...).
- Vulnérabilité des sites aux aléas culturels.
- Pérennité des savoir-faire.
- Fréquence des travaux d'entretien sur la mosquée et autres monuments.
- Pérennité et créativité des filières artisanales.
- Accès aux matériaux.
- Influence et prédominance de matériaux importés (tôles, par exemple).
- Disponibilité des ressources naturelles (faune et flore).
- Respect des prières, des pratiques sacrées et des sacrifices lors de la construction ou de l'entretien du bâtiment.
- Danses, chants et instruments de musique utilisés.

Usage

- Abandon des sites.
- Respect de l'usage et des fonctions traditionnelles.
- Évolution des usages, compatibilité des fonctions avec les valeurs.
- Fréquence des cérémonies.
- Animations et festivités de rues.
- Respect des phases d'initiation.

Mise en valeur

- Attrait touristique / fréquentation.
- Participation des élèves des écoles aux événements associés au site.
- Modes de transports utilisés dans le centre ancien.
- Satisfaction des chercheurs.
- Volume de documentation scientifique disponible.

Structurer l'analyse: la démarche FFOM

Pour organiser le diagnostic, un outil d'aide à la décision a été développé à titre expérimental dans le cadre des cours régionaux dispensés au sein du projet. Il s'appuie sur la démarche FFOM (« forces, faiblesses, opportunités, menaces »), appliquée notamment dans le domaine de l'économie, adaptée ici au champ du patrimoine. À propos de chacun des paramètres d'analyse du bien – environnement du bien, gestion, protection, usage, entretien, mise en valeur –, les techniciens municipaux sont invités à s'interroger sur les forces et faiblesses (aspects positifs et négatifs liés au bien lui-même) et sur les menaces et opportunités (conditions favorables ou défavorables dans l'environnement du bien). Cette grille d'analyse permet de s'interroger de façon prospective sur les potentiels liés à un bien culturel, et sur sa contribution possible au développement local : quels sont les réutilisations possibles du patrimoine ? Les communautés sont-elles disposées à le partager ? Des initiatives locales sont-elles susceptibles d'accompagner la mise en valeur du bien ? Etc.

Synthétiser les données : une vision d'ensemble

À partir des éléments du diagnostic et des résultats de la démarche FFOM, la commune est à même de sélectionner les points essentiels, en s'appuyant

sur deux critères : l'état de conservation (urgence à intervenir) et la capacité de la commune à agir. Elle en offrira une synthèse récapitulant les atouts et les faiblesses du site, les menaces principales pesant sur sa conservation, et les opportunités pour permettre sa bonne gestion et sa contribution au développement local. Ce texte, décrivant de façon simple la vision de la Ville, pourra être diffusé aux partenaires et aux parties prenantes.

Décider : désigner les biens culturels prioritaires

Les critères de décision

Les patrimoines sont nombreux et les moyens limités : une intervention globale et exhaustive est la plupart du temps illusoire. Les décideurs locaux doivent donc faire des choix : quels patrimoines feront l'objet d'une intervention prioritaire ? Quels sont ceux qui ne doivent pas disparaître ? Quels sont ceux qui méritent d'être mieux connus et valorisés ? Avons-nous les moyens d'agir ? Pour prendre une décision, ils peuvent s'appuyer sur quelques critères fondamentaux, qui relèvent à la fois de l'état actuel du patrimoine et de son évolution possible.

DONNER LA PRIORITÉ À UN PATRIMOINE CAR...

- il est rare ou unique,
- il est particulièrement représentatif d'un groupe culturel,
- il présente des valeurs exceptionnelles (esthétiques, historiques, éducatives etc.),
- son état de conservation appelle une intervention urgente,
- il peut être un levier économique ou un élément fédérateur pour la communauté.

Un outil de synthèse

Pour organiser les critères et faciliter la prise de décision, un outil de synthèse a été développé dans le cadre des cours régionaux. Un exemple est présenté pp. 51-53. Les thèmes et questionnements y sont proposés à titre indicatif. Ils peuvent être remaniés en fonction des besoins. Les champs peuvent être remplis et chiffrés à partir des éléments issus du diagnostic.



Le respect de la sacralité des lieux, des pratiques sacrées et religieuses est un paramètre essentiel à prendre en compte dans le processus de diagnostic. Objets rituels, domaine royal de M'bé, Congo.
© B. Rakotomamonjy, CRAterre

Les différents biens inventoriés sont ainsi évalués et hiérarchisés en fonction de leur moyenne globale.

Programmer : décliner les principes et les actions à mener

Une démarche stratégique et participative

Programmer, c'est en premier lieu décider ce que l'on veut faire d'un patrimoine, à quel usage l'affecter, quelles actions entreprendre pour sa conservation, sa gestion et sa mise en valeur. C'est également s'interroger sur l'impact potentiel du projet envisagé pour un patrimoine : est-il susceptible de contribuer au développement local ? Risque-t-il d'affecter ou de dénaturer le patrimoine ? Quelles seront les retombées pour les détenteurs et les communautés environnantes ? Cette démarche s'inscrit dans un dialogue avec les parties prenantes, et dans un cadre

stratégique qui identifie les priorités à court terme (interventions rapides avec les moyens existants), à moyen et à long terme (interventions de plus grande ampleur nécessitant des appuis complémentaires).

Quelques balises fondamentales

Pour s'assurer de la pertinence et de la cohérence des décisions prises sur un patrimoine donné, il est important de déterminer quelques principes clés qui constitueront des balises. Ces principes concernent à la fois le patrimoine dans son état actuel et son inscription dans le développement local. Ils doivent être intégrés au plan stratégique des décideurs locaux. Quelques exemples sont fournis ci-contre.



Le site d'Agonsa Honto à Porto-Novo (Bénin) est un lieu de grande cérémonie de *vodoun* où les membres de la famille et d'autres communautés procèdent à divers sacrifices pour conjurer les mauvais sorts, guérir les maladies, invoquer les bienfaits ou s'attirer la protection et le bonheur. Il est dans un état de conservation relativement bon. Malheureusement, son environnement est soumis à la pression urbaine et de modernité. Le classement et la réglementation urbaine élaborée par la mairie en collaboration avec les autorités traditionnelles, pourraient participer à contrôler ces pressions.

Le domaine sacré du *vodoun* Yèdomè à Porto-Novo a besoin d'un véritable plan de gestion participative, d'une politique d'assainissement et de protection pour la pérennité du culte et de la culture rattachées au domaine de cette divinité.

Participants du cours technique de Porto Novo.

Décliner les actions prioritaires

Une fois ces principes opérationnels déterminés, la commune évalue les actions prioritaires selon les quatre axes thématiques utilisés pour le diagnostic : gestion (mode de gestion, modalités de collaboration avec les parties prenantes...); entretien et

conservation (actions d'urgence, protocoles d'entretien, conservation, revitalisation des savoir-faire...); protection (dispositifs de protection, règlements urbains...); usage (réutilisation, valorisation...).

PRÉSERVER L'AUTHENTICITÉ ET L'INTÉGRITÉ DU PATRIMOINE : QUELQUES QUESTIONS CLÉS

- Le projet entraîne-t-il des changements importants (en termes matériels, d'usage ou de gestion) ?
- Ces évolutions sont-elles préjudiciables à l'authenticité du patrimoine ?
- Sont-elles consenties par les détenteurs et les bénéficiaires ?
- L'usage futur du bien est-il compatible avec son usage originel ?
- L'authenticité du bien est-elle maintenue sur les plans matériel et immatériel (usages, fonction, systèmes de gestion et d'entretien...)?

OPTIMISER L'IMPACT SUR LE DÉVELOPPEMENT LOCAL : QUELQUES PRINCIPES ESSENTIELS

- Impliquer les détenteurs dans la planification et la protection de leur patrimoine.
 - Privilégier la prévention et l'entretien comme stratégies efficaces et économiques de préservation.
 - Favoriser les solutions simples pouvant aisément être mises en œuvre au sein du cadre existant.
 - Donner la priorité aux savoir-faire, à la main d'œuvre, aux compétences et aux matériaux locaux.
 - Renforcer les capacités existantes.
 - Créer une base équilibrée et stable pour un développement durable.
 - Assurer des retombées économiques pour les communautés et les collectivités locales.
 - Sensibiliser les usagers au respect des normes de préservation.
-

OUTIL D'AIDE À LA DÉCISION DÉVELOPPÉ DANS LE CADRE DES COURS TECHNIQUES DU PROJET

1. L'ÉCHELLE D'IMPORTANCE DU BIEN

Critères	<i>Si oui, inscrire 1 valant 2,5 points</i>
Le bien a une valeur familiale	0
Le bien a une valeur communautaire	0
Le bien a une valeur communale	0
Le bien a une valeur nationale	0
Le bien a une valeur internationale	0
Agir sur le bien est urgent, sinon on risque de perdre le patrimoine	0
Le bien est rare ou particulièrement représentatif	0
Points Échelle d'importance du bien /20	0

2. FAISABILITÉ EN TERMES DE CONSERVATION

Critères	<i>Si oui, inscrire 1 valant 10 points</i>
Le bien est dans un état satisfaisant permettant sa récupération, ou le bien est dans un état médiocre mais les capacités techniques pour le récupérer existent encore ou peuvent être revitalisées	0
Les moyens financiers utiles à la conservation sont disponibles au niveau des détenteurs ou des parties prenantes	0
Points Faisabilité conservation /20 <i>Si note insatisfaisante, lancer une documentation du bien</i>	0

3. FAISABILITÉ EN TERMES DE PROTECTION

Critères	<i>Si oui, inscrire 1 valant 10 points</i>
Les parties prenantes sont motivées pour un renforcement de la protection du bien	0
Le voisinage et les utilisateurs comprennent le bien fondé d'un renforcement de la protection du bien	0
Points Protection /20 <i>Si note insatisfaisante, évaluez la nécessité de mener une campagne de sensibilisation</i>	0

4. FAISABILITÉ EN TERMES DE GESTION

Critères	Si oui, inscrire 1 valant 4 points
Les actions à mener sur le bien font partie des actions sous la responsabilité de la mairie	0
Les détenteurs sont en demande d'appui	0
Les détenteurs sont engagés pour une gestion participative	0
Les détenteurs sont engagés sur le long terme	0
Les détenteurs ont les moyens de gérer leur patrimoine. S'ils ne les ont pas, il est envisageable de renforcer leurs capacités	0
Il existe des structures ayant des moyens (techniques et financiers) pour participer à la gestion du bien	0
Points Faisabilité en termes de gestion /20 <i>Si note insatisfaisante, limitez vos ambitions et engagez des actions d'information sur le bien-fondé de la collaboration</i>	0

5. FAISABILITÉ EN TERMES DE MISE EN VALEUR

Critères	Si oui, inscrire 1 valant 4 points
Les informations relatives au bien sont encore disponibles	0
Les détenteurs sont disposés à mettre à disposition leur patrimoine, à le partager	0
Le bien est dans un contexte géographique favorable pour sa mise en valeur	0
Le projet de mise en valeur est compatible avec la valeur culturelle du bien	0
La mise en valeur du bien est à l'échelle des moyens des parties prenantes	0
Points Mise en valeur /20 <i>Si note insatisfaisante, limitez vos ambitions</i>	0

6. LA FAISABILITÉ FINANCIÈRE

Critères	Si oui, inscrire 1 valant 6,8 points
Des actions concrètes sur le bien sont faisables avec des moyens à l'échelle de la commune	0
Des contributions diverses sont identifiées ou peuvent l'être	0
Les moyens investis peuvent être recouverts	0
Points Finance /20 <i>Si note insatisfaisante, réfléchissez à une stratégie de génération de revenus à travers d'autres projets</i>	0

7. IMPORTANCE STRATÉGIQUE POUR LA COMMUNE ET SON DÉVELOPPEMENT

Critères	Si oui, inscrire 1 valant 2,2 points
Une action sur le bien est en adéquation avec la politique communale	0
Une action sur le bien répond aux besoins de la collectivité	0
Une action sur ce bien est susceptible de renforcer la cohésion sociale	0
Une action sur ce bien est susceptible de générer des revenus	0
Une action sur ce bien est susceptible de contribuer à l'éducation et au renforcement des capacités	0
Une action sur ce bien est susceptible d'améliorer les conditions d'hygiène et de santé	0
Une action sur ce bien est susceptible d'améliorer la qualité de l'environnement naturel (couvert végétal, faune, flore, etc.)	0
Une action sur ce bien est susceptible d'améliorer les espaces publics (voies, place, etc.)	0
Une action sur ce bien est susceptible d'améliorer les infrastructures de la commune	0
Points Projet /20 <i>Si note insatisfaisante, ajustez votre projet pour qu'il ait un plus grand impact sur le développement</i>	0

8. PÉRENNITÉ DU PROJET ET EFFETS MULTIPLICATEURS

Critères	Si oui, inscrire 1 valant 4 points
L'action contribue à une meilleure autonomie des bénéficiaires	0
L'action sur le bien est susceptible de renforcer les structures existantes et leurs capacités d'action	0
Une action sur ce bien est susceptible d'avoir un effet exemplaire et multiplicateur	0
L'action sur le bien peut susciter d'autres envies et d'autres partenariats	0
Points Pérennité /20 <i>Si note insatisfaisante, ajustez votre projet pour que ces résultats soient mieux exploités</i>	0

RÉCAPITULATIF DES POINTS

1. L'échelle d'importance du bien	0
2. Faisabilité en termes de conservation	0
3. Faisabilité en termes de protection	0
4. Faisabilité en termes de gestion	0
5. Faisabilité en termes de mise en valeur	0
6. Faisabilité financière	0
7. Importance stratégique pour la commune et son développement	0
8. Pérennité du projet et effets multiplicateurs	0
Moyenne	0

Prendre des mesures de protection ou de préservation

→ Voir : *Oualata*, p. 96 • *Saint-Louis du Sénégal*, p. 108

Maîtriser la construction et l'aménagement de l'espace

Les outils réglementaires : un moyen d'action sous-exploité

Dans la plupart des pays bénéficiaires du projet, les lois de décentralisation octroient aux communes des compétences dans les domaines de la culture, de l'environnement, de l'urbanisme et de la gestion du domaine foncier. En matière de culture et d'environnement, le partage de responsabilité entre État et collectivités reste imprécis : les compétences de l'État sont rarement redistribuées et les compétences locales apparaissent comme additionnelles. Toutefois, en ce qui concerne l'urbanisme et la gestion foncière, les collectivités locales disposent de prérogatives claires pour planifier les modes d'utilisation ou d'occupation du sol, délivrer les autorisations afférentes, et parfois même – comme au Bénin – contrôler la conformité des constructions avec le règlement d'urbanisme. Différents outils réglementaires permettent l'exercice de ces compétences. Ce sont des moyens d'intervention directs sur le patrimoine, à l'échelle d'un territoire aussi bien qu'à l'échelle d'un bâtiment. Toutefois, de nombreuses collectivités méconnaissent la portée de ces outils, qui demeurent de ce fait largement sous-utilisés à des fins de protection et de valorisation du patrimoine.

Planifier l'utilisation et l'occupation du territoire

Outre l'intégrité physique des bâtiments, l'authenticité d'un territoire dépend de l'aménagement et des modes d'appropriation de l'espace par ses populations. Le patrimoine, c'est le territoire, sa morphologie, son mode d'occupation, ses usages sociaux, économiques et culturels. Protéger le patrimoine, c'est donc aussi se donner les moyens de maîtriser l'évolution du territoire, dans ses dimensions physiques et socio-

culturelles. Cela ne signifie nullement le figer dans le temps, mais comprendre les processus à l'œuvre et orienter les choix d'aménagement de manière à pérenniser ce qui fait l'essence culturelle du territoire, ses valeurs fondamentales.

Pour ce faire, les communes disposent des documents de planification urbaine de premier degré (schéma directeur d'urbanisme) et de second degré (plans d'urbanisme sectoriels, plans d'urbanisme de détail...) – qui existent, selon des modalités variables, dans tous les pays impliqués dans le projet. Placés sous la maîtrise d'ouvrage directe des collectivités locales, ces outils permettent de définir de façon globale l'utilisation des sols et de déterminer les règles d'occupation attachées à chaque zone. Les valeurs culturelles du territoire et les résultats du diagnostic patrimonial sont directement inscriptibles dans ces documents. Ceux-ci peuvent identifier des zones sensibles devant faire l'objet d'une protection particulière (zones naturelles, historiques ou archéologiques), des « points forts » du territoire devant être valorisés ou mis en scène (éléments bâtis ou naturels), ou encore des zones devant rester inconstructibles dans le but de préserver l'intégrité paysagère.

Le contrôle de la construction : un levier essentiel

La délivrance des autorisations afférentes à l'utilisation de l'espace (permis de construire, permis d'habiter, etc.) relève, dans la plupart des pays, des compétences exclusives des municipalités. C'est le levier principal, au quotidien, pour préserver l'intégrité et l'authenticité du patrimoine urbain. Selon les pays, la loi prévoit différents dispositifs (règlements, servitudes d'urbanisme) qui permettent de contrôler les formes architecturales, gabarits et implantations. Au Mali, la loi 02-016 du 2 juin 2002 prévoit ainsi des servitudes d'urbanisme qui permettent aux



À Mopti, la commune, avec l'appui de la Mission Val-de-Loire, a engagé une réflexion sur l'identité culturelle de la ville et sur la place particulière du fleuve et de l'eau dans l'espace urbain. Ce travail de diagnostic a permis d'identifier les valeurs patrimoniales de la ville (paysage fluvial, architecture en terre crue...) et de souligner les contraintes urbaines (manque de foncier du fait de la topographie insulaire, congestion de la zone portuaire, concurrence des usages économiques...). Sur la base des objectifs fixés par la commune (préserver le cadre de vie et créer des emplois), un certain nombre de préconisations urbaines ont été formulées en vue de permettre un développement harmonieux des activités économiques tout en pérennisant l'identité particulière de la ville : contrôle des hauteurs et des typologies architecturales dans les zones historiques, programme de plantation pour établir une « coulée verte » et valoriser l'identité paysagère, mise en place d'un itinéraire « Mopti, ville propre », etc. Il revient maintenant à la commune de s'emparer de ces propositions dans le cadre de la révision des documents d'urbanisme.

© Steven Gayme



La question de la maîtrise foncière est cruciale pour que les communes puissent engager une politique opérationnelle de protection et de mise en valeur de leurs patrimoines. Pour permettre l'intervention de la Ville de Dakar sur la sauvegarde du marché de Kermel, une procédure d'affectation de la parcelle à la ville a été engagée par l'État. Ce dispositif complexe passe par la déclassification de la parcelle dans le patrimoine de l'État et l'immatriculation au nom de la commune. Encore assez peu utilisée, cette procédure gagnerait à être simplifiée et systématisée.

Sidy Sall, chef de la Division du patrimoine et des affaires domaniales, Ville de Dakar, Sénégal.

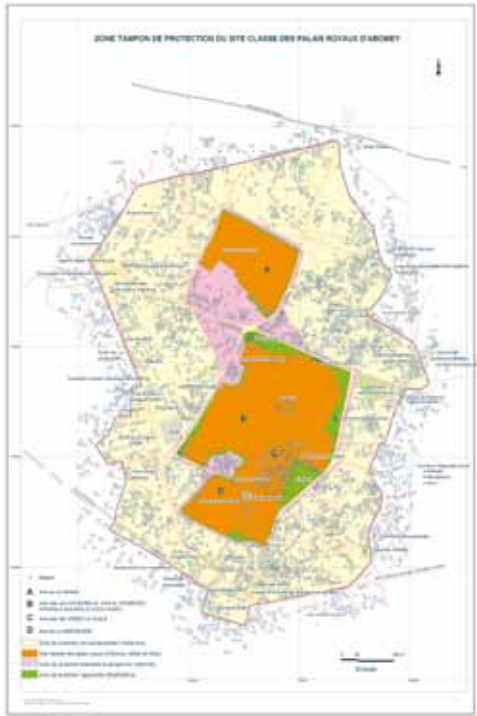
communes de contrôler l'implantation des bâtiments, le volume, les hauteurs, la densité, les caractéristiques architecturales, la végétalisation, mais aussi les matériaux mis en œuvre. Ces prescriptions peuvent porter sur tout élément de valeur historique, artistique ou culturelle, mais aussi sur un ensemble. Quels que soient les outils disponibles, il est important que le système de contrôle de la construction s'inscrive dans une vision d'ensemble pour garantir la cohérence des décisions. Les secteurs sauvegardés (existant notamment au Mali) ou les plans de sauvegarde et de mise en valeur (tel celui de Saint-Louis du Sénégal) sont des outils réglementaires développés à l'échelle d'un périmètre historique et destinés à guider la délivrance des permis de construire.

Agir de façon préventive

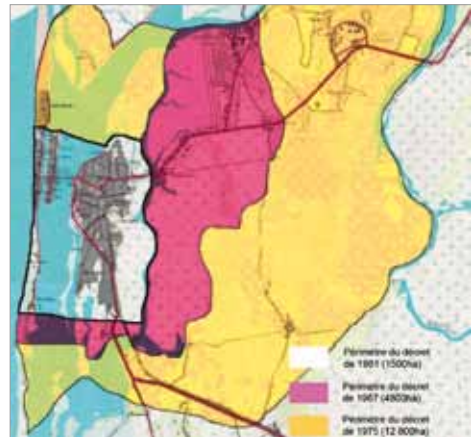
Pour prévenir les destructions et garantir la pérennité de son patrimoine, la municipalité peut également intervenir à titre préventif. La conservation préventive désigne les mesures destinées à éviter ou à minimiser les détériorations ou pertes à venir, tels les plans d'urgence, le contrôle environnemental (lumière, humidité, pollution, infestation...) et les précautions concernant les objets (stockage, manipulation, emballage, transport...). À une plus large échelle, la commune peut également agir pour prévenir les effets négatifs des grands projets d'infrastructure, par exemple en imposant la réalisation d'études d'impact et la prise en compte, à travers celles-ci, de la dimension patrimoniale.

S'appuyer sur les communautés

Au-delà des dispositifs réglementaires directs, la municipalité a la possibilité de s'appuyer sur les dispositifs traditionnels de protection des biens. De nombreuses communautés ont mis en place des systèmes de protection par le biais de brigades ou de lois coutumières. Au Mali, les pêches collectives sont ainsi « encadrées » par des brigades de jeunes, chargés de garantir le respect des lois coutumières (notamment la mise en défense des eaux). La reconnaissance de ces dispositifs traditionnels et leur prise en compte dans la gestion des biens culturels est un enjeu important, souligné notamment dans le rapport périodique sur l'application de la Convention du patrimoine mondial, produit par l'Unesco à propos de l'Afrique en 2011.



+ Plan de délimitation de la zone tampon du site des palais royaux d'Abomey, Bénin. © DPC / EPA



+ Évolution du périmètre communal de la ville de Saint-Louis du Sénégal. © Ville de Saint-Louis



Réunion de leaders
communautaires au Mali.
© Laurent Lévi-Strauss, Unesco



La planification de l'espace
permet de valoriser des lieux
emblématiques de la ville.
Place de l'Indépendance à Dakar.
© Mostrodeddo



Plan de conservation et de
gestion de Tombouctou, Mali,
2006-2010: limites de la vieille
ville par la zone tampon, objet de
l'arrêté n° 02/CUT du 16 mai 2005
portant sur la détermination
de la zone tampon.
© Ministère de la Culture du Mali

Assurer la gestion quotidienne et optimiser les ressources

→  Voir: *Cidade Velha*, p. 76 • *Diafarabé*, p. 80 • *Nikki*, p. 92 • *Ouidah*, p. 100 • *Tidjikja*, p. 112

Entretien le patrimoine, une mission au quotidien

Une responsabilité partagée

Valoriser et pérenniser le patrimoine, c'est aussi entretenir au quotidien les biens et leur environnement. Souvent sous-estimée, cette notion est pourtant essentielle : l'absence ou l'insuffisance d'entretien dévalorise le patrimoine matériel et accélère sa dégradation. À cet égard, la responsabilité est partagée entre la collectivité publique et les propriétaires. Assurer le nettoyage régulier des espaces publics ou le défrichage des abords des bâtiments historiques, veiller à l'entretien du réseau d'éclairage et de voirie, du mobilier urbain ou de la végétation, relève directement du mandat des collectivités locales et de leurs services techniques. L'entretien des toitures ou des façades par exemple relève de la responsabilité des propriétaires, qui peuvent bénéficier pour cela de l'accompagnement de la commune via des dispositifs techniques ou financiers (fonds d'aide, banque de matériaux, etc.). Les responsables locaux peuvent également s'appuyer sur les dispositifs traditionnels d'entretien (crépissage annuel, entretien par des brigades de jeunes, etc.) pour mobiliser et responsabiliser les communautés dans l'amélioration de leur cadre de vie.


L'assainissement, une question centrale

L'assainissement des eaux usées ou des déchets solides – question essentielle car directement liée à l'hygiène et à la santé – est un point crucial pour de nombreux sites urbains. Souvent liés à un déficit de gouvernance, plus qu'à des questions purement techniques, les problèmes d'assainissement pèsent lourdement sur les sites culturels : dégradation du cadre de vie des habitants, dévalorisation du patrimoine,

et parfois détérioration du bâti, en particulier lorsqu'il s'agit de terre crue (infiltration, fissuration, déstabilisation des structures). À Djenné, ce point a été identifiée comme central dans la préservation du site Patrimoine mondial (voir l'étude de cas, p. 84).

Un rôle de veille et de vigilance

Du fait de sa connaissance du territoire et de sa présence quotidienne sur le terrain, la collectivité locale a un rôle important à jouer pour surveiller l'évolution du patrimoine. Elle peut relever des signaux de dégradation du cadre bâti par des visites régulières ou par la mise en place de mécanismes de suivi. Témoin quotidien de la vie sociale et culturelle, elle peut également observer l'évolution des pratiques traditionnelles, constater la disparition ou

 Panneaux d'information touristique à Saint-Louis du Sénégal.
© Jacques-Antoine Frouin





Réfection de la voirie
à Cidade Velha, Cap-Vert.
© Sébastien Moriset, CRAterre

la perte d'authenticité de certains usages. Cette mission d'alerte et de vigilance est essentielle et complémentaire des efforts de l'État. Assurer ce suivi aux côtés des autorités traditionnelles est très important. Celle-ci se voient renforcées dans leur légitimité et seront disposées, en retour, à apporter un appui aux collectivités locales pour des besoins d'intérêt commun.

Aménager dans le respect du patrimoine et de la diversité culturelle

Valoriser et faciliter l'accès aux sites

Par des travaux d'aménagement, parfois modestes, la commune a les moyens d'agir pour valoriser son patrimoine. La lisibilité des sites culturels peut être améliorée par une signalétique adaptée ou par l'aménagement de voies d'accès. Il est possible de favoriser la pérennité des manifestations traditionnelles en

apportant un soin particulier aux lieux d'exercice des pratiques culturelles, en rénovant la voirie, les réseaux d'éclairage, l'aménagement de latrines ou de points d'accès à l'eau dans les lieux publics, par exemple. Des règles spécifiques peuvent être élaborées pour éviter la pollution visuelle ou l'engorgement des quartiers historiques (contrôle de la signalétique publicitaire, de la circulation et du stationnement).

Améliorer le cadre de vie en respectant l'intégrité et l'authenticité

Dans ses missions d'aménagement du territoire, la commune doit veiller à respecter l'authenticité et l'intégrité du patrimoine, et prêter attention à l'esprit des lieux. Elle cherchera par exemple des solutions de pavement ou de mobilier qui respectent l'intégrité visuelle d'un ensemble urbain. Elle veillera à recourir, autant que possible, aux matériaux locaux dans la mise en œuvre des aménagements publics, qu'ils soient temporaires ou définitifs. Pour répondre aux besoins des populations, elle privilégiera les solutions simples et légères, moins dommageables pour l'intégrité



Les habitants de Saint-Louis du Sénégal développent généralement au rez-de-chaussée de leur maison des activités de proximité (vente de vêtement, de lait caillé, etc.), auxquelles la dégradation du bâti porte directement atteinte. Pour soutenir ce tissu économique tout en permettant la restauration du bâti, un fonds d'aide a été mis en place en 2005 avec l'appui de l'Unesco. Administré par une mutuelle locale d'épargne crédit pour le compte de la mairie, ce fonds proposait aux habitants porteurs de projets un micro-crédit destiné à développer leur activité et une subvention permettant une réhabilitation sommaire du bâti. La réhabilitation devait s'inscrire dans un cahier des charges architectural. Ce dispositif expérimental, qui a su susciter l'intérêt des populations gagnerait aujourd'hui à être pérennisé. Maison à Saint-Louis.

© Sébastien Moriset, CRAterre

du patrimoine et souvent moins coûteuses. Elle s'assurera enfin que les projets d'aménagement (infrastructures, espaces publics) ne dénaturent pas le patrimoine (rupture d'échelle, destruction d'éléments remarquables, perte de lecture du paysage) et ne portent pas atteinte à l'exercice des pratiques traditionnelles (respect des lieux sacrés et des lieux de mémoire, des espaces de rencontre et de convivialité...). Ces exigences patrimoniales constituent bien souvent des contraintes positives. Elles encouragent à faire preuve d'ingéniosité et de créativité pour trouver des solutions adaptées et « faire mieux avec moins ».

Réaliser des aménagements préventifs

Même si la restauration du patrimoine n'est pas nécessairement de son ressort, la commune peut agir à titre préventif sur des bâtiments menacés pour prévenir ou ralentir les dégradations par des interventions ponctuelles et minimales : poser une bâche pour mettre les toitures hors d'eau, réaliser

de petites réparations des planchers, reboucher les fissures pour limiter les infiltrations. Le principe essentiel est de privilégier des interventions légères et réversibles afin d'éviter de porter atteinte au patrimoine ou d'aggraver les désordres. En cas de doute, la commune peut demander l'avis de professionnels du patrimoine.

Accompagner les projets d'aménagements d'actions de récupération du patrimoine.

Les projets de restructuration urbaine, de voirie ou de construction réalisés sur des lieux habités ou anciennement habités peuvent faire l'objet d'études d'impact, et par la suite d'une action de récupération du patrimoine. La loi prévoit généralement que ces études – ainsi que les projets de réduction des impacts causés par l'aménagement – soient prises en charge par l'aménageur. Cela peut offrir l'opportunité de mettre en œuvre des fouilles de sauvetage, de réaliser inventaires ou travaux de collecte de biens mobiliers, ou encore de documenter des lieux historiques.

Offrir ou générer des ressources financières

Proposer un appui technique et financier aux populations

Pour accompagner la restauration et la valorisation du patrimoine, la commune peut mettre en place des dispositifs d'appui techniques et financiers aux communautés – habitants ou porteurs de projets – sous forme de fonds d'aide ou de banque de matériaux. Destinés à faciliter la restauration du bâti par la mise à disposition de matériaux, de conseils techniques ou de subventions directes, ces mécanismes s'inscrivent également dans une logique de soutien du tissu économique local en vue de susciter une dynamique positive de réappropriation du patrimoine par les communautés.

Développer des taxes et mécanismes de financement

La mise en place de systèmes de financement locaux autonomes des politiques du patrimoine est un enjeu important. Étant donné l'impact touristique de la valorisation du patrimoine, de nombreuses collectivités développent des systèmes de taxe touristique, selon divers modes de prélèvement (taxe de séjour,

taxe à l'entrée...). D'autres types de mécanismes sont également expérimentés (taxe sur l'assainissement, taxe sur les déplacements...). Quelle que soit la solution envisagée, il est important de mettre en place un dispositif de gouvernance pérenne qui s'appuie sur la réglementation en vigueur en matière de taxation locale.



La Mairie de Gorée (Sénégal) a mis en place une taxe de cession des services municipaux, fixée à 500 francs CFA par personne et prélevée par le bureau d'accueil et d'information (chargée de délivrer des informations aux visiteurs). Toutefois, cette taxe n'est collectée que partiellement du fait de la configuration de l'île et de l'accueil des visiteurs à leur arrivée. En complémentarité, une taxe sur l'utilisation du nom et de l'image de Gorée a été mise en place en 2004.
Bureau d'accueil et d'information.
© B. Rakotomamonjy, CRAterre

Encadrer la conservation et la mise en valeur du patrimoine

→ Voir : *Cidade Velha*, p. 76 • *Djenné*, p. 84

Accompagner les projets d'aménagement et de conservation : un rôle de garant

Valoriser les spécificités du territoire et privilégier le « sur mesure »

De nombreux territoires voient se développer des constructions ou des aménagements étrangers à l'identité locale, souvent standardisés ou dupliqués. Conçus parfois selon des impératifs techniques ou économiques et avec une connaissance insuffisante du terrain, ces aménagements contribuent à « diluer » l'identité culturelle locale, à effacer les traits spécifiques d'une communauté ou d'un ensemble patrimonial et, *in fine*, à rendre les communautés étrangères à leur propre patrimoine.

Forte de sa connaissance du territoire et du cadre stratégique qu'elle a élaborée pour son développement, la collectivité locale est garante de l'intégration harmonieuse de ces projets et de leur adaptation au tissu existant. C'est le sens de la démarche « patrimoine et développement » : accompagner les projets pour mieux les ancrer dans la réalité territoriale, veiller à préserver et valoriser la diversité culturelle, et favoriser les retombées locales.

Faire respecter quelques principes de base

Lorsqu'elle assure la maîtrise d'ouvrage d'un projet de construction ou d'aménagement urbain, la municipalité est en mesure de peser sur les choix fondamentaux. Au moyen du cahier des charges, elle peut imposer aux opérateurs et aux maîtres d'œuvre de respecter les patrimoines, et les encourager à s'inspirer de l'identité culturelle locale pour concevoir des projets adaptés au territoire. Les notions d'authenticité et d'intégrité – qui sont au cœur de la stratégie patrimoniale – demeurent des critères

importants pour évaluer les propositions techniques transmises par la maîtrise d'œuvre.

Le cahier des charges peut prévoir des prescriptions techniques sur la conception (utilisation de matériaux locaux, respect des gabarits et des volumes...) et/ou sur les conditions de réalisation. Il peut également exiger une analyse du contexte et des valeurs patrimoniales. Il est essentiel de demander aux maîtres d'œuvre d'effectuer des visites du site, et de leur faire rencontrer les personnes ressources nécessaires, afin qu'ils puissent concevoir un projet en pleine connaissance des réalités du territoire. Trop nombreux sont encore les projets conçus à distance en toute ignorance du terrain. Il est utile également de fournir aux entreprises et aux bureaux d'études retenus des exemples de bonnes pratiques susceptibles de les guider.

En amont des projets, la commune a enfin la possibilité de mettre en place des règlements urbains spécifiques définissant les modes de construction

QUELQUES QUESTIONS POUR GUIDER LA RÉFLEXION DU MAÎTRE D'OUVRAGE

- Le projet proposé risque-t-il de dénaturer le patrimoine ?
 - Le volume, les matériaux et le style architectural s'intègrent-ils harmonieusement ?
 - La localisation est-elle adaptée ? Risque-t-elle de perturber l'exercice de pratiques traditionnelles ?
 - Les solutions techniques préconisées sont-elles adaptées aux pratiques locales ?
-



Pour préserver le tissu traditionnel il est important que les nouvelles constructions respectent les matériaux et gabarits d'origine. Rupture d'échelle et de style (Cap-Vert). © Sébastien Moriset, CRAterre

et d'aménagement les plus appropriés à proximité de lieux à forte valeur patrimoniale.

Poser les conditions pour favoriser l'impact positif sur le développement local

L'impact local est l'un des piliers de la démarche « Patrimoine et développement » : le processus de valorisation du patrimoine doit permettre de mobiliser les forces locales et d'optimiser les effets en faveur de l'économie locale et des communautés. Lorsque des projets sont réalisés sur son territoire, il revient

à la municipalité de poser les conditions auprès des porteurs de projet ou des partenaires de la coopération pour maximiser les répercussions positives. Ces conditions peuvent être intégrées au cahier des charges. Elles peuvent aussi être négociées au cas par cas. La collectivité a notamment la légitimité de demander que soient privilégiées les entreprises locales ; que soient valorisées en priorité les filières d'approvisionnement de matériaux de proximité ; qu'un transfert de technologie soit effectué ; que la main d'œuvre locale soit formée (sous forme d'ateliers ou de chantiers écoles). Si les travaux entraînent des déplacements d'habitants, une attention particulière devra être apportée aux conditions du relogement en veillant, autant que possible, à privilégier les formes constructives traditionnelles afin de permettre la continuité des pratiques culturelles.



Valoriser les patrimoines locaux: un rôle moteur

Soutenir l'artisanat et les industries culturelles

Les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel constituent un pan important du patrimoine immatériel. Souvent transmis oralement, ils sont fragilisés par l'insuffisance des dispositifs de formation et de transmission des connaissances, fragilisés également par la réticence des jeunes générations à s'engager dans ces professions. L'isolement de certains artistes et artisans, leurs difficultés d'accès aux marchés constituent des défis supplémentaires pour la pérennité de ces métiers pourtant essentiels à la vitalité du tissu économique local. Les municipalités ont les moyens de repérer et de donner de la visibilité à ces savoir-faire, ainsi que de créer un cadre favorable à la production et à la distribution des objets. Plusieurs communes ont investi dans la construction de centres artisanaux destinés à valoriser les savoir-faire et à améliorer les conditions de production et de vente. D'autres privilégient la formation professionnelle et la sensibilisation de la jeunesse aux métiers artisanaux sous forme d'ateliers ou de chantiers écoles.



Au Cap-Vert, les machines traditionnelles de production du grogue sont un élément important du patrimoine.
© Sébastien Moriset, CRAterre

Des partenariats peuvent être engagés avec des centres de formation professionnelle et avec des écoles d'art en vue d'améliorer la créativité et le design des objets en accord avec la demande du marché. Une coopération peut également être recherchée avec les acteurs du tourisme afin de renforcer la visibilité de ces savoir-faire et les intégrer dans des circuits touristiques.



Au pays dogon, Mali, un travail de repérage a permis d'identifier 3 000 artisans. Un centre d'artisanat a été construit à Koundou pour valoriser leurs produits et en faciliter la distribution. Il dispense des formations spécialement dédiées aux jeunes.

Développer les musées locaux

Un nombre croissant de communes s'engage dans la création de musées locaux ou communautaires destinés à conserver les objets, promouvoir les cultures locales et favoriser la transmission des savoirs traditionnels, notamment à destination des jeunes. Ce type d'initiatives est l'occasion de créer une dynamique territoriale à partir de la valorisation du patrimoine culturel d'une communauté. Le travail de recherche historique ou scientifique et la collecte des objets nécessitent souvent la mobilisation de compétences spécialisées des services de l'État ou des universités, ou l'intervention d'experts indépendants. La durabilité économique des musées locaux demeure un défi majeur et la création d'activités génératrices de revenus (festivals, événements spéciaux, vente d'objets, restauration) est souvent nécessaire.

Faire vivre les métiers liés à la restauration

La construction et la restauration du patrimoine bâti ont généré de nombreux métiers et savoir-faire optimisés au fil du temps pour s'adapter au climat, à la disponibilité des matériaux et aux besoins des hommes. La concurrence des matériaux et des modes constructifs importés a cependant entraîné un recul de ces pratiques traditionnelles, qui contribuaient pourtant activement à la vie communautaire – l'acte de construire étant, au sein des sociétés traditionnelles, une activité éminemment sociale. Pour redonner leur place à ces savoir-faire, il est possible aux collectivités locales d'engager des chantiers témoins ou des activités de formation. Elles peuvent également faciliter l'accès des artisans aux marchés de travaux – dont ils sont souvent exclus – en affinant les termes de référence des appels d'offre afin de les aider à mieux se positionner.



Le système original des banques culturelles, expérimenté avec succès au Mali, permet la conservation de biens mobiliers appartenant aux familles et leur valorisation au sein d'un musée, et permet de plus l'octroi de microcrédit aux familles propriétaires désireuses d'engager des activités génératrices de revenu. Musée communautaire à Soroli, au Mali.

© Unesco

Le musée des masques d'Adjarra, au Bénin, regroupe des objets traditionnels qui font partie de la vie des communautés.

© EPA



À Porto-Novo, la Maison du patrimoine engage un inventaire des savoir-faire liés à la construction, en particulier sur le patrimoine afro-brésilien, en vue de réaliser des chantiers écoles. Rue du quartier historique.

© B. Rakotomamonjy, CRAterre



Élaborer un projet et le financer

Le travail entrepris lors des ateliers a permis d'apporter aux collectivités les éléments de compréhension nécessaires à la connaissance de leur patrimoine et à l'identification des ressources et des moyens d'action pour le valoriser. Les élus et techniciens municipaux ont été invités à identifier les priorités et à développer un argumentaire sur la pertinence, la faisabilité et la durabilité de l'action de mise en valeur du patrimoine, ainsi que sur sa contribution au développement durable.

Ces éléments portés par la politique communale peuvent être utilisés pour construire des documents de projet et solliciter des financements auprès de divers partenaires. Quel que soit le projet, il est dans l'intérêt des collectivités de l'inscrire dans un cadre général d'action afin de maintenir la cohérence globale de la politique communale et d'éviter les actions isolées, dispersées ou incohérentes.

Construire un projet : quelques lignes directrices

Le présent chapitre n'est pas un guide au montage de projet selon les normes internationales ou les formats destinés aux bailleurs de fonds – d'autres documents plus complets sont disponibles –, mais il permet de pointer des éléments directement exploitables dans le montage de tout projet patrimonial :

- La pertinence du projet peut être soulignée en expliquant l'importance du bien et l'urgence de l'action (dégradation menant à une perte, par exemple), ainsi que son importance stratégique.
- La faisabilité du projet est déterminable au vu des moyens techniques mis en œuvre pour la conservation et la mise en valeur du patrimoine, des motivations des usagers et de leur implication dans la protection, la gestion et la mise en valeur, au vu des moyens financiers de la commune pour cette action ainsi

qu'au vu des contributions diverses des détenteurs, souvent investis depuis des décennies.

- Au regard des priorités de développement local, la commune peut faire valoir les réponses que le patrimoine est en mesure d'apporter aux besoins de la collectivité, et l'intérêt de l'action en tant que source de bénéfices et levier de développement.
- Les arguments en faveur de la pérennisation du projet peuvent être étayés par la durabilité et la répliquabilité de l'action patrimoniale.



Dans notre proposition de projet de revalorisation du site mémorial de l'huilerie d'Avrankou (Bénin), nous avons mis en avant la disponibilité du Conseil communal, le caractère public des bâtiments, leur importance historique, l'existence de savoir-faire locaux et le soutien de la direction du Patrimoine et de l'École du patrimoine africain. Nous avons aussi été clairs sur les risques majeurs à considérer, ce qui démontre notre bonne connaissance du contexte.

Appolinaire Oussou Lio,
secrétaire général, mairie d'Avrankou.

Sources de financement

Diverses sources de financement de projets patrimoniaux sont accessibles aux acteurs locaux, aussi bien sur le plan local (budget public, particuliers, diaspora) que sur le plan international (agences de coopération, coopération décentralisée). Les opérateurs privés et les fondations peuvent également être sollicités. Certains financements sont spécifiquement dédiés aux actions culturelles. Sur le plan national, ils



proviennent essentiellement du ministère de la Culture ou de programmes présidentiels spéciaux. Sur le plan international, le Programme de soutien aux initiatives culturelles (PSIC) de l'Union européenne soutient des projets portés par des collectivités. Le Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) de l'Unesco soutient des projets visant à favoriser



Les projets menés pour sauvegarder le patrimoine de nos ancêtres permettent de le transmettre aux générations futures. Village aguégué, Bénin.
© B. Rakotomamonjy, CRAterre

l'émergence d'un secteur culturel dynamique. De nombreuses fondations privées viennent en aide à des actions culturelles : parmi elles, la fondation EDF Diversiterre finance des projets de restauration du patrimoine et de transmission et de valorisation des éléments fondamentaux de la culture.

Au-delà de ces financements dédiés aux actions culturelles, la dimension transversale du patrimoine permet de solliciter des mécanismes d'aide au développement (infrastructures, eau et assainissement...) ou encore des dispositifs spécifiques d'appui aux

collectivités : Fonds européen de développement (FED) de l'Union européenne, programmes d'aide au développement de la Banque mondiale, agences de coopération bilatérales ou multilatérales, collectivités à travers la coopération décentralisée et réseaux d'élus (AIME, Organisation des villes du Patrimoine mondial, ANVPAH & VSS), etc.

Il revient donc à la commune de faire preuve d'inventivité et de dynamisme dans sa recherche de financements comme dans la mobilisation des partenaires de projets patrimoniaux.

FORMAT DE PRÉSENTATION DU PROJET

Le travail d'atelier a permis d'établir une proposition de format de présentation d'un projet patrimonial à même d'interpeller les partenaires financiers. Cette trame n'est ni exhaustive, ni prescriptive : c'est un exemple qui reprend les thèmes liés au patrimoine et peut être adapté selon les projets.

INTITULÉ DU PROJET

RÉSUMÉ DU PROJET

Énoncé du problème majeur auquel le patrimoine et la collectivité est confronté et que le projet souhaite résoudre.

Énoncé de l'importance stratégique du projet pour la collectivité.

CHAPITRE 1. CONTEXTE

Considérations historiques, socio-économiques et culturelles pertinentes.

Breve description du patrimoine et de son importance.

CHAPITRE 2. JUSTIFICATION DU PROJET

Développer la problématique.

Argumentation sur la pertinence du projet :

- Argumenter à propos de l'état du patrimoine, de ses valeurs, de son utilisation, de sa fréquentation, etc.
- Évoquer les impacts positifs du projet :
 - sur le patrimoine,
 - sur l'aménagement du territoire (ex : revitalisation d'un quartier),
 - sur les communautés et leur qualité de vie :
 - aspects sociaux, renforcement de la confiance en soi, soutien à l'éducation formelle ou informelle, possibilité de générer de l'emploi, revitalisation des savoir-faire existants pour différents usages (conservation et/ou construction de bâtiments, revitalisation de l'artisanat traditionnel, etc.),
- Évaluer le potentiel fédérateur du projet :
 - soutien aux initiatives locales déjà existantes,
 - rôle déclencheur d'une dynamique de développement.

CHAPITRE 3. OBJECTIFS GÉNÉRAL ET SPÉCIFIQUES, RÉSULTATS ATTENDUS ET INDICATEURS

Énoncer l'objectif général, les objectifs spécifiques, les principales activités à mener, les résultats attendus, ainsi que les indicateurs. Ci-dessous, quelques questionnements qui peuvent vous guider dans l'élaboration du projet :

- Assurer une meilleure connaissance du patrimoine.

Quelles mesures prendre pour une meilleure connaissance du patrimoine ?

- Assurer une protection effective du patrimoine.

Quelles mesures légales mettre en place pour mieux protéger le bien ?

Quels outils existants utiliser (classement, plan et règlements d'urbanisme, installation de limites physiques, surveillance, etc.) ?

- Mettre en place un système de gestion cohérent et pérenne autour du bien.

Les détenteurs actuels sont-ils en demande de soutien ? Qui sont les détenteurs traditionnels à impliquer ?

Quelles mesures administratives, organisationnelles renforcer ou mettre en place afin d'améliorer l'efficacité de la prise de décision, de la coordination des actions et de la diffusion des informations ?

- Assurer la préservation du patrimoine. Quelles actions mettre en œuvre pour assurer :

1. une conservation d'urgence,
2. un entretien régulier du bien ?

- Permettre une meilleure utilisation et mise en valeur du patrimoine.

Quels types d'activités et d'usages mener autour de ce patrimoine (valorisation, conservation, revitalisation) ?

Ces futurs usages ont-ils été validés par la communauté ?

Qui devrait bénéficier en priorité de cette action de mise en valeur ?

Comment le patrimoine peut-il être utilisé au bénéfice de la collectivité ?

Quels sont les usages non souhaités ou interdits ? Quels sont les dérives possibles ?

CHAPITRE 4. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Décrire les stratégies de mise en œuvre.

Définir un plan d'action. Élaborer un chronogramme.

CHAPITRE 5. STRATÉGIE DE PÉRENNISATION

Décrire comment les résultats du projet perdureront au-delà de la période de financement (il est important que cette section décrive les activités et/ou les étapes planifiées pour assurer la pérennité du projet et/ou de ses résultats à long terme).

CHAPITRE 6. SUIVI, CONTRÔLE ET ÉVALUATION

Décrire les modalités de suivi du projet et du bien :

- Qui assurera le suivi ?
- À qui devra-t-il rendre compte ?
- Selon quelle périodicité ?

CHAPITRE 7. RESSOURCES

Valoriser les investissements actuels sur le bien.

Définir un système de génération de revenu permettant un meilleur équilibre budgétaire :

- Qu'est ce que ce projet produit ?
- Peut-on commercialiser ce produit, le dupliquer, en produire des dérivés ?

Ce projet est-il susceptible de mobiliser d'autres partenaires ?

3

Actions locales

Onze collectivités
partagent leur expérience

.....

Les fiches qui suivent ont été rédigées avec l'appui des communes concernées, sur la base de documents et de témoignages. Elles donnent un aperçu non exhaustif des actions patrimoniales qui sont menées à :

Abomey, Bénin
Cidade Velha, Cap-Vert
Diafarabé, Mali
Djenné, Mali
Grand-Bassam, Côte-d'Ivoire
Nikki, Bénin
Oualata, Mauritanie
Ouidah, Bénin
Podor, Sénégal
Saint-Louis du Sénégal
Tidjikja, Mauritanie

.....



Abomey

 Construire une vision politique

p. 20

 S'organiser pour agir

p. 36



POSITION GÉOGRAPHIQUE

Chef lieu du département du Zou, à 145 km au nord de Cotonou.

SUPERFICIE

142 km² (47 ha inscrits au Patrimoine mondial)

NOMBRE D'HABITANTS

101 586

DÉCEMBRE 1985

Inscription des « Palais royaux d'Abomey » au Patrimoine mondial (Unesco)

La ville d'Abomey, capitale historique de la République du Bénin, est fondée au milieu du XVII^e siècle et reste la capitale du royaume danxome jusqu'à la fin du XIX^e siècle. Les palais des rois de cette dynastie puissante et créative, installés au cœur de cette ville, sont inscrits par l'Unesco au Patrimoine mondial de l'humanité depuis 1985. Le mode d'organisation de l'espace est constant, chaque palais est entouré de murailles et s'articule autour d'une succession de cours et de bâtiments adaptés aux activités du roi. Ils sont le lieu de pratiques culturelles et traditionnelles, dont la vivacité est entretenue par les autorités locales et coutumières.

Depuis plus d'une décennie, le Conseil communal d'Abomey a fait de la valorisation du patrimoine matériel et immatériel de son territoire une orientation stratégique prioritaire. Ce site Patrimoine mondial qui couvre une superficie de 47 ha, se présente comme un grand espace central que les autorités nationales et traditionnelles gèrent de manière participative. La commune d'Abomey s'engage à collaborer avec ses partenaires pour mobiliser les ressources financières nécessaires à la revitalisation culturelle, sociale et économique via la valorisation du patrimoine.



Dans la prise en compte du patrimoine sur son territoire, l'élu a un rôle primordial. Il doit éduquer la communauté à avoir un rapport responsable au patrimoine, à savoir que les valeurs tangibles et intangibles sont aussi des sources de richesse et de réduction de la pauvreté. C'est notre défi aujourd'hui.

Ahanzo Glélé, maire d'Abomey 2003-2011, ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme.

Axes développés par l'action publique locale

Une vision urbaine globale

Une réflexion à l'échelle urbaine est tout d'abord menée afin de préserver le patrimoine culturel d'Abomey sur le long terme. La commune entreprend la planification du territoire communal en distinguant une zone touristique et culturelle, une zone dédiée à l'agriculture périurbaine et une zone industrielle, qui prend en compte les enjeux du développement durable.

Dans le cadre du Plan de développement communal (PDC), les autorités locales expriment clairement leur volonté de développer le secteur du tourisme comme source substantielle de revenu. Cela implique la réhabilitation et la promotion du patrimoine de la commune, le développement et la promotion de circuits touristiques ; la réalisation d'un festival annuel du Danxome et l'appui à l'amélioration de la qualité et de la gestion des infrastructures hôtelières.

Les activités de valorisation des patrimoines matériel et immatériel

La mairie collabore aux travaux de restauration du patrimoine historique reconnu (les palais de fonction des rois et les palais privés), ainsi qu'à la réhabilitation de sites et espaces publics emblématiques. Ce sont des lieux de mémoire comme la place Leto où le roi Agadja avait convié les chefs de villages environnants à sceller un pacte de non-agression, des lieux de cultes comme les temples liés au *vodoun*, ou des lieux industriels comme la manufacture de Hodja où étaient extraits le minerai de fer pour la production d'armes à feu.

Elle soutient la réhabilitation du musée historique d'Abomey, logé dans les palais de Ghézo et Glélé depuis 1944 et abritant une exposition permanente polythématique. Elle participe à sa gestion, par l'intermédiaire du maire, premier vice-président du conseil de gestion. La municipalité perçoit sur les droits d'entrée une taxe dévolue au développement de la ville.

L'Office du tourisme (OT), dont le président du conseil d'administration est le maire d'Abomey, est créé suite à une enquête menée grâce à la participation financière de la coopération allemande sur les besoins de la ville. Cette structure intercommunale devient – cas unique au Bénin – régionale en 2007. L'OT assure l'interface avec les opérateurs touristiques, les partenaires et les bailleurs, et développe les activités liées au tourisme (artisanat, documents d'information, panneaux de signalisation, etc.). Il forme et accompagne le réseau des guides touristiques. En 2008, l'OT enregistre plus de 30 000 visiteurs – dont près d'un tiers d'étrangers – sur le site des palais royaux d'Abomey.

La Mairie initie la « Fête internationale des cultures du Danxome » organisée annuellement depuis 2003. Ce festival, véritable base de l'industrie touristique à Abomey, draine un flux important de visiteurs. À cette occasion des danses folkloriques, des représentations théâtrales, des activités sportives et des expositions d'art contemporain sont organisées dans toute la ville. Des cérémonies traditionnelles liées au culte *vodoun* et aux ancêtres-rois de Danxome sont aussi célébrées, de même que des danses royales, notamment avec la participation du Conservatoire de danses cérémonielles et royales d'Abomey.

Une politique de partenariats

Les besoins financiers et techniques liés à la mise en place de cette politique patrimoniale sont conséquents. Au cours des ans, la ville d'Abomey a su mobiliser différents acteurs afin de créer des synergies durables et d'assurer l'expertise spécialisée et le cofinancement des projets. Des partenariats nationaux sont établis avec les ministères béninois en charge de la Culture et du Tourisme, avec les communes environnantes et l'Université d'Abomey-Calavi. De nombreux partenariats internationaux sont noués avec des collectivités (Albi en France, Gwangju en Corée du Sud, Perfugas en Italie, Ostrava en République tchèque) avec des gouvernements (Coopérations allemande, française, italienne, norvégienne et suédoise) et des organismes internationaux tels l'AIMF, l'Unesco, l'Iccrom, CRAterre, le Getty Conservation Institute et l'EPA.

Pour citer un exemple, dans le cadre de la coopération décentralisée engagée en 2005 avec la Ville d'Albi en France, la Ville d'Abomey a pu procéder à la reconstitution du portail d'entrée (Honnouwa) du palais du roi Agadja, un des plus monumentaux du site, avec l'objectif de participer à la conservation du site, de renforcer les capacités locales et d'impliquer les acteurs locaux à travers un chantier d'envergure. Différentes institutions se sont solidarisées à l'initiative d'Albi et Abomey. Le projet est piloté avec le soutien du ministère des Affaires étrangères français et l'aval de l'État propriétaire du site et du Conseil de gestion du site du patrimoine mondial, dont

le maire d'Abomey assure la vice-présidence. Les conservateurs du site sont commandités pour élaborer et coordonner la mise en œuvre du projet, ils collaborent avec CRAterre. Le projet fédère les anciens, les utilisateurs du site (familles royales et dignitaires du culte), les artisans mais aussi l'OT et des scientifiques (archéologues, architectes...).

En 2010, le nouveau plan d'action de la coopération avec la Ville prévoit la réhabilitation du seul quartier habité du site classé des palais royaux d'Abomey, où logent des femmes appelées Dadassi. Celles-ci jouent un rôle important dans la préservation du patrimoine culturel immatériel puisqu'elles « incarnent » les rois défunts lors des cérémonies commémoratives. Le projet permet à terme d'une part d'améliorer leurs conditions de vie dans ce lieu qu'elles ont tendance à délaisser pour des raisons d'insécurité et d'insalubrité, et d'autre part d'améliorer la compréhension du site grâce à une enquête ethnologique. Cette réhabilitation fait à nouveau l'objet d'un fort consensus.

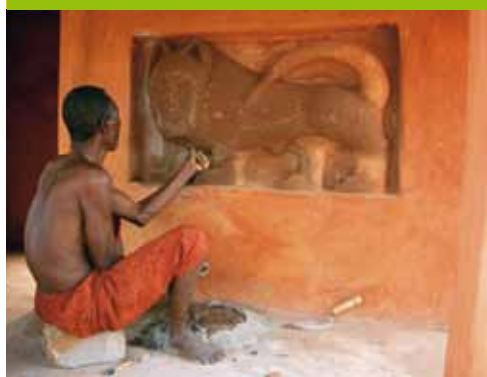


La réussite de tout ceci tient avant tout à notre volonté politique, à la cohérence de nos actions, à la motivation des acteurs et à la qualité des échanges.

Extrait de l'intervention conjointe de **Philippe Bonnacarrère**, maire d'Albi, et **Blaise Onésiphore Ahanhazo Gélé**, maire d'Abomey 2003-2011, lors du sommet « Africités III », 2009.

Retombés et perspectives

La commune a entrepris une enquête pour évaluer l'impact social et économique de sa politique en faveur du patrimoine. La recherche souligne les retombées positives et démontre que la sauvegarde et la valorisation du patrimoine peuvent contribuer au développement local et à la lutte contre la pauvreté. Elle confirme l'apport indéniable du tourisme culturel national et international, et met en valeur le renforcement du sentiment d'appartenance et de fierté des populations locales ainsi que les opportunités offertes pour la création d'emplois et la génération de revenus substantiels.



Musée. © CRAterre
Procession à la source sacrée. © Ville d'Albi
Bas-relief. © CRAterre
Palais Adjalala de Gbéhanzin. © SPRA



Cidade Velha

Assurer la gestion quotidienne et optimiser les ressources

p. 58

Encadrer la conservation et la mise en valeur du patrimoine

p. 62



POSITION GÉOGRAPHIQUE

Siège de la municipalité de Ribeira-Grande-de-Santiago, île de Santiago, à 12 km au sud-ouest de Praia.

SUPERFICIE

2,09 km² inscrits au Patrimoine mondial.

NOMBRE D'HABITANTS

1 320 sur le site inscrit (estimation de 2008 sur la base du recensement de 2000)

26 JUIN 2009

Inscription de « Cidade Velha, centre historique de Ribeira Grande » au Patrimoine mondial (Unesco)

La ville de Ribeira Grande, escale portuaire rebaptisée Cidade Velha à la fin du XVIII^e siècle au moment de son déclin, est fondée sur l'île vierge de Santiago quelques années après sa découverte par les Portugais. Elle bénéficie dès 1466 d'une charte royale autorisant ses habitants à pratiquer le commerce des esclaves et devient une étape essentielle du commerce triangulaire transatlantique. Elle obtient un statut de ville royale en 1533. Marquée par son histoire, la ville possède un important patrimoine culturel immatériel, conserve une partie de son tracé viaire et d'importants vestiges, dont deux églises, une forteresse royale et la place du Pílori avec sa colonne de marbre, symbole du pouvoir municipal et de la sévérité de l'ordre esclavagiste. Seul ensemble architectural classé au Cap-Vert, elle est déclarée patrimoine national en 1990 et inscrite sur la Liste du patrimoine mondial en 2009. Dans les années 1960, la ville qui est alors une petite bourgade partiellement reconstruite bénéficie d'une première campagne de restauration menée par l'État pour trois de ses monuments emblématiques. À la fin du xx^e siècle, de nouvelles interventions de préservation mobilisent des partenaires internationaux : un second programme de consolidation des vestiges et de restauration du fort

est entrepris, porté par les Coopérations portugaise, espagnole et anglaise. Il inclut progressivement des interventions de rénovation de l'ensemble urbain.

La municipalité de Ribeira Grande, qui a pour siège Cidade Velha, n'est créée qu'en 2005. En 2010, Cidade Velha obtient officiellement le statut de Ville. L'installation de la municipalité facilite les interventions de restauration et le travail d'élaboration du dossier d'inscription au Patrimoine mondial mené par l'État *via* l'Instituto de Investigação e do Património Culturais (IIPC). Elle favorise, de manière plus large, la valorisation du patrimoine pour le bien-être des populations locales.

Axes développés par l'action publique locale

Conservation et valorisation du tissu urbain

Pour soutenir le gouvernement dans sa volonté claire de contrôler le développement urbain du site, la municipalité s'appuie sur des outils stratégiques et réglementaires qui prennent en compte les valeurs culturelles et naturelles de son territoire : le Plan de gestion urbanistique, le Plan stratégique de développement durable de la municipalité, le Plan directeur municipal et le Plan de récupération et transformation architecturale de Cidade Velha.

Dans le cadre des travaux de conservation du tissu urbain, le programme de réhabilitation des habitations est mené avec le soutien de la Coopération espagnole et l'implication de l'architecte portugais Alvaro Siza, qui contribue à placer très haut le degré d'exigence en termes de conservation. Le programme d'amélioration architecturale des quelque 200 maisons historiques du site vise à optimiser les conditions de vie des habitants par l'amélioration de l'assainissement et de l'accès à l'eau, et à redonner une unité à l'ensemble urbain. Les éléments récents et inadaptés sont remplacés en utilisant les techniques de construction traditionnelle et les matériaux locaux. Ce programme permet également de former de nombreux artisans et de raviver les savoir-faire.

Pour faire face aux pressions démographiques, les services techniques de la Municipalité de Ribeira Grande garantissent avec les agents de l'IIPC le respect des règles liées à la protection du site. Un cabinet conjoint mairie-IIPC a été créé en 2009 : il se réunit chaque semaine pour suivre les évolutions du bâti, décider des développements urbains dans la zone protégée et délivrer les permis de construire ou de modification des bâtiments existants.

Ce comité s'appuie sur le Plan de gestion urbanistique qui est traduit sous forme de dessins pour une meilleure compréhension par les populations et les entrepreneurs. Le Plan limite les surfaces constructibles et enrayer ainsi la pression foncière en empêchant le développement de grandes résidences.

La municipalité résiste également aux pressions des opérateurs touristiques. Elle s'oppose notamment à la construction de complexes hôteliers dans le centre historique, ou la transformation de la plage de pierres en plage de sable.

La municipalité dispose d'un budget de fonctionnement qui lui permet de payer son personnel technique, y compris les personnes employées à l'entretien des espaces publics, des voiries et des réseaux. Depuis 2009, le ministère de la Culture a intégré une ligne budgétaire pour la conservation de Cidhade Velha : c'est un financement régulier sur lequel la mairie se concerta annuellement avec l'IIPC.

Conservation et valorisation du patrimoine immatériel

Dans la perspective de soutenir la politique de développement économique du pays autour d'un tourisme durable et équitable, et d'améliorer les conditions de vie des populations, la municipalité sensibilise les habitants à l'importance du patrimoine immatériel de Cidade Velha et travaille au développement des industries créatives.



Le patrimoine immatériel à l'heure de l'économie de la culture est une opportunité pour les municipalités du Cap-Vert. L'économie de l'immatériel nous permet de maîtriser notre avenir. Nous partons à armes égales. Mieux, nous avons autant d'atouts, voire plus que d'autres, tant notre tradition nous porte spontanément vers l'analyse conceptuelle et l'inventivité scientifique.

Charles Samson Akibodé, conseiller au cabinet du ministre de la Culture.

La mairie organise des activités culturelles, festivals de théâtre, de danses et de chants traditionnels, de foires culinaires et artisanales. Elle participe aussi à un programme d'identification du patrimoine culturel immatériel de la ville, en partie financé par l'Unesco, qui permet de repérer les associations culturelles et les « trésors humains vivants » possédant les connaissances et les savoir-faire nécessaires à l'interprétation ou à la restitution de la tradition (proverbes, poèmes épiques, coutumes, rituels, art culinaire, costumes...). Il en résulte un « Guide culturel municipal », élaboré en collaboration avec l'État, sorte d'inventaire des richesses immatérielles de la ville.

Afin de soutenir le développement local participatif, l'accent est mis sur l'aide à l'émergence de nouvelles productions locales : les industries créatives. La municipalité joue un rôle d'identification des populations porteuses de savoir-faire et leur donne,

avec le soutien du gouvernement, la possibilité de développer leurs produits par l'attribution d'un microcrédit compétitif (2 % qui s'appliquent uniquement si le remboursement se fait après vingt-quatre mois). Elle promeut également le produit auprès des opérateurs touristiques et auprès des réseaux de commerce national.

Retombées et perspectives

La gestion des monuments et des équipements d'accueil de Cidade Velha étant déléguée à une agence privée, la municipalité de Ribera Grande profite indirectement des retombées des visites.



Cette politique de valorisation du patrimoine auprès des populations a un impact réel et palpable. Il n'est pas mesurable, il est de l'ordre du sentiment. Elles ont pris conscience de leur patrimoine et en sont fières.

Charles Samson Akibodé.

Un travail est entrepris afin d'attribuer aux produits de l'industrie créative un certificat de qualité. Cette politique ouvre des opportunités de création de coopératives artisanales et agricoles qui pourraient intégrer les circuits touristiques prévus, de développement des métiers du tourisme et de réduction du chômage local, évalué à 18 % en 2008.

Par ailleurs, une étude de l'impact de la politique de valorisation culturelle à l'échelle nationale est en cours d'élaboration, et devrait permettre la consolidation du secteur de la culture au Cap-Vert.



Vue du site © Sébastien Moriset, CRAterre
Église © Sébastien Moriset, CRAterre
Fort © Sébastien Moriset, CRAterre
Placette © Sébastien Moriset, CRAterre



Diafarabé

Construire une vision politique

p. 20

Assurer la gestion quotidienne
et optimiser les ressources

p. 58



POSITION GÉOGRAPHIQUE

Chef-lieu d'une commune rurale de dix villages dans le Cercle de Ténenkou, région de Mopti, à 438 km au nord-est de Bamako

SUPERFICIE

980 km²

NOMBRE D'HABITANTS

16 210 (totalité de la commune rurale en 2010)

25 NOVEMBRE 2005

« L'espace culturel du *yaaraal* et du *degal* » est proclamé Patrimoine culturel immatériel (Unesco)

L'histoire de la traversée pastorale à Diafarabé sur le Diaka, un défluent du fleuve Niger, ainsi que les célébrations qui y sont associés remonte à 1821, soit trois ans après la création du village. La fête du *yaaraal* qui se déroule entre fin novembre et début décembre dans la commune de Diafarabé est un prélude à la fête du *degal* qui a lieu dans la commune de Dialloubé. Ces communes fêtent chaque année respectivement le départ et le retour de transhumance du bétail dans le Delta intérieur du Niger. Les itinéraires pastoraux respectent encore de nos jours la circulation codifiée sous l'empire peulh du Macina. *Yaaraal* et *degal* intègrent le Patrimoine culturel immatériel de l'Unesco en 2005, en raison de l'expression endogène de la culture peulh qu'offrent les préparatifs de retour, le défilé et le concours de troupeaux, la déclamation des poésies pastorales, et autres manifestations populaires traditionnelles.

C'est à Diafarabé, selon le code de préséance et de conduite oral et coutumier, que s'organise le retour des troupeaux. Au plan social, cette manifestation témoigne de l'interdépendance de différentes communautés (Peulh, Bambara, Marka, Bozo et Somono) et constitue un instrument de régulation des tensions et de renforcement de leur cohésion. Par ailleurs, en raison du caractère esthétique

et spectaculaire de certaines manifestations du *yaaraal* (traversée du fleuve, défilés et courses de troupeaux), Diafarabé est devenu un pôle d'attraction important régionalement, nationalement, internationalement, et présente un fort potentiel de développement touristique. Au-delà de l'affirmation identitaire, les enjeux liés à la sauvegarde de ce patrimoine immatériel sont donc sociaux et économiques.

Axes développés par l'action publique locale

La réflexion globale menée par la commune de Diafarabé est structurelle. Elle est tournée vers le développement durable des potentialités de la célébration du *yaaraal*. L'objectif majeur est de s'organiser pour sauvegarder et pérenniser un patrimoine qui valorise ses atouts économiques.

Dès la mise en place des communes en 1999 dans le contexte de la décentralisation au Mali, la mairie de Diafarabé s'est appropriée les manifestations du *yaaraal* en créant une commission d'organisation. Celle-ci se réunit le mois précédant les célébrations afin de mettre en place toutes les activités liées au retour de la transhumance par le biais de cinq sous-commissions (traversée, défilé des troupeaux, restauration et hébergement, finances, festivités). Chaque sous-commission rassemble sept à dix

membres représentant les autorités coutumières et communales ainsi que la société civile, en particulier les associations de femmes et de jeunes et les corporations professionnelles (éleveurs peulh, riziculteurs marka, cultivateurs de mil bambara, pêcheurs bozo et somono) qui se concertent pour améliorer l'organisation de la fête. La commission d'organisation est à l'origine de l'invitation, en 2003, du président du Mali aux festivités du *yaraal*. Ce patronage initia les travaux menés par la commune en collaboration avec la direction du Patrimoine du ministère de la Culture, qui aboutirent à l'élaboration du dossier d'inscription au Patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

Depuis lors, la commune a pris conscience des potentialités de l'événement et renforce ses capacités. La gestion des pâturages, le tracé des pistes de transhumance et le regroupement des troupeaux en des points spécifiques ayant déjà permis d'améliorer l'organisation des fêtes pastorales, elle a formulé le projet d'exploiter l'événement et d'organiser les célébrations en un festival interculturel destiné à pérenniser le *yaraal* dans le cadre d'un développement durable bénéfique aux localités.



Aucun peuple ne pourra se développer sans sa culture. Le développement de Diafarabé doit nécessairement passer par le festival du *yaraal* sur le Diaka.

Moctar keyla Maïga,
secrétaire général de la commune.

Lorsque le *yaraal* sera transformé en festival, nous pourrions valoriser d'autres sites et manifestations culturels comme l'arbre de l'Indépendance, le site de Guerey, le site de Kara, les bâtiments coloniaux, la mare sacrée de Tamara, les veillées nocturnes des chasseurs, ou la chambre de l'écrivain Amadou Hampâté Bah.

Mamoudou Y. Diall, premier adjoint du maire.

Le Conseil communal initie et organise une rencontre annuelle, la Conférence régionale sur les bourgoutières, qui offre un terrain d'échange régional quant aux les questions liées à la transhumance pastorale et à la gestion de l'espace-ressource. Elle réunit, sous l'égide du gouverneur de Mopti, des représentants des cercles de la région et des cercles de Niono, Macina, San, de la région de Ségou. La Conférence proposa notamment de :

- fixer la date des festivités dès le mois de septembre, en accord avec les localités avoisinantes impliquées dans la gestion pastorale, afin de permettre aux touristes et aux partenaires de s'y préparer ;
- renforcer le consensus et la cohésion sociale intercommunautaire autour du festival, pour sa pérennisation ;
- envisager les interventions nécessaires à la sauvegarde des pratiques de transhumance menacées par la dégradation du couvert végétal et par les crues du fleuve Niger (activités liées à la régénération du Bourgo, aménagement du territoire, délimitation de la zone géographique) ;
- envisager le développement touristique en relation avec l'attraction de pôles voisins tels Mopti et le pays dogon, dans le contexte de circuits organisés.



Au-delà du facteur de consolidation des relations entre éleveurs, agriculteurs et pêcheurs, les traversées recèlent des intérêts majeurs pour la promotion du tourisme et la culture, que nous devons chercher à revaloriser à tout prix.

Extrait du discours du **gouverneur de la région de Mopti** à la Conférence régionale sur les bourgoutières, 2009-2010.

Pour développer les actions liées à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine culturel, le Conseil communal crée en 2011 par délibération une seconde structure de gestion, la commission « Patrimoine culturel ». Elle assure l'implication des populations dans les prises de décision relatives à la

sauvegarde du patrimoine. Soutenant une vision du développement fondée sur la culture, elle entreprend avec la participation des populations l'inventaire des différents patrimoines (sites, poèmes, récits, chants, contes, danses). Chacun de ces domaines d'expression se caractérise par des potentialités de créativité, de diffusion et de valorisation qui peuvent générer des revenus pour ses acteurs (vente de supports audiovisuels, spectacles, etc.). Elle regroupe et mène une réflexion sur les possibilités de présentation d'objets valorisant les formes culturelles et esthétiques de l'identité peulh (lances, gourdes, tenues vestimentaires traditionnelles, couteaux, chaussures, calebasses...) notamment en vue de la revitalisation de l'artisanat local.

La création d'infrastructures culturelles touristiques sur les lieux de la traversée (lieux d'exposition et de vente, infrastructures d'accueil, espaces de transactions, écomusée) est envisagée et plébiscitée par tous les acteurs locaux, car elles permettraient de mettre en scène les savoir-faire locaux, les produits culturels et alimentaires de la région, et de créer des emplois.

Retombées et perspectives

Les bénéfices sont réels pour la commune, en termes économiques comme en termes de renforcement des liens intercommunautaires. Toutefois, renforcer durablement les effets économiques locaux passe par des investissements importants, notamment en infrastructures d'accueil, qui demeurent hors de portée de la commune. Celle-ci doit donc rechercher des appuis techniques et financiers auprès de partenaires extérieurs.



Le festival du *yaaral*, c'est vraiment un cadeau pour la commune de Diafarabé. Ce ne sont pas seuls les commerçants qui en bénéficieront, mais la communauté toute entière.

Lamine Djiré, maire de Diafarabé.



Traversée. © Pierre-Alain Uniack
Cérémonie. © DNPC
Parure traditionnelle. © DNPC
Troupeau. © DNPC



Djenné



POSITION GÉOGRAPHIQUE

Chef-lieu du Cercle de Djenné, région de Mopti, à 570 km au nord-est de Bamako

SUPERFICIE

308 km² (ensemble insulaire de 88 ha dont 48,5 ha inscrits au Patrimoine mondial)

NOMBRE D'HABITANTS

20 000 (en 2009)

DÉCEMBRE 1988

Inscription des « Villes anciennes de Djenné » au Patrimoine mondial (Unesco)

La ville actuelle de Djenné se situe sur un espace occupé dès le III^e siècle av. J.-C., comme l'attestent les sites archéologiques environnants. Fondée vers le VIII^e siècle, elle devient progressivement une ville importante du commerce transsaharien, ainsi qu'un centre important d'enseignement et de diffusion de l'islam. Sa grande mosquée, construite originellement au XIII^e siècle, est l'un des plus grands édifices en terre crue du monde. Elle est le symbole majeur de l'influence de la ville dans la diffusion de l'islam en Afrique noire. La ville historique conserve encore aujourd'hui une trame urbaine représentative et une architecture de terre raffinée aux façades richement décorées. Ces valeurs lui ont valu d'être inscrite depuis 1954 sur la Liste des monuments et sites historiques nationaux, et en 1988 sur la Liste du patrimoine mondial de l'humanité.

La ville présente un potentiel de développement touristique important. La reconnaissance de ses qualités patrimoniales lui a valu le soutien de nombreux partenaires internationaux. Néanmoins, du fait de la topographie du site, et du fait de sa localisation en zone inondable du Delta intérieur du fleuve Niger, la forte densité urbaine de la zone historique est source de difficulté de gestion du patrimoine. La ville est confrontée, depuis plusieurs décennies, à une insalubrité due à la stagnation

des eaux domestiques et à l'accumulation de déchets solides sur les berges du bras du fleuve Bani. Ces deux facteurs dégradent le patrimoine architectural et urbain, entravent sa conservation et son développement touristique.

Axes développés par l'action publique locale

Dans le cadre de la décentralisation, la commune urbaine de Djenné a une responsabilité touchant la gestion et la protection du patrimoine. Elle alloue les ressources financières pour la conservation du patrimoine architectural.

La sensibilisation des populations conjuguée à des mesures d'assainissement constituent les éléments clés de la politique municipale de valorisation du patrimoine en faveur du développement local et du bien-être des populations.

Une démarche de gestion participative

Afin d'encadrer la conservation et la mise en valeur du patrimoine, de concilier ses qualités avec les projets de développement de la ville et les aspirations de la population, la municipalité a établi un cadre de concertation permanent (séance ordinaire trimestrielle, séances extraordinaires) entre de nombreux acteurs et parties prenantes du développement culturel, parmi lesquels la Mission

culturelle (service déconcentré du ministère de la Culture en charge du Patrimoine mondial), la corporation des maçons (ou Bareyton, les propriétaires d'édifices), les populations, les associations culturelles et professionnelles, les groupements d'intérêt économique, l'antenne de l'Office malien de l'hôtellerie et du tourisme, et les partenaires techniques et financiers tels l'Unesco, la Fondation Aga-Khan pour la culture, et autres.

La gestion du bien historique s'inscrit dans une démarche participative destinée à mettre en synergie les acteurs du développement territorial. Elle s'appuie sur différents comités, créés à l'initiative ou avec la participation de la mairie : le comité de conservation et de gestion des « Villes anciennes de Djenné », le comité de gestion de la mosquée, la commission « Art et culture » et le Comité d'assainissement et d'éducation à la santé (CAES).



L'histoire particulière de la ville et les contraintes liées à son statut de Patrimoine mondial génèrent parfois des tensions et des incompréhensions et rendent sa gestion très délicate. D'où le choix d'un mode de gestion basé sur le dialogue, la concertation et la participation de tous les acteurs et parties prenantes du bien pour une meilleure prise en compte tant des valeurs du patrimoine à préserver que des besoins de développement de la ville et des aspirations de modernisation de la population.

Bamoye Traoré, maire de Djenné.

Des outils réglementaires

La municipalité s'appuie sur des outils de planification et de gestion complémentaires : le Plan de développement économique, social et culturel (PDSEC) 2010-2015, le Plan de gestion et de conservation de Djenné qui intègre le Schéma directeur d'aménagement et de gestion (SDAU) 2006-2025, et le règlement d'urbanisme adopté par la municipalité. Dans l'élaboration de ce plan

de gestion, elle s'est fortement impliquée en faveur de la mobilisation des parties prenantes, et a ainsi contribué à faciliter leur adhésion et leur participation à tout le processus de l'activité.

La sensibilisation des populations

La mairie développe des activités de sensibilisation visant à encourager la population à montrer son respect et son attachement aux valeurs patrimoniales de Djenné en mettant en œuvre de bonnes pratiques de conservation, de valorisation et d'assainissement. Elle solidarise à cette initiative différents intermédiaires : le Réseau des communicateurs traditionnels (Recotrad), les chefs de villages/quartiers et leurs conseillers, le Bareyton, les associations. Elle utilise divers moyens de diffusion de l'information (radio locale, assemblées générales, réunions publiques, etc.).



Le projet de restauration de la mosquée illustre bien les avancées en matière de sensibilisation des populations. Des heurts avaient eu lieu lors d'une première installation de ce projet en 2006. En effet, les informations données aux populations étaient insuffisantes, incomplètes voire erronées. Celles-ci n'ayant que peu perçu la réalité de ce projet, craignaient qu'il se fasse sans elles et sans concertation. Quand le projet a été remis sur la table en 2008, sur sollicitation des autorités de la Ville, toutes les dispositions ont été prises afin de mieux l'expliquer : seules les techniques locales seraient employées et le projet se ferait en association étroite avec le Bareyton et les populations.

Christian Belinga Nko'o, architecte, coordinateur technique de la restauration de la mosquée de Djenné.

La problématique de l'assainissement, cruciale dans la conservation et la valorisation du patrimoine bâti de Djenné fait également l'objet de rencontres, débats et réflexions spécifiques, régulièrement menés par la municipalité, le service déconcentré

de l'assainissement et la Mission culturelle avec les parties prenantes et les partenaires impliqués, afin de trouver des solutions appropriées aux difficultés et d'harmoniser les actions. La municipalité consacre près de 15 millions de francs CFA à l'assainissement.

La dynamique partenariale

Pour renforcer ses capacités, la mairie s'engage dans des partenariats internationaux. Les différentes synergies développées lui donnent l'occasion, entre autres, d'améliorer ses objectifs en matière d'assainissement pour la valorisation de l'environnement, la préservation de son patrimoine et le bien-être des populations. À titre d'exemple, dans le cadre du projet « Niger-Loire: gouvernance et culture » (2008-2012), cofinancé par l'Union européenne et piloté par l'Unesco :

- le CAES est revitalisé, il met en œuvre les actions de sensibilisation des populations et organise la collecte des déchets ;
- le système communal de gestion des déchets solides est renforcé (amélioration du système de ramassage des ordures ménagères, aménagement d'un dépôt de transit des déchets, acquisition d'équipements, expérimentation de poubelles individuelles, formation des femmes au tri sélectif et au compostage...);
- une étude sur la taxation locale au profit de l'assainissement est réalisée ainsi qu'une étude de faisabilité pour la construction d'une décharge finale.

Retombées et perspectives

Grâce à ces choix de gestion, des améliorations tangibles ont été apportées à la conservation du patrimoine de la ville et au cadre de vie des habitants. Les communautés s'y sentent désormais impliquées. Des comportements ont changé à l'égard de la gestion des ordures et des eaux usées domestiques, de l'utilisation de matériaux de construction et de la valorisation du bâti en terre. Le mode opératoire de la commune s'est amélioré. Les sources de revenu se sont diversifiées.

La commune cible à présent l'objectif de développer la valorisation du patrimoine par la mise en place de circuits touristiques et de structures d'accueil.



Vue de Djenné. © Christian Belinga Nko'o
Vue sur Djenné. © Christian Belinga Nko'o
Marché. © Christian Belinga Nko'o
Architecture de terre. © Christian Belinga Nko'o



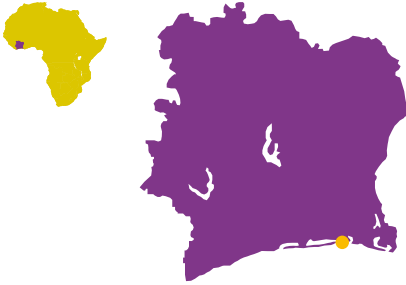
Grand-Bassam

Construire une vision politique

p. 20

S'organiser pour agir

p. 36



POSITION GÉOGRAPHIQUE

Chef-lieu du département de Grand-Bassam, région du Sud-Comoé, 40 km à l'est d'Abidjan.

SUPERFICIE

400 km² (40 ha inscrits au Patrimoine mondial)

NOMBRE D'HABITANTS

83 576 (en 2010 ; 7 000 dans la zone inscrite au Patrimoine mondial)

29 JUIN 2012

Inscription de la « Ville historique de Grand-Bassam » au Patrimoine mondial (Unesco)

La ville historique de Grand-Bassam, située au sud de la commune et fondée au milieu du XIX^e siècle est, de 1893 à 1900, la première capitale de Côte-d'Ivoire. Construite sur un lido de terre le long du littoral, elle est le siège de l'administration coloniale, et connaît à ce titre un essor économique qui l'érige au rang de cité cosmopolite – dans laquelle la cohabitation avec les autochtones Abouré et N'zima est harmonieuse. Son déclin est provoqué par une épidémie de fièvre jaune suivie du transfert de la capitale à Bingerville. Suite à un long travail de sauvegarde et de valorisation mené par les pouvoirs municipaux et centraux, la ville est inscrite en 2012 au Patrimoine mondial de l'humanité, notamment pour ses qualités urbaines témoignant de l'interaction des populations et du brassage prolifique des genres et des cultures.

La politique de développement culturel de la commune prend racine en 2003 lors du sommet « Africités III » à Yaoundé (Cameroun), au cours duquel le maire de Grand-Bassam est sollicité pour présenter le « patrimoine en détresse » de sa commune, vidée des activités qui faisaient jadis sa gloire. Sur avis du Conseil municipal, il est décidé d'élaborer en collaboration avec l'État un dossier d'inscription au Patrimoine mondial pour répondre à la recommandation du sommet. Celle-ci « incite

les autorités municipales et nationales à intégrer le constat effectué sur les ressources pour le développement du patrimoine urbain africain [...] et à agir pour sa sauvegarde et sa valorisation ».



Le Conseil municipal et moi-même, en association avec toutes les composantes de la population bassamoise, allions faire de la conservation et de la préservation du patrimoine en détresse une priorité municipale.

Jean-Michel Moulod, maire de Grand-Bassam, 2000-2011

Axes développés par l'action publique locale

Le projet d'inscription de son patrimoine devient un élément fédérateur de la politique de développement de la commune. Une vision globale, s'appuyant sur la promotion du patrimoine communal, prend corps : il s'agit de régénérer l'attrait de Grand-Bassam. Le projet, exigeant, permet de poser le cadre d'une dynamique multiple : culturelle, sociale, urbaine, environnementale et économique

(valeurs et traditions, projets éducatifs, restauration de bâtiments et du couvert végétal, tourisme culturel, foires, marchés, etc.).

Les pouvoirs locaux mettent en place une stratégie opérationnelle qui va leur permettre d'une part d'assurer le soutien institutionnel requis pour la mise en œuvre du projet d'inscription, d'autre part de regrouper les compétences techniques et les moyens financiers nécessaires à l'élaboration du dossier.



Sur le plan touristique, l'aboutissement de ce type de projet suscitera un engouement des touristes nationaux et internationaux. Cet afflux permettra de dynamiser les secteurs de l'artisanat, de l'hôtellerie, de la restauration et du transport. Il contribuera au bonheur des populations locales par la création de richesses, et au rayonnement de la Côte-d'Ivoire au niveau international.

Maurice Kouakou Bandaman, ministre de la Culture et de la Francophonie.

La mairie comprend que l'effort visant la restauration, la conservation et la valorisation du patrimoine culturel et architectural est avant tout collectif. Il nécessite la sensibilisation des populations et l'identification des parties prenantes. La mairie organise donc des séances de travail avec les autorités traditionnelles locales, à l'issue desquelles elle obtient implication et appui. Dans un environnement encore fortement coutumier, c'est le préliminaire à l'adhésion des populations autochtones et à leur participation à la gestion du site. La finalité du processus est de parvenir, par la concertation, à des choix consensuels qui ne seront, de ce fait, entravés par aucune contestation ultérieure.

La mairie plaide sa cause auprès du gouvernement en vue de créer un cadre de concertation permanent entre les autorités locales et celles du ministère de la Culture et de la Francophonie, ainsi qu'une synergie autour du patrimoine de la ville : l'enjeu national du projet réside dans la pérennisation de l'histoire coloniale, la valorisation de la

culture des peuples Abouré et N'zima, et dans le développement de l'industrie touristique ivoirienne. Les autorités municipales effectuent des missions à Grand-Lahou et à Bingerville pour apporter de la consistance à l'analyse comparative du dossier et rencontrent à Abidjan les personnes impliquées dans le processus d'inscription. Elles initient des séances de travail avec la première dame du pays et le cabinet du président de la République, ainsi qu'avec trois ministres de la Culture et de la Francophonie successifs. Ne disposant pas des compétences requises pour répondre aux contraintes techniques liées aux exigences d'élaboration du dossier d'inscription, la mairie de Grand-Bassam, demande qu'un secrétariat permanent du comité local chargé de la rédaction du dossier d'inscription soit créé par arrêté ministériel et logé au sein de la Mission d'appui à la conduite des opérations municipales (Macom) du ministère de la Culture et de la Francophonie, à Abidjan. Cette équipe opérationnelle rassemble des techniciens pluridisciplinaires (géographes, sociologues, conservateurs, environnementalistes...), des agents de la Commission ivoirienne pour l'Unesco. Des experts nationaux et internationaux seront mobilisés pour finaliser le dossier.

En parallèle à ces démarches nationales, la mairie s'engage dans un processus d'échange d'expériences au niveau international : elle effectue des missions au Centre du patrimoine mondial de l'Unesco, à Paris, se rend à Bordeaux, ville nouvellement inscrite sur la Liste du patrimoine mondial, et dans la ville de Porto-Novo au Bénin. Elle organise également des séances de travail avec les partenaires de développement (PNUD, Coopération française) afin d'obtenir leur implication et leur appui.

Pour financer les activités liées à la réalisation du dossier d'inscription, y compris les travaux de valorisation du site (environ 230 000 €), les autorités municipales sollicitent plusieurs partenaires nationaux (la Macom, l'Union des villes et communes de Côte-d'Ivoire) et internationaux (l'Unesco Accra, la Convention France-Unesco, le PNUD, la Coopération française...).

“

Dans cette dynamique, le soutien du réseau international des maires francophones (AIMF) a été important du point de vue du renforcement des capacités et du financement, à travers la tenue en octobre 2011 d'un séminaire international sur le thème de la gestion multi-acteurs des sites patrimoniaux, et de l'appui, en partenariat avec le ministère de la Culture et de la Francophonie de Côte-d'Ivoire, à la réhabilitation d'un monument emblématique, l'ancien Palais de justice.

Jocelyn Kongo, chef du service des Affaires socioculturelles de Grand-Bassam.

Retombées et perspectives

L'inscription du site, en juin 2012, témoigne de l'efficacité de la stratégie mise en place par les autorités locales en vue de l'élaboration du dossier. Elle atteste aussi de leur faculté à programmer la sauvegarde et la valorisation du patrimoine.

Une des réussites de la politique dynamique de valorisation patrimoniale menée par les pouvoirs municipaux de Grand-Bassam en coopération avec le ministère de la Culture et de la Francophonie, est la création, par décret présidentiel du 13 juin 2012, d'un établissement public à caractère administratif dénommé Office ivoirien du patrimoine culturel : « Cet office national, recommandé par l'Unesco, aura pour mission de coordonner au plan national les activités de conservation et de valorisation des sites et monuments, ce qui facilitera la mobilisation de ressources par la promotion culturelle, touristique et commerciale des biens concernés, la possibilité de recevoir des dons et subventions, ainsi que celle de contracter avec des opérateurs culturels, scientifiques, économiques ou touristiques. »



Vue aérienne. © Ministère de la Culture et de la Francophonie de Côte-d'Ivoire
Maison du patrimoine. © Ville de Grand-Bassam
Fête de génération. © Moossou
Musée. © Ville de Grand-Bassam



**POSITION GÉOGRAPHIQUE**

Chef-lieu de la région de Nikki, département du Borgou, à 550 km au nord de Cotonou.

SUPERFICIE

3 171 km²

NOMBRE D'HABITANTS

128 987 (en 2010)

La commune de Nikki, cité royale jusqu'au XX^e siècle, est un haut lieu d'expression du pluralisme culturel béninois. Ce dernier atteint son apogée lors de la fête annuelle de la Gaani, dont l'origine remonte à plus de sept siècles et qui constitue un patrimoine immatériel vivace, partagé à l'échelle de la sous-région. Cet événement traditionnel à la mémoire des peuples Baatombou et Boo est à la fois culturel et festif. Les cérémonies aux ancêtres sont associées à la danse, à la musique et au chant, ainsi qu'à des manifestations théâtrales, sportives et équestres. Symbole d'échanges et de convivialité, la Gaani rassemble sept jours durant près de 150 000 personnes dont plus de la moitié provient des communes voisines et des pays frontaliers.

Il revient à la cour royale de déterminer, selon le calendrier lunaire, la période et les dates de la fête, et à la mairie d'organiser son déroulement. C'est une tâche complexe compte-tenu de l'importante affluence de visiteurs sur une période limitée. La mairie est également engagée dans tous les domaines connexes de sécurité, d'hygiène et de salubrité, de santé, d'approvisionnement en eau, de transports, d'entretien et de pavoiement de la ville, d'accueil des officiels, de communication et de gestion des médias. La fête présente un grand potentiel d'activités économiques annexes (hébergement, restauration, loisirs, artisanat, etc.) et ouvre un champ de dialogue intercommunal

et de coopération. Elle offre ainsi de formidables opportunités de développement local et régional.

Axes développés par l'action publique locale

Pour administrer et gérer les manifestations de la fête de la Gaani, la mairie de Nikki se charge de structurer l'organisation de l'événement sur le territoire communal. Elle mise sur la concertation au niveau local en organisant des séances régulières d'échange et de partage de l'information entre la cour royale et l'administration communale. Afin de faciliter la mise en application des décisions prises durant ces rencontres, elle diffuse l'information aux populations par le biais de lettres, d'avis d'invitation et de communiqués radiophoniques.

Différentes collectivités locales participant à la fête de la Gaani, il revient à la mairie d'assurer la représentation de ses membres dans les processus de concertation et de mise en œuvre des activités. Des mesures institutionnelles sont prises pour permettre une bonne gestion de l'événement :

- Un comité d'organisation présidé par le maire a été installé par arrêté municipal. Il est chargé d'établir le programme du déroulement de la fête et d'adresser des demandes de contribution à toutes les personnes physiques et morales impliquées : État, collectivités, associations et autres structures. Chaque responsable de sous-comité est chargé de mobiliser les membres de son secteur pour réaliser

les activités retenues. Le comité d'organisation regroupe des acteurs de toutes les couches de la société, actives lors de la fête : représentants de la cour royale – y compris de celle du Nigéria –, élus locaux, maires des communes environnantes, cadres de l'État, membres de la société civile, communautés religieuses, agents communaux, responsable des services déconcentrés de l'État, responsables de la commission linguistique baatonu et personnes ressources issues de la diaspora.



À titre d'illustration, le président du collectif des artisans de Nikki est responsabilisé pour l'organisation de la foire et est appuyé dans cette tâche par les présidents des collectifs d'artisans des autres communes de l'aire culturelle baatonu, ce qui amène les artisans à participer pleinement à l'exécution de cette activité.

Adamou Sanni, chargé des Affaires culturelles de la commune de Nikki.

- Un comité de coordination est instauré. Il regroupe trois représentants de la cour royale, huit maires du Borgou, deux maires du Nigéria, deux membres de la diaspora, deux responsables des services déconcentrés de l'État, un membre de la commission linguistique baatonu et un représentant de la société civile. Il veille au bon fonctionnement des autres comités et décide des grandes orientations nécessaires aux préparatifs de la fête.

La mairie veille également à coopérer avec ses partenaires et à s'assurer les soutiens requis. Au niveau local, la mairie dispose d'un service chargé des affaires culturelles qui, avec le concours des forces de l'ordre (gendarmerie et autorités administratives), appuie la cour royale lors de la désignation des chefs traditionnels afin de régler d'éventuels conflits et troubles de l'ordre public, et renforcer la cohésion sociale. Au niveau national, la mairie prend les dispositions pour l'autorisation officielle de la fête (communication introduite en Conseil des ministres), et pour assurer le soutien du gouvernement (mesures d'accompagnement sécuritaire

et appui financier). Il arrive enfin que la mairie ait besoin de prendre des dispositions réglementaires pour faire respecter des mesures. Ainsi, un arrêté communal a été publié pour interdire l'occupation des sites du parcours rituels par les riverains afin de les protéger de l'invasion des populations.

La gestion d'une fête de cette ampleur nécessite une capacité de mobilisation des compétences et des ressources. La mairie, à travers les comités mis en place, mobilise et gère les frais d'organisation et les moyens matériels et humains. Environ 50 % des financements sont assurés par la mairie, 33 % par l'État (dépenses liées au volet culturel), 15 % par les autres communes et 2 % par les sponsors. Le fonctionnement des comités étant bénévole, la mairie met à leur disposition certains moyens pour les aider à accomplir leur mission. Concernant le budget de fonctionnement, le maire décaisse une somme importante du budget communal (environ 8 millions de francs CFA en 2009) pour financer les interventions nécessaires à la valorisation de la fête de la Gaani, et prend également en charge les frais d'électricité et d'eau ainsi que le ramassage des ordures ménagères.

Ces charges sont partiellement amorties par les recettes de la Gaani. En effet, pendant la fête, la mairie de Nikki déploie les collecteurs pour percevoir des taxes sur l'occupation du domaine public auprès des commerçants, et perçoit des droits d'autorisation de manifestation et de promotion (réseaux de communication GSM, loterie nationale, Société de brasserie...), des revenus de location de stand par les artisans. Depuis peu, elle a initié la vente de produits promotionnels (autocollants, tee-shirts).

Retombés et perspectives

La politique de valorisation de ce patrimoine culturel immatériel menée par la mairie de Nikki est à l'origine, au-delà des bénéfices socio-économiques, d'importants projets de développement de l'infrastructure locale soutenus par les communes environnantes, par l'État, par des associations locales et par des partenaires extérieurs tels la Coopération suisse et l'Unesco : construction de la Maison de la Gaani, construction d'un musée et

d'un centre régional des métiers, édification d'un second château d'eau, réalisation d'un barrage hydraulique afin de pallier au manque d'eau et fournir en ressources halieutiques pendant la Gaani, amélioration de l'éclairage public, réfection et réhabilitation partielle du palais royal, construction de hangars pour abriter les festivaliers, etc.



L'immeuble qui abrite la Maison de la Gaani est une initiative de la population de toute l'aire culturelle baatonu et boo depuis 1978, au total dix-huit communes. Les plus-values de la vente du coton étaient directement versées par les paysans pour financer la réalisation de cette infrastructure qui abrite aujourd'hui la grande foire artistique, culturelle et commerciale lors de la fête de la Gaani. Lors de la construction de cet immeuble, chaque village envoyait des jeunes (garçons comme filles) pour le renforcement de la main-d'œuvre et ceci à tour de rôle.

Adamou Sanni.

La mairie maintient cette dynamique de développement et de valorisation de son patrimoine à travers le Plan de développement communal (PDC) 2011-2015 et a d'ores et déjà entrepris les démarches de sollicitation auprès de l'État et des partenaires du développement dans le but de mener des travaux d'infrastructure et d'aménagement (réalisation de gradins et réfection du palais royal, travaux d'assainissement, construction d'un hippodrome, renforcement des capacités de service de la commune...) qui permettront d'améliorer encore les retombées économiques de la fête, de renforcer la sauvegarde de la culture baatonu et de favoriser l'épanouissement et la cohésion des populations.



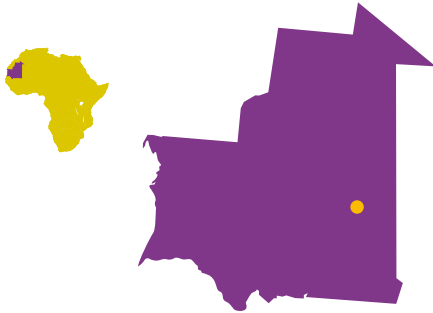
Cavalier. © Nathalie Jagot-Laplanche
Griots. © Nathalie Jagot-Laplanche
Danse. © Razack Bio Mama
Assemblée. © Razack Bio Mama



Oualata

Prendre des mesures
de protection ou de préservation

p.54



POSITION GÉOGRAPHIQUE

Commune de la région (*wilaya*) Hodh Ech Chargui, à 1 200 km à l'est de Nouakchott

SUPERFICIE

13,4 ha

NOMBRE D'HABITANTS

10 111

DÉCEMBRE 1996

Inscription des « Anciens *ksour* de Ouadane, Chinguetti, Tichitt et Oualata » au Patrimoine mondial (Unesco)

Fondée avant l'apparition de l'islam, Oualata est la plus ancienne cité vivante de Mauritanie. Au XIV^e siècle, c'est l'une des plus grandes villes de l'empire du Mali et une étape importante du commerce transsaharien. Alors cité de science et de culture, elle témoigne aujourd'hui d'une civilisation millénaire. La ville ancienne de Oualata a préservé son tissu urbain original et conservé ses monuments et ses constructions traditionnelles en pierre enduite exceptionnellement décorées de motifs peints. Avec Ouadane, Chinguetti, Tichit, elle forme un ensemble de quatre cités médiévales classées par l'Unesco sur la Liste du patrimoine mondial de l'humanité. Les routes continentales et sahariennes ayant été progressivement délaissées au profit d'échanges maritimes et intercontinentaux, la ville de Oualata, enclavée et soumise à de rudes conditions climatiques, est désormais menacée d'abandon. Seul un développement touristique, culturel et urbain pourrait maintenir la commune en vie, fournir des ressources aux habitants et endiguer leur migration vers des lieux plus attractifs. Dans ce contexte, la mairie fait de la restauration culturelle de la ville historique une priorité de sa politique de développement.

Axes développés par l'action publique locale

Pour préserver son patrimoine et développer son économie face aux contraintes environnementales et sociales la mairie initie, planifie et assiste des projets de réhabilitation architecturale et urbaine et encourage le développement d'activités culturelles.

Une gestion participative

Le territoire communal, de par sa topographie, est soumis à l'érosion hydrique et à une érosion éolienne qui entraîne un ensevelissement partiel de la ville, menaçant des habitations anciennes et les principaux édifices culturels. Le contexte foncier complexifie l'intervention sur le bâti du fait de la multiplicité des statuts de propriété, dont l'origine n'est attestée que par des témoins garants de la tradition. Enfin, la population majoritairement très pauvre ne place pas la préservation du bâti historique au cœur de ses préoccupations. Les habitants immigrés enrichis investissent quant à eux dans des constructions modernes. Pour faire face à ces difficultés, les populations sont régulièrement impliquées dans la démarche de conservation du centre historique.

Afin de lutter contre la dégradation des bâtiments par les pluies diluviennes, la municipalité remet au

jour la pratique d'entretien des façades par les habitants après la période des pluies, et veille à ce que les interventions réalisées, notamment la peinture des motifs, respectent la tradition. Contre l'érosion éolienne, la municipalité opère des actions communautaires de désensablement, financées par le fonds de conservation locale de la Fondation nationale pour la sauvegarde des villes anciennes (FNSVA). Des actions de fixation mécanique des dunes sont également entreprises. Pour la réhabilitation de demeures historiques abandonnées, la commune collabore avec les autorités religieuses de la mosquée (*jema*) pour que soient émis des avis juridiques relevant de la loi islamique (*fetwa*). Ils permettent à la mairie d'enrayer les dégradations et d'assurer les restaurations.



Il faut que nous puissions toujours rester dans la légalité ! On ne peut pas laisser le Patrimoine mondial se dégrader et disparaître parce que les propriétaires ne se manifestent pas. Ce sont tout de même des maisons qui datent du IX^e et du X^e siècle !

Mohamed Allaly, maire de Oualata.

Une politique partenariale

En raison de l'importance patrimoniale de la ville, la mairie bénéficie du soutien de plusieurs institutions nationales :

- la FNSVA créée en 1993 dans le but de préparer et accompagner le dossier de nomination des quatre villes anciennes, compte depuis 2004 une entité technique décentralisée qui s'occupe spécifiquement de la sauvegarde et du développement des quatre citées.
- l'Institut mauritanien de recherche scientifique (IMRS), chargé d'enrichir et de diffuser l'information sur le patrimoine culturel (manuscrits et fouilles archéologiques).
- la direction du Patrimoine culturel, chargée de la mise en place et de l'application des dispositions législatives et réglementaires relatives à la connais-

sance et à la sauvegarde du patrimoine culturel.

Dès 1996, la mairie, en collaboration avec la FNSVA, développe une coopération avec le gouvernement espagnol afin de mener des projets de restauration de bâtiments (maisons et bibliothèque des manuscrits) et d'aménager des places et des ruelles historiques. Son partenariat avec l'IMRS enclenche d'autres activités de sauvegarde et des actions de sensibilisation de la population.

Le « Projet de sauvegarde et de développement des villes du Patrimoine mondial de Mauritanie » : une démarche intercommunale

La mairie s'appuie sur un instrument de développement socio-économique et de conservation du patrimoine bâti, le « Projet de sauvegarde et de développement des villes du Patrimoine mondial de Mauritanie », approuvé en Conseil des ministres en décembre 2006 et mis en œuvre pour les quatre villes avec le soutien de l'Unesco, de la Banque mondiale et des autres communes. L'étude intègre un état des lieux et un inventaire, des schémas d'urbanisme et de développement, ainsi que des propositions de mesures de sauvegarde et d'actions à mener en matière de tourisme et d'organisation institutionnelle. Cette étude constitue la pièce-référence à l'égard des problèmes de gestion du patrimoine urbain et architectural.

Des activités de réhabilitation urbaine et d'assainissement sont menées conformément à l'étude : de nombreuses demeures sont réhabilitées avec les subventions de l'État, les ruelles du centre historique sont pavées et équipées d'une canalisation centrale destinée à l'écoulement des eaux usées, la mosquée de Oualata, dont les systèmes d'évacuation des eaux pluviales et la restauration du minaret sont financés par l'État mauritanien, est désensablée, ainsi que ses abords.

Afin de soutenir la dynamique de développement local, la mairie demande à intégrer à ces projets des opérations de chantiers écoles sur les manières de « construire et reconstruire » selon les techniques traditionnelles. Ces chantiers sont destinés à former des ouvriers et à sensibiliser les habitants aux valeurs

du bâti historique, à sa restauration et à l'utilisation de matériaux traditionnels. Dans le prolongement de cette initiative, la mairie collabore à la réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'une maison artisanale à portée touristique. Un bâtiment historique est déjà restauré afin de faciliter le regroupement de coopératives artisanales et d'héberger des activités de formation des ouvriers et de transfert des savoir-faire traditionnels.



Les ouvriers locaux étaient découragés, manquaient de travail. En tant que maire je les ai incités à s'organiser en patronats et avec le budget municipal disponible j'ai programmé chaque année des projets de restauration et de sauvegarde du patrimoine afin de fixer ces ouvriers dans leur terroir.

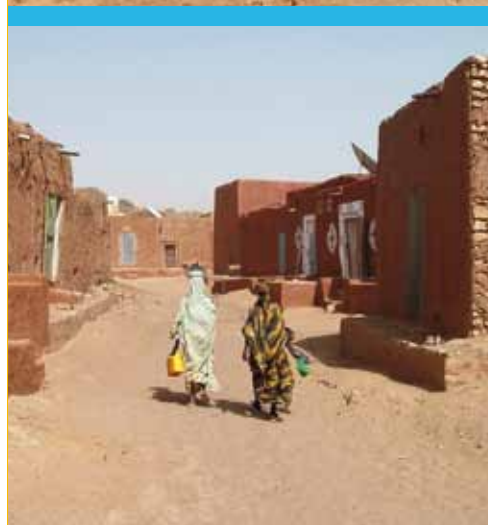
Mohamed Allaly.

Le « Festival des villes anciennes »

Sous l'impulsion de l'Association des maires des villes anciennes, le ministère en charge de la culture organise depuis 2011 un festival annuel, itinérant dans les quatre localités. Les deux premières éditions ont eu lieu à Chinguetti et à Ouadane, et en 2013 le festival est programmé à Tichit. La mairie de Oualata se prépare pour 2014 : elle considère l'évènement comme une excellente opportunité de promotion de l'artisanat local et de mobilisation des fonds complémentaires en vue, par exemple, de restaurer des bâtiments historiques destinés à héberger les festivaliers.

Retombées et perspectives

Par le biais de cette gestion participative, la mairie a impulsé à la ville une dynamique de développement. Elle a sensibilisé les populations au statut de Patrimoine mondial, renforcé la cohésion sociale et revitalisé les pratiques traditionnelles. Forte des actions de valorisation de son patrimoine, elle s'apprête à accueillir un flux touristique dès que la situation géopolitique le permettra.



Vue panoramique. © Ville de Oualata
Chantier de restauration. © Ville de Oualata
Mosquée. © Ville de Oualata
Rue. © C. Hug



Ouidah



La ville de Ouidah – à l’origine un village lagunaire nommé Gléxwé – est principalement connue pour son rôle important dans la traite des esclaves. C’est vers 1580 qu’a lieu la rencontre des autochtones et des Européens. Au milieu du XVIII^e siècle, le commerce des hommes atteint son apogée.

De nos jours, la ville de Ouidah témoigne de ce patrimoine par la « Route de l’esclave », un parcours d’environ 3 km qui commence place aux Enchères et se termine à la Porte du Non-Retour, mais aussi par des places et des forts installés par les anciens occupants européens, et par son architecture afro-brésilienne, construite par des esclaves affranchis du Brésil retournés dans leur pays d’origine. Ouidah est également un important centre de la religion *vodoun* au Bénin. De nombreux sites attestent encore de son caractère sacré.

Axes développés par l’action publique locale

Consciente des atouts historiques, culturels, culturels et naturels de la ville, la mairie soutient une politique globale de mise en valeur de son patrimoine matériel et immatériel, avec l’objectif spécifique de développer son potentiel touristique. La conservation du patrimoine culturel et naturel de Ouidah est définie comme un objectif stratégique et un élément transversal de la politique communale.

Construire une vision politique p. 20

Identifier les biens prioritaires p. 42

Assurer la gestion quotidienne et optimiser les ressources p. 58

POSITION GÉOGRAPHIQUE

Chef-lieu du département de l’Atlantique, à 40 km à l’ouest de Cotonou.

SUPERFICIE

364 km²

NOMBRE D’HABITANTS

83 325 (en 2003)

La prise en compte du patrimoine dans les outils réglementaires

La politique territoriale intègre directement les questions patrimoniales au processus de développement local. Il est clair pour les autorités de Ouidah que patrimoine et développement territorial sont solidaires.



.....

Dans la planification du développement, patrimoine et territoire sont presque toujours liés et donc indissociables. C’est pourquoi, nous devons toujours avoir à l’esprit le souci d’un développement local intégré, pensé, conçu et mis en œuvre à partir des réalités culturelles et des particularismes liés à nos différents territoires. L’aménagement de nos territoires ne peut donc être envisagé sans le patrimoine qu’il porte et qui lui confère tout son sens. Le rôle de l’ élu est d’abord de prendre et de faire prendre conscience de l’importance du patrimoine comme levier de développement local, et de veiller surtout aux choix des objectifs stratégiques dans le Plan de développement communal (PDC)

Séverin Adjovi, maire de Ouidah, ancien ministre de la Culture, de l’Artisanat et du Tourisme du Bénin.

Le Plan de développement communal (PDC) a pour but de concilier les objectifs d'aménagement du territoire, les objectifs de développement socio-économique et les objectifs de conservation du patrimoine. Le schéma directeur d'aménagement communal (Sdac) de Ouidah précise les unités d'affectations du sol. Il prévoit le renforcement des mesures conservatoires et de protection du patrimoine, des mesures sécuritaires sur les sites et des dispositifs de gestion par des dispositions réglementaires au niveau communal.

Une politique partenariale

Des recherches de financement sont lancées pour mettre en œuvre de nouveaux projets de territoire intégrant le patrimoine, telles la réhabilitation et la transformation de bâtiments de style afro-brésilien et colonial en vue d'en faire des équipements touristiques : maisons d'hôtes, centres d'interprétation historique, etc. Dans cette perspective, un travail a été initié depuis plus d'une décennie avec l'Unesco et les autorités nationales afin que la ville puisse un jour être inscrite sur la Liste du patrimoine mondial. L'inscription représente une formidable opportunité de valorisation touristique et de différenciation des offres, synonyme d'emplois, d'augmentation de chiffre d'affaire pour les opérateurs touristiques, de rayonnement économique local et de revenus supplémentaires pour la commune.



Le combat pour le patrimoine, nous sommes engagés depuis longtemps. En tant qu'ancien ministre de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme du Bénin, je sais que le tourisme ne sait pas exister sans l'écrin culturel qui l'abrite. En ma qualité de maire de cette ville historique, j'ai continué à procéder systématiquement à la prise d'arrêtés portant mesures conservatoires, de protection et de mise en valeur du patrimoine. Je continuerai inlassablement à lutter contre toute forme de dénaturation de nos sites

Séverin Adjovi.

L'inventaire du patrimoine : un outil de connaissance et de planification

Améliorer la connaissance de l'héritage culturel de la localité étant une étape primordiale à toute prise de décision, la commune a sollicité en 2006 l'appui technique et financier de l'AIMF pour réaliser l'inventaire de son patrimoine culturel. Elle revendique à présent d'être l'une des rares villes du Bénin à posséder « un important document de planification territoriale qui lui permet d'envisager des perspectives pour un tourisme patrimonial prospère et durable à travers un marketing territorial solide ». À la suite de cet inventaire, un plan de réhabilitation et de réaffectation des anciens bâtis est mis en œuvre.

La Maison du tourisme et du patrimoine

Dans cette dynamique, et toujours avec le soutien de l'AIMF, la mairie a réhabilité un bâtiment colonial symbolique – la première mairie de Ouidah – et y a installé en 2009 la Maison du tourisme et du patrimoine de la ville. Cette institution est chargée de manière globale de la promotion et de la valorisation des patrimoines culturels matériels (bâtis, sites, « terroirs villageois ») et immatériels (arts vivants, danses et musiques sacrées, fêtes), ainsi que naturel (zone lagunaire, îlot forestier, mangroves...).



Beaucoup de communautés ont fait l'erreur de ne montrer qu'une partie folklorique de leurs cultures. Nous avons également appris que les communautés ne doivent pas se lancer tête baissée dans l'aventure du tourisme, mais doivent chercher à créer des alliances et surtout à savoir s'il existe un marché potentiel pour leurs activités.

Séverin Adjovi.

La Maison est aussi l'organe habilité à exploiter les valeurs patrimoniales de la ville dans le cadre d'une politique d'approche solidaire. Il s'agit de miser sur un tourisme responsable et durable par le biais d'une « promotion de qualité et une commercialisation équitable du "produit Ouidah" ».

Les acteurs de l'exploitation touristique, les communautés d'accueil, les prestataires de services locaux et les organismes de vente de produits touristiques, sont accompagnés par les services de la Maison du tourisme et du patrimoine pour suivre et respecter des principes de gestion durable des activités touristiques :

- un travail de partenariat sur le long terme ;
- une contractualisation concertée sur les projets de développement touristique (respect des droits sociaux fondamentaux) ;
- une négociation équitable des prix de prestations ;
- un réinvestissement des bénéfices des organismes de promotion et de vente dans des actions de développement local et de préservation du patrimoine ;
- une information de qualité au touriste.

L'implication de la société civile est au cœur du travail mené par cet organisme. À titre d'exemple, un projet agroalimentaire a été mené auprès des femmes de la commune avec le soutien du Centre du commerce international (CCI): la buvette de la Maison, dénommée « Espace Xwéda », assure la vente de produits locaux développés par des groupements de femmes en difficulté.

Retombées et perspectives

Ce type d'organisation, œuvrant pour le développement local basé sur le patrimoine et misant sur des solutions durables, sous-tend une implication croissante des populations qui va de pair avec un intérêt pour la conservation et la mise en valeur du patrimoine. Il permet aussi d'être profitable à la ville et de participer à son développement et sa modernisation, à son épanouissement et à son émergence.



Porte du Non-Retour. © Boris Ogoussan
Basilique de Ouidah. © Boris Ogoussan
Fort portugais. © Unesco
Cérémonie du vodoun. © Boris Ogoussan



Podor

S'approprier le territoire et ses patrimoines

p. 28

Identifier les biens prioritaires

p. 42



POSITION GÉOGRAPHIQUE

Chef-lieu du département de Podor, région de Saint-Louis, à 215 km à l'est de la ville de Saint-Louis et 487 km au nord-est de Dakar.

SUPERFICIE

26,28 km²

NOMBRE D'HABITANTS

15 768

La ville de Podor est l'une des plus vieilles communes de la région de Saint-Louis. Fondée aux frontières de la Mauritanie sur l'île Morfil du fleuve Sénégal, c'est un comptoir de commerce stratégique et cosmopolite et un pôle d'échanges important entre la Mauritanie, le Sénégal et le Soudan français (actuel Mali). À l'époque les bateaux y débarquent des marchandises venues d'Europe et embarquent des produits locaux : mil, ambre, gomme arabique, or et ivoire. Elle fait également partie d'un réseau d'escales du fleuve qui joue un rôle majeur dans la traite négrière au Sénégal, et fait la richesse de Saint-Louis. Podor, comme chacune des escales importantes, est dotée d'un fort, d'un quai et d'installations de commerce, maisons et entrepôts. De son passé colonial, la ville garde une structure urbaine orthogonale. Le fort, construit en 1774 et reconstruit en 1854 par le général Louis Faidherbe, témoigne de la mainmise militaire et administrative des Français sur la région du Fouta. La ville possède aussi un riche patrimoine culturel immatériel véhiculé par les différentes communautés, Haal Pulaar, Wolof, Maure et Bambara.

L'économie de la cité périclité à partir de la fin de la colonisation et du recul du commerce fluvial, accentué par la construction d'une route nationale située à 20 km au sud de Podor, à l'écart des zones inondables. Enclavée, la ville subit de plus une

grande sécheresse entre 1963 et 1973. Depuis la construction des barrages de Diama et Manantali, les populations ont dû abandonner les cultures de décrue. Suite au conflit entre le Sénégal et la Mauritanie (1989-1991), la ville perd 160 km² de pâturages et de terres agricoles.

La valorisation du patrimoine devient un des axes important de la politique municipale, qui cherche à dynamiser la vie culturelle et touristique de Podor, et à relancer l'économie locale.

D'abord érigée en commune mixte, Podor devient une commune de plein exercice en 1960. Le Conseil municipal, composé de 46 conseillers, a la particularité de représenter toute la collectivité, y compris les femmes (37 %) et les jeunes (43,47 %). Des délégués de quartier jouent un rôle de coordination et de relais avec les populations afin de les impliquer dans l'action publique.

Axes développés par l'action publique locale

La mairie s'implique fortement dans des programmes et des activités qui permettent de valoriser son patrimoine matériel et immatériel sur la base d'un inventaire entrepris en collaboration avec l'université Gaston-Berger et la Maison du fleuve Sénégal basée à Saint-Louis. Pour développer cet axe de sa politique, la mairie se rapproche de partenaires du développement touristique.

Une politique de valorisation touristique

Podor est engagé dans la mise en valeur de l'artisanat local – autrefois réputé mais aujourd'hui fragilisé – et dans la revitalisation des métiers du patrimoine. Un village artisanal a été construit avec le cofinancement de l'État. Des stands et espaces aménagés accueillent les artisans (potières, teinturières, tisserands, cordonniers, bijoutiers...) pour leur donner la visibilité qui leur permet de toucher la clientèle touristique. Une salle d'exposition présente les créations locales. La mairie participe au financement du matériel nécessaire, elle subventionne particulièrement les potières (1 695 000 francs CFA) et les teinturières (1 522 238 francs CFA), et collabore avec le Centre départemental de la formation professionnelle et le Centre d'enseignement technique féminin pour renforcer leur capacités. Des sessions de formation des artisans aux métiers du patrimoine sont aussi organisées (architecture de terre, menuiserie, etc.).

Un circuit touristique est tracé entre les quais, les maisons de commerces, le fort et le village artisanal. La mise en place d'un point d'information dans la boutique d'une des maisons de commerce sur les quais est envisagée.

Le fort de Podor, restauré grâce à l'appui de la Coopération française dans le respect des techniques et matériaux d'origine, a été inauguré en 2006. Il abrite une exposition sur l'histoire de la ville et sur le patrimoine historique de la région dont l'organisation a été confiée à l'Association pour la restauration et la conservation de l'architecture saint-louisienne (Arcas) et au Centre de recherche et de documentation du Sénégal (CRDS). La municipalité cherche à participer davantage à la gestion du monument.



La municipalité ne peut intervenir sur le fort qui se dégrade à nouveau. Il est classé au patrimoine national et les travaux relèvent des autorités gouvernementales. Nous entreprenons une démarche auprès du ministère de

la Culture afin que nous puissions nous approprier davantage ce monument majeur de Podor et mener les travaux de restauration nécessaires. Nous avons le projet d'y loger aussi un Centre de développement culturel et touristique. Notre désir est de faire de Podor une commune sociale, dynamique économiquement et très culturelle.

Samba Ndiaye, adjoint au maire de Podor.

Un lien retrouvé avec le fleuve

Des travaux sont programmés pour la réhabilitation des quais dans le cadre des activités de l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS), organisation intergouvernementale de développement qui regroupe le Mali, la Mauritanie et le Sénégal en vue de gérer le bassin versant du fleuve Sénégal. Le programme d'infrastructure régional comprend en effet l'aménagement du fleuve en voie navigable permanente entre Saint-Louis et Ambidédi. L'objectif de la collaboration avec la Société de gestion et d'exploitation de la navigation (Sogenav) est de redonner à Podor son rôle d'escale fluviale. La mairie ébauche des travaux de restauration et d'allongement du quai Boubou-Sall pour permettre d'accueillir plusieurs bateaux et de développer des équipements touristiques sur les quais. Le financement de ces travaux dépassant les capacités municipales, elle cherche un soutien auprès de l'OMVS et formule des requêtes auprès de bailleurs de fonds. Elle travaille à la mise en place d'un syndicat d'initiative et à la classification des sites touristiques.

La municipalité joue un rôle important de sensibilisation des populations aux valeurs du fleuve. Pour développer le tourisme, elle s'implique dans la mobilisation des associations locales et des partenaires privés (Podor Rive-Gauche, Maison du fleuve Sénégal, Office de tourisme de Saint-Louis, compagnies de tourisme fluvial, etc), diffuse la réglementation attenante à la sauvegarde du patrimoine et appuie des projets de restauration des maisons de commerce.

“

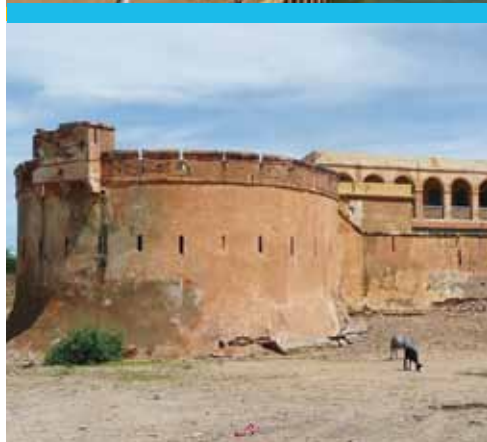
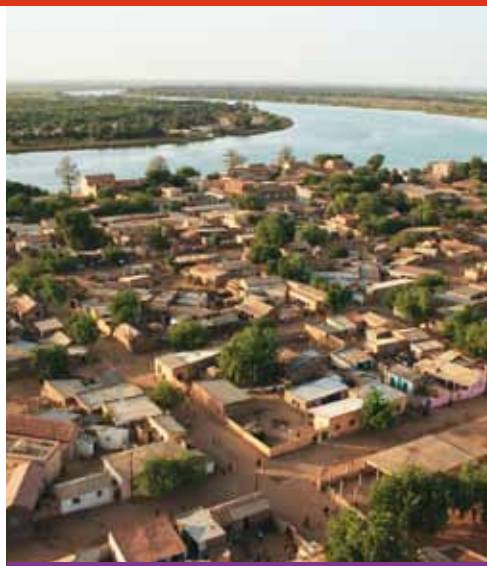
Nous avons vécu comme une agression la destruction par l'État d'une bâtisse faisant partie du patrimoine de Podor. Depuis nous menons un combat pour sa préservation. Nous encourageons les partenaires privés à investir ces anciennes maisons de commerce et à développer des activités touristiques (maison d'hôte, restaurant, etc.) mais nous veillons à ce que les restaurations respectent la forme et les matériaux originels ainsi que le tissu architectural du quai.

Samba Ndiaye.

Dans cette dynamique de valorisation, la mairie coorganise un festival du fleuve (« Le BLUES du fleuve ») qui met en scène le patrimoine immatériel de Podor au travers de la musique, de la danse et d'activités culturelles. Des courses de pirogues sont ainsi organisées et le *pékhaan* – la culture des hommes de l'eau – est présenté : les pêcheurs récitent des incantations destinées à apprivoiser le fleuve et à garantir une pêche fructueuse. Le *dilléré*, chants et danses qui illustrent les festivités liées aux mariages et le *yeela*, le chant des braves, sont également à l'honneur. L'objectif du festival est de faire revivre les manifestations traditionnelles pour rapprocher les jeunes de leur culture et organiser la transmission du savoir des personnes âgées vers les jeunes. De manière globale, cette manifestation permet d'engager la réflexion sur le patrimoine local grâce à l'organisation de conférences culturelles. Des expositions d'art et d'artisanat sont également réalisées.

Retombées et perspectives

Cette dynamisation touristique encourage de plus en plus d'investisseurs, notamment saint-louisiens, à s'intéresser au potentiel de Podor. La mairie compte profiter de cet attrait retrouvé pour mettre en œuvre les projets d'aménagement touristique et faire revivre à part entière les manifestations culturelles de la ville (fête de la récolte, mariages traditionnels...).



Costumes traditionnels, Fête des tout-petits. © Ibrahima Ndiaye
 Vue aérienne. © Léon Philibien
 Quais. © Cours du fleuve
 Fort. © Cours du fleuve



Saint-Louis

Construire une vision politique p. 20

Agir avec les populations p. 24

Prendre des mesures de protection ou de préservation p. 54



POSITION GÉOGRAPHIQUE

chef-lieu de la région de Saint-Louis, à 270 km au nord-est de Dakar.

SUPERFICIE

20 km² (87,5 ha inscrits au Patrimoine mondial)

NOMBRE D'HABITANTS

200 000 (en 2007, dont 15 000 sur la zone inscrite au Patrimoine mondial)

30 NOVEMBRE 2000

inscription de l'« île de Saint-Louis » au Patrimoine mondial (Unesco)

La ville historique de Saint-Louis, située sur une île à l'embouchure du fleuve Sénégal, est en 1659 le premier comptoir français sur la côte atlantique de l'Afrique occidentale et un important centre du commerce des esclaves, de l'or, de la gomme arabique et de l'ivoire. Elle est la capitale politique de la colonie française et de l'Afrique occidentale française (AOF) jusqu'en 1902, et la capitale du Sénégal et de la Mauritanie jusqu'en 1957. Ville au plan urbain régulier et à l'architecture coloniale remarquable témoignant d'une société faite de brassages et de métissages, elle joue un rôle culturel et économique prépondérant dans l'ensemble de l'Afrique occidentale. Elle est inscrite sur la Liste nationale des monuments et des sites historiques en 1973, et sur la Liste du patrimoine mondial de l'humanité en 2000.

Très tôt, Saint-Louis bénéficie, au niveau national, de mesures de sauvegarde particulières : dès 1928, la ville est dotée d'un plan directeur d'urbanisme auquel plusieurs plans de gestion sont successivement associés. Dans le cadre de la décentralisation, la municipalité joue depuis plusieurs années un rôle essentiel aux côtés de l'État dans la protection, la gestion et la mise en valeur de son patrimoine. Faisant preuve d'innovation, le Conseil municipal se dote dès 2000 d'un service technique, l'Agence de développement communal (ADC), qui appuie la Ville dans sa politique de sauvegarde et de mise

en valeur du patrimoine. L'ADC développe une stratégie de gestion participative et de promotion du développement économique local et assure le suivi des programmes de coopération décentralisée. Malgré les efforts de tous les acteurs et l'existence d'un système de gestion fonctionnel, le patrimoine urbain se dégrade, menacé par le manque d'entretien et par des constructions ne respectant pas le bâti traditionnel. En 2004, la situation est critique : 35 à 50 % des bâtiments menacent ruine ou nécessitent de gros travaux de restauration.

Axes développés par l'action publique locale

Les autorités municipales font alors preuve d'un engagement politique important : elles se coordonnent avec l'État pour renforcer le cadre institutionnel et assurer une gestion concertée du territoire intégrant des projets de développement basés sur la valorisation du patrimoine. Elles développent plusieurs outils ou mécanismes techniques, sociaux et institutionnels de gestion du patrimoine et s'appuient systématiquement sur une démarche participative, en associant les nombreuses associations locales et en mobilisant des acteurs internationaux.

L'inventaire du patrimoine urbain

L'inventaire architectural et urbain du patrimoine est établi en 2004 dans le cadre de la coopération

décentralisée entre la commune de Saint-Louis et Lille Métropole Communauté urbaine. Cet outil de connaissance et de gestion étaye les démarches de restauration, de formation aux métiers du patrimoine, d'information et de sensibilisation. Il permet à la commune de se positionner en acteur incontournable de la gestion du patrimoine de l'île de Saint-Louis.

Les mesures réglementaires et la mise en place du Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV)

Déjà en 2000, la municipalité instaure et approuve un règlement provisoire d'architecture qui prévoit une commission d'instruction pour toute demande de réhabilitation, de construction ou d'amélioration du bâti de l'île, ainsi qu'un certain nombre de recommandations architecturales. Suite à la réalisation de l'inventaire du patrimoine urbain et à l'appui technique et financier de la Convention France-Unesco, un règlement plus précis, le PSMV, est réalisé. La municipalité participe activement à son élaboration.

Instrument dynamique apte à accueillir la modernité sans compromettre l'authenticité urbanistique de la ville, il pose les bases de la reconquête des valeurs architecturales. Depuis sa promulgation, d'importants chantiers écoles ont formé plus de deux cents artisans dans les différents métiers de la restauration revalorisant le savoir-faire traditionnel, l'utilisation des matériaux originels et la diffusion des bonnes pratiques.

La Maison du patrimoine

La Maison du patrimoine, service de l'Agence de développement communal (ADC), initialement dénommée Bureau du patrimoine, est le pivot du dispositif de sauvegarde et de mise en valeur. Elle coordonne et dynamise les actions liées au PSMV. Elle fournit un espace de concertation permanent favorisant la synergie des autorités locales et centrales. Elle apporte son appui aux actions de surveillance, d'évaluation et de contrôle des constructions ainsi que de rénovation du patrimoine bâti. Elle contribue à la formation et la sensibilisation des acteurs et des parties prenantes.

Les conseils de quartiers et la sensibilisation des populations

La commune implique les communautés locales en instituant des conseils de quartier. Ces structures permettent d'associer les populations aux politiques de développement, de sensibiliser les habitants à la valeur de leur patrimoine et de renforcer le consensus collectif. Regroupant des associations thématiques (tels l'Association pour la restauration et la conservation de l'architecture saint-louisienne (Arcas), le Syndicat d'initiative du tourisme), des groupements d'intérêt économique (GIE) à but non lucratifs, des regroupements traditionnels de femmes (*mbotayes*) et différents comités techniques, les conseils de quartier appuient la commune dans la mise en œuvre de sa politique de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine, tout en jouant sur le terrain un rôle de veille et d'alerte. Ils sont sensibilisés aux outils de gestion du patrimoine (plan de gestion, réglementation) et organisent des activités de valorisation au travers de visites guidées, d'émissions radiophoniques, de projections nocturnes, de réalisation d'une signalétique adaptée et de plaquettes d'information sur les bonnes et les mauvaises pratiques de restauration, etc. Ils sensibilisent également les populations au patrimoine culturel immatériel *via* des manifestations qui mettent en scène la lutte (*lamb*), la danse du faux lion (*simb*) ou la récitation de contes.

“

J'en appelle au soutien de tous sur le sujet du patrimoine qui est déterminant pour la ville de Saint-Louis. Nous avons des règles élémentaires du PSMV à respecter. Nous ne pouvons accepter certains types de construction ou les carreaux sur les murs, nous avons des couleurs à respecter, l'harmonie de l'île de Saint-Louis en dépend. Il faut que nous soyons vigilants au quotidien et que nous dénoncions fermement tout ce qui pourrait nous amener un jour à être déclassés.

Cheikh Bamba Dieye, maire de Saint-Louis, ministre de l'Aménagement du territoire et des Collectivités locales

Retombées et perspectives

Cette synergie institutionnelle et collective concrétise la volonté d'enraciner l'avenir du territoire dans la transmission patrimoniale et permet d'impulser les bases d'un développement durable.

En une dizaine d'années, l'attraction touristique du site est multipliée par dix, atteignant annuellement près de 50 000 touristes, soit près de 10 % du tourisme national. Pour pérenniser cette dynamique, un programme de développement touristique est financé par l'Agence française de développement (AFD). La commune, par le biais de l'ADC, en assure la maîtrise d'ouvrage. Un Office communal du tourisme et de la culture, en cours de création, devrait relayer l'action. Le programme est élaboré autour des composantes du renforcement institutionnel, du patrimoine bâti, de la gestion de l'environnement et du tourisme. La composante « patrimoine bâti », dénommée « Opération programmée d'amélioration de la sécurité du tourisme et du patrimoine » (OPA-STP) s'articule autour de deux axes : la réhabilitation complète de quarante-six édifices de grand intérêt architectural en mauvais et moyen état ou en péril (axe A) et la sécurisation et/ou la réhabilitation des toitures et façades d'environ quatre-vingt-dix édifices d'intérêt architectural moyen en mauvais et moyen état situés sur des zones urbaines à grande fréquentation touristique (axe B).

Pour les autorités, les populations et les partenaires, ce programme cristallise l'espoir de sauvegarde du patrimoine de Saint-Louis, et l'espoir de son développement social et touristique.



C'est un formidable défi qui est devant nous, c'est une opportunité économique de développement et de relèvement du pouvoir d'achat de l'ensemble des Saint-Louisiens qui est en jeu.

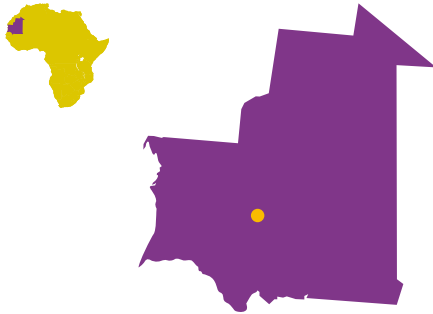
Cheikh Bamba Dieye.



Vue de Saint Louis. © Gilles Wafusinski
Vue aérienne. © Laurent Gerrer
Quais. © Unesco
Pont Faidherbe © Sébastien Moriset - CRATerre



Tidjikja



Faire des choix et programmer p. 46

Assurer la gestion quotidienne et optimiser les ressources p. 58

POSITION GÉOGRAPHIQUE

capitale de la région (*wilaya*) de Tagant, à 600 km à l'est de Nouakchott.

SUPERFICIE

225 km²

NOMBRE D'HABITANTS

17 000

La ville fortifiée de Tidjikja, point de convergence des circuits commerciaux caravaniers et de flux migratoires transsahariens, est fondée en 1660 par la tribu maure Idaw'ali. Les palmeraies de Tidjikja, plantées au XVII^e siècle et regroupant plus de cent espèces, sont parmi les plus importantes de Mauritanie. Ce sont de gigantesques pépinières maintenues par le savoir-faire que se transmettent depuis des générations les cultivateurs oasiens. La culture du palmier dattier est la principale activité des populations, dont l'existence est organisée autour de la période de cueillette (*guetna*).

La commune de Tidjikja est créée en 1987. Pour se donner les moyens d'assurer un développement local harmonieux et cohérent, prenant véritablement en compte les réalités du territoire, elle sollicite et obtient l'appui financier du Programme de développement urbain (PDU) financé par la Banque mondiale, et élabore en 2008 son Plan de développement local (PDL).

Le PDL souligne le potentiel touristique de la commune, riche en attractions puisque lieu d'escale entre les cités historiques de Tichit et de Chinguetti, mais il met parallèlement en garde contre les menaces qui pèsent sur les productions dattières, qui subissent l'effet combiné de l'ensablement, de la baisse des nappes phréatiques et de la disparition progressive des savoir-faire oasiens.

“
Le Conseil municipal s'est fixé comme principal défi de conjuguer, dans son action de développement communal, l'exigence d'efficacité et d'innovation que requiert la gestion d'une ville moderne au souci d'authenticité et d'originalité qu'impose le respect de l'identité d'une cité multiséculaire.

Mohamed Ould Biha, maire de Tidjikja.
.....

Axes développés par l'action publique locale

Pour valoriser sa culture et préserver son patrimoine, la commune de Tidjikja décide, dans le cadre de son PDL et en collaboration avec les structures nationales et des partenaires privés, d'organiser annuellement un « Festival des dattes » d'une durée de trois jours. Trois éditions de ce festival ont déjà eu lieu. La première édition, en 2010, bénéficie d'une large couverture médiatique. Son succès conforte la commune dans ses choix. Elle décide de développer les activités du festival et d'en faire le rendez-vous de tous les acteurs nationaux et internationaux concernés par le patrimoine oasien. Elle affiche de multiples objectifs :

- valoriser le patrimoine culturel oasien dans son

ensemble, et celui relatif au palmier dattier en particulier ;

- sauvegarder l'écosystème oasien, préserver et promouvoir les espèces de dattes spécifiques à Tidjikja ;
- créer un cadre d'échange d'expériences en matière de culture du palmier dattier ;
- favoriser le développement de la recherche scientifique dans le domaine phoenicicole ;
- encourager l'esprit d'initiative et le sens de l'innovation chez les cultivateurs oasiens ;
- faire revivre la Guetna de jadis, foire aux dattes et grand festival des cultures oasiennes ;
- promouvoir le tourisme oasien dans la région au service du développement local ;
- encourager le retour au terroir des ressortissants de la ville, très nombreux à s'être installés ailleurs à cause des sécheresses et de l'enclavement.

Dès les préparatifs de la seconde édition du festival, la mairie se structure en conséquence. Des commissions spécialisées sont mises en places sous la houlette de la commission de supervision, qui garantit le suivi régulier des préparatifs et évalue leur état d'avancement. La commission financière élabore un budget et obtient le financement du festival, notamment à travers le sponsoring (plus de quarante-deux sponsors en 2011). La commission d'hébergement détermine la liste des invités et élabore un plan d'hébergement. La commission culturelle élabore les programmes, les concours culturels, prépare les visites guidées et l'exposition des manuscrits. La commission technique organise l'exposition des dattes, pilote les ateliers spécialisés et réalise une brochure didactique. La commission de communication produit les supports de communication, assure la publicité et la couverture médiatique du festival. Enfin, la commission d'animation programme et supervise les soirées artistiques.

Deux assemblées générales sont également organisées. L'une à Nouakchott réunit les représentants des commissions qui se basent sur le rapport de la précédente édition élaboré par la commune pour formuler leurs recommandations. L'autre se tient à l'hôtel de Ville de Tidjikja pour sensibiliser les habitants et les préparer à l'événement dont ils sont les principaux acteurs et bénéficiaires. Parallèlement est mené un travail de mobilisation des pouvoirs publics, des partenaires pour le développement et des sponsors.



Solidement ancrée son histoire, Tidjikja est résolument tournée vers l'avenir et aspire à occuper toujours la place qui lui revient dans l'ensemble mauritanien. Marcher sur la voie des ancêtres, le regard tourné vers le futur ; tel est donc le credo de notre cité.

Mohamed Ould Biha.

La Ville profite du festival pour valoriser l'ensemble de son patrimoine, sensibiliser les habitants sur des thèmes liés au développement et solliciter le soutien des autorités et personnalités invitées. Ainsi, le festival favorise la prise de conscience patrimoniale et la mobilisation générale.

À l'occasion de la troisième édition du festival (13-15 juillet 2012), la municipalité obtient le soutien financier de la Coopération française en Mauritanie pour la réhabilitation de l'école 1, fondée en 1919 et l'une des plus anciennes du pays. L'inscription de la visite guidée du *ksar* El-Ghadima au programme de chaque édition et son inauguration par une délégation gouvernementale permettent d'attirer l'attention sur l'état de conservation de la vieille ville menacée par l'abandon et l'utilisation du béton. Cette visite, suivie d'un exposé-débat sur le thème de la sauvegarde d'El-Ghadima, incite les pouvoirs publics à envisager de classer le *ksar* et d'œuvrer à sa conservation et permet de recueillir des contributions aux efforts de restauration. L'exposition des manuscrits, qui présente des ouvrages rares expliqués par des spécialistes, alerte sur la nécessité de sauvegarder ce patrimoine, et permet d'obtenir l'aide du département spécialisé du ministère de la Culture, ainsi que le financement annuel de la publication d'ouvrages anciens.

Le festival réactive la filière dattière, une foire et une exposition qui présentent la culture oasienne, le savoir-faire local, les produits artisanaux réalisés à partir du palmier – activité riche mais méconnue – et les variétés de dattes locales et nationales. La foire permet une commercialisation massive des produits. Elle est une occasion d'échange, notamment entre cultivateurs et autorités, et accueille des ateliers, qui, en vue de soutenir les actions de développement

communal, abordent les thématiques oasiennes. De nouveaux équipements sont inaugurés chaque année dans le cadre du festival (Maison des jeunes, équipement sportif...), et des travaux d'infrastructures sont lancés. La route de l'oasis est réalisée par la commune de Tidjikja sur un financement du PDU pour faciliter l'accès aux différentes palmeraies et l'écoulement des productions oasiennes; un réseau d'électrification et la construction d'une route de 18 km, financés par la Banque mondiale, sont réalisés pour désenclaver l'oued. Par ailleurs, des ateliers sur le développement local ainsi que des activités éducatives et humanitaires sont organisés (colonie d'enfants, caravane médicale, campagne de dépistage du diabète, etc.).

Retombées et perspectives

Le succès confirmé du festival qui repose largement sur l'engagement de la population et l'organisation efficace de la commune implique des retombées économiques importantes et permet de mobiliser et de sensibiliser au niveau national et international un nombre grandissant de partenaires et de visiteurs, d'amorcer le retour des ressortissants non résidents et d'ouvrir ainsi de nouvelles voies de développement communal.

Forte de cette réussite et soutenue par la population, la commune décide la pérennisation du festival des dattes, son internationalisation, et le renforcement des mesures de sauvegarde de son patrimoine.

“

Le festival est une aubaine pour de nombreuses familles, pour lesquelles le retour des parents émigrés signifie une aide financière substantielle et une occasion de réhabilitation de maisons et de palmeraies jusque-là abandonnées. Par ailleurs, les visites guidées ont permis de faire découvrir aux visiteurs les potentialités économiques, patrimoniales et touristiques de la ville et donné des idées d'investissement à plus d'un.

Mohamed Ould Biha.

.....



Foire aux dattes. © Ville de Tidjikja
Palmeraies. © Ville de Tidjikja
Architecture oasienne. © Ville de Tidjikja
Artisanat. © Ville de Tidjikja

L'ensemble des partenaires souhaite remercier vivement les participants et les formateurs qui, avec leurs expériences et leurs échanges, ont contribué à la réussite du projet. A. Daniel Abatcha, Ahmed Ould Abba Nvissa Mint, Abdel Wedoud, Wane Cheikh Abdel-Aziz, Ahmed Ould Abderrahmane, Mohamed Ould Abdessalame, Dicko Abdoul, Yacoub Ould Abdoullah, Mohamed Fadel Ould Aboubekrene, Hawa Adama, C. E. Joseph Adande, Mohamed Ag Erless, Blandine Agbaka, Blaise O. Ahanhanzo Glélé, Fall Moussa Ahmed, Léonard Ahonon, Cheikh Talibouya Aidara, Charles Akibode, Mohamed Ould Allaly, Adechina Alaofe, Fabrice Aliman, Moctar Ould Aly, Raliou Kanda-Olouwa Arinloye, Alice Assoua N'Dri Comoe, Osseni Avocetien, Joseph A. Awo Adeoye, Gallo Ba, Correira Adama Baba, Maimouna Mint Baba, Ali Ould Baba, François d'Assise Bachola, Alioune Badiane, E. Innocent Badou, Mady Bagayoko, Modibo Bagayoko, Ismailou Balde, Fakambi Bankolé, Ibrahima Bao, Mohamed Fouad Barrada, Christian Belinga Nko'o, Marcelino Betife, Djoman Beugre, Meissa Beye, Mohamed Adnan Ould Beyrouk, Calixte-Bertin Biah, Mohamed Ould Biha, Razack Bio Mama, Hamady Bocoum, Georges Bouko, Mohamed Abdellahi Ould Boutah, José Joaquim Cabral, Abdoulaye Camara, Maguy Capitoli, Gaye Cheikh, Jidou Ould Cheikh, Ahmed Oumou Kalsoum Cisse, Lassana Cissé, Yaya Cissé, Kamimakan Comara, Cheick Ahmed Correira, Badie Coulibaly, Moulaye Coulibaly, Fadima Coulibaly, Moussa Coumare, Association « Cours du fleuve », Jacky Cruchon, Abiba Dafia, Deih Ould Dah, Yacouba Dama, Pascal Danha, Ibrahima Danioko, Josué David, Carlos De Carvalho, Gaël De Guichen, H. James Degbo, M. Dembele, Christophe Denadi, Abdoulaye Deyoko, Mady Diabate, Bamba Diabate Mamou, Coumba Moussa Diabira, Babou Diaby, Mohamed Cheikhou Diagana, Moussa Moriba Diakite, Ousmane Sima Diallo, Amara Diallo, Mamadou Yero Diallo, Mamadou Mady Diallo, Coumba Moussa Diallo, Ide Diara Fatoumata Diarassouba, Haoua Bekaye Diarra, Niara Diarra, Youssouf Diarra, Jaucoure Awa Diawara, Zoumana Diawara, Etienne Diene, Cheikh Mamadou Abiboulaye Dieye, El Hadj Lamine Dieye, Oumar Din Koue Dioma, Ndeye Mbathio Diop, Mamadou Moustapha Diop, Mahecor Diouf, Abdourahmane Diouf, Louis Djegbate, E. Gabin Bernard Djimasse, Lamine Djiré, Makan Doucoure, Boubacar Doumbia, Moham Doumbia, Diocolo Doumbia, C. Mesmin Donovanou, Humberto Lelis Druorte, Viriato Duarte, Dahid Ould El ghassem, Soumare El hadj, Hafsa Mint El hadrami, Cheikh El mamy, Mohamed Ould El mamy, Sidi Ould El mane, Mkayli Mint El moctar, D. Charlemagne Elegbede, Dahid Ould Elghassem, Yahia Ould Elhoussein, Fatma Ely, S. G. Aline Esse, Amélie Esse, Djiman Fachola, Fatima Fall, M. Fané, Yamoussa Fané, Mahecor Faye, Francisco Fernandes Tavares, Luc Ferry, Arlindo Fortes, Lucia Garcia Sidera, Steven Gayme, Vincent Gbolou, H. Pierre Glodji, El Hadj Gueye, Alassane Guindo, Mariam Guindo, Amadou Guindo, Abdoul Aziz Guisse, Urbain Hadonou, Marc Heller, Alain-Maxime Hongbete, Jean Marie Honvo, Raymond Houangni, Ludovic Houede, Didier-Marcel Houenoude, Léon Hounnou, Mohamad Hyabie, Nathalie Jagot-Laplanche, Domingos De Barros Correia Joao, Anne-Marie Thérèse Jouga, Gauret Florent Kacoubi, Sidy Mokhtar Kante, Niamke Julien Kanwa, Bakary Balla Keita, Mahamadou Keita, Rodrigue Kessou, Aboua Louis Koffi, Oumar Koita, Mamadou Kone, Boubacar Konta, Amani Kouadio, Elias Kouadio N'Guessan, S. Edouard Koutinhoun, Amoussou Bertin Kpakpa, B. Oumarou Lafia, Brahim Mohamed Ould Lehbib, Humberto Lelis, Carlos Albertos Lopes, Idrissa Ly, Ernesto Machado, Ahmed Hamed Ould Mahfoud, Mohamed Ould Mahfoudh Ould Amara, Mohamed Ould Mahmoud, Moctar Keyla Maiga, Nouhoum Maiga, Sallia Mallé, Nourou-Dine Manza, Damien Martin, Mohamed Ould Mbaka, Papa Reye Mbaye, El Hadj Ibrahim M'bodj, El Hadje Mbody, Assane Khalifa Babacar Mboup, Sid'Ahmed Ould Meimed, Alberto Mello, Mohamed Marouf Ould Meme, Caroline Mint Elemine, Ghassem Mohamed Moctar, Haja Mint Mohamed, Mohamed M'bareck Ould Mohamed Huibib, Namy Ould Mohamed Kaber, Cheikh Ahmed Ould Mohamed Moctar, Hamada Ould Mohamed, Ahmed Ould Mohamedou, Cherif Ould Abdel Momene, Kane Limam Monza, Sébastien Moriset, Allali Ainine Mouhamed, Salek Ould Moulaye, Joumaa Ould Moustapha, Félix N'Pocha, Alhabib A.O. Naiga, Medabdellahi Ould Nava, Malick Alioune Ndaye, Alassane Ndiaye, Ibrahima Ndiaye, Ndene Ndiaye, Samba Ndiaye, Amadou Yero N'Diaye, Vincent Negri, Elisio Neves, Ngaida, Samba Niang, Demba Niang, S. Georges Nounagnon, El Khalil Ould N'Thah, Franck Ogou, Boris Ogoussan, Edouard Ohonyi, Marylise Ortiz, A. Robert Otchande, Issiaka Ouattara, Lafia Boubacar Oumarou, Mohamed Ould Oumar, Appolinaire Oussou Lio, Kariboye Pasky, Valery Patin, Léon Philibien, Jorge Pires Lima, Ana Pons Calvo, Fructueux Prudencio, Daniel Roussel, Ivalena Rosario, Brehima Sacko, Bienvenu Saho, Maimouna Mint Saleck, Abderrahmane Ahmed Salem, Yacoub Ould Salem Vall, Sidy Sall, Soumaïla Sangare, Adamou Sanni, Aly Savadogo, C. Herman Savi, Hussein Saye, Fernand Sekongo, Natalino Sameda, Rassoul Seydi, Methiour Seye, Siyda Mint Sid'Ahmed, Sidi El Moctar Ould Sidi Brahim, Badi Ould Sidi Elmoctar, Beye Ould Sidi M'Beye, Moulaye Elmehdi Ould Sidi Mohamed, Yahya Ould Cheikh Sidi Mohamed, Taleb Ould Sidi Mohamed, Sidi Ould Mohamed Lemine, Abdoulaye Sidibe, S. Sidibé, Antonio Lopes Da Silva, Aly Simpara, Aly Sine, Djibril Tara Sissoko, Fousseyni Sissoko, Batouba Sissoko, Founeke Sissoko, Bakary Sogore, Sandra Sossou, Osseni Souberou, Néné Soukouna, Souleiman Ould Ahmed Ould Ebey, Jessika Sousa, Abdoul Sow, Moussa Demba Sow, Alassane Sow, Amsatou Sow, Sidibe Marcelle Sow, Ousmane Sy, Kadia Sy, Metou Syla, Abdoulaye Sylla, O. Dominique Tagbonou, Yacoub Ould Taleb, El Moubareck Ould Taleb Ahmed, Minata Mint Taleb Khayar, Hadiya Tandiya, Hugues Tchaou, Kaggou-Ousmane Touré, Amadou A. Touré, Fatoumata Tahirou Toure, Bamoye Sory Traore, Sima Oumer Traore, Sidy Traore, Mahamane Traore, Joachim Traore, Harouna Traore, Alpha B. Traore, Seydina Oumar Traore, Bamoye Traore, Soumoïla Traoré, Pierre-Alain Uniack, Akouete Vlavanou, Diomande Vra, Ndeye Khady Wade, Gilles Walusinski, Ibrahim Yacoubou, Lambert Yapi, Koffi Bile Yapo, H. Rigobert Zinsou.

PARTENAIRES

Association nationale des communes du Bénin
Association nationale des municipalités du Cap-Vert
Association des municipalités du Mali
Association des maires de Mauritanie
Association des maires du Sénégal
Partenariat pour le développement municipal, Bénin
Ville de Grand-Bassam, Côte-d'Ivoire
Ville de Praia, Cap-Vert
Communauté urbaine de Nouakchott, Mauritanie
Ville de Bamako, Mali
CRATerre, France
Institut supérieur des arts et culture de Dakar, Sénégal
Université de Bamako, Mali
École du patrimoine africain, Bénin
Institut supérieur de commerce et d'administration d'entreprises, Mauritanie

ASSOCIÉS

Directions du Patrimoine culturel de Bénin, Cap-Vert, Mali, Mauritanie et Sénégal
Unesco (Centre du patrimoine mondial, Convention France-Unesco)